

# SELECTION ACTIONS INTERNATIONALES

## RAPPORT ANNUEL

## SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC
2. Rapport de gestion
3. Informations périodiques au titre du Règlement SFDR
4. Certification donnée par les commissaires aux comptes et états financiers de l'exercice
5. Rapport annuel du fonds maitre SEXTANT QUALITY FOCUS (FR001400CEJ8)

## CARACTERISTIQUES DE L'OPC

### PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

Nom	SELECTION ACTIONS INTERNATIONALES
ISIN	FR0013049475
Objectif de gestion	SELECTION ACTIONS INTERNATIONALES est un FCP nourricier du fonds maître, le compartiment « SEXTANT QUALITY FOCUS » de la SICAV « SEXTANT » (le « fonds maître »), et à titre accessoire en liquidités. L'objectif de gestion du Fonds est identique à celui de son fonds maître, à savoir réaliser, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure au MSCI World Net Total Return EUR Index, par une sélection d'actions internationales de large et moyenne capitalisation. Il convient toutefois de noter que la performance du Fonds sera inférieure à celle de son maître en raison notamment de ses propres frais.
Date de lancement	18/12/2015
Durée de placement recommandée	Supérieure à 5 ans
Forme juridique	OPCVM, sous forme de FCP de droit français
Périodicité de valorisation	Hebdomadaire
Catégorie SFDR	Article 8

### ACTEURS

Société de gestion	PATRIVAL S.A.
Dépositaire	CACEIS Bank
Agent centralisateur	CACEIS Bank

### CHIFFRES CLES AU 31/12/2024

Actif net	46 985 330,17 €
Valeur Liquidative	176,24 €
Performance FY 2024	19,87%
Nombre de lignes	1
Profil de risque <sup>1</sup>	4

*Avertissement : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

<sup>1</sup> Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## RAPPORT DE GESTION ANNEE 2024

### COMMENTAIRE DE GESTION

Sur l'ensemble de l'année 2024, SELECTION ACTIONS INTERNATIONALES (ci-après, le « Fonds » ou le « FCP ») affiche une performance de 19,87%. A titre indicatif, sur la même période l'indicateur de référence (MSCI World Net Total Return EUR) est en hausse de 26,60%.

L'actif net du Fonds s'élève à 46 985 330,17 euros au 31 décembre 2024. Le nombre de parts en circulation est de 266 598 parts à la clôture de l'exercice.

### **Éléments issus du Rapport annuel du fonds maître – SEXTANT QUALITY FOCUS**

*En décembre 2024, Sextant Quality Focus a réalisé une performance de +1,5%, surperformant son indice de référence qui a baissé de -0,7% sur la même période. Au quatrième trimestre 2024, Sextant Quality Focus a enregistré une hausse de +4,8%, inférieure à son indice de référence qui a progressé de +7,6% sur la même période.*

*La performance cumulée depuis le début de l'année jusqu'à fin décembre s'élève à +20,2%, contre +26,6% pour son indice de référence. La sous-performance de 2024 vient principalement d'un positionnement plus défensif avec des liquidités et des valeurs de consommations ayant moins de sensibilité au marché.*

*Les principaux contributeurs à la performance durant l'année 2024 ont été Meta, Alphabet, et Arista, tirées par l'engouement pour l'IA, avec respectivement +5,5 %, +3,1% et +2,8%.*

*À l'inverse, Domino's Pizza Enterprise, Pernod Ricard et Nestlé ont contribué négativement à la performance du fonds en 2024, pénalisées par un moindre intérêt pour le secteur de la consommation de base, avec respectivement -1.2%, -0.8% et -0.8%.*

### **Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille**

OPC	Mouvements (en €)	
	Acquisitions	Cessions
<b>SEXTANT Quality Focus</b>	44 491 570	2 800 455
<b>MSIF Global Opportunity Fund</b>	-	6 412 081
<b>Edgewood L Select US Select Growth</b>	-	5 662 244
<b>Sextant Asia</b>	-	2 601 295
<b>Moneta Multi Caps</b>	-	2 387 392

### **Information sur les OPCVM détenus en portefeuille gérés par la société de gestion**

En application de l'article 321-131 du Règlement Général de l'AMF, les porteurs de parts sont informés que le portefeuille ne détient pas d'OPC gérés ou d'instruments financiers émis par la société de gestion.

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

#### **Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir**

- Mutation : le Fonds a été transformé en fonds nourricier en date du 24 mai 2024 ; l'agrément pour cette mutation ayant été obtenu le 08/04/2024 auprès de l'Autorité des marchés financiers. Le Fonds est ainsi devenu un FCP nourricier investi en permanence au minimum à 85% et au maximum à 100% d'actions « SI » (FR001400CEJ8) du fonds maître, le compartiment QUALITY FOCUS de la SICAV

SEXTANT (le « fonds maître »), et à titre accessoire en liquidités. L'objectif de gestion du Fonds est identique à celui de son fonds maître, à savoir réaliser, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure au MSCI World Net Total Return EUR Index, par une sélection d'actions internationales de large et moyenne capitalisation. Il convient toutefois de noter que la performance du Fonds sera inférieure à celle du fonds maître en raison notamment de ses propres frais.

**Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité**

Néant

**Politique de sélection des intermédiaires (« best selection, best execution »)**

PATRIVAL S.A. a mis en place une Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution (« best selection, best execution ») des intermédiaires et contreparties. L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

Ce document est disponible sur le site internet de la société de gestion, dans la rubrique Informations réglementaires : [www.patival.fr/informations-reglementaires](http://www.patival.fr/informations-reglementaires)

Néanmoins, dans le cas du Fonds, cette procédure ne s'applique pas étant donné l'unicité de l'investissement dans le fonds maître.

**Politique d'engagement actionnarial**

Conformément à notre Code de déontologie et aux dispositions prévues aux articles L. 533-22 et R. 533-16 et suivants du Code Monétaire et Financier, PATRIVAL a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement. A ce titre, PATRIVAL émet un vote défavorable à chaque résolution contraire aux principes de gouvernement d'entreprise prévus dans sa politique.

La politique d'engagement actionnarial de PATRIVAL est accessible sur son site internet, dans la rubrique Informations réglementaires : [www.patival.fr/informations-reglementaires](http://www.patival.fr/informations-reglementaires)

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Néanmoins, compte tenu du fait que le FCP est un fonds nourricier, PATRIVAL n'a pas exercé ses droits de vote durant l'année.

**Informations relatives aux critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) et catégorie SFDR**

La gestion du fonds maître SEXTANT QUALITY FOCUS intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088. Par transparence, le fonds nourricier SELECTION ACTIONS INTERNATIONALES relève également de l'article 8 du même Règlement. Davantage d'informations relatives à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de la gouvernance sont disponibles dans la section relative aux informations périodiques au titre du règlement SFDR.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

**Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés en euro**

- i. Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés
  - o Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : Néant
  - o Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : Néant
- ii. Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés  
Néant
- iii. Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie  
Néant
- iv. Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace  
Néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) - « SFTR »**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumises au Règlement (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (dit « Règlement SFTR »).

**Politique de rémunération**

PATRIVAL dispose d'une politique de rémunération conforme aux dispositions de la Directive européenne 2009/65/CE (« Directive OPCVM ») et de l'article 321-125 du Règlement Général de l'AMF qui s'appliquent aux OPCVM. Elle s'applique à l'ensemble des collaborateurs de la société de gestion.

La politique de rémunération de PATRIVAL est adoptée par le Conseil d'administration de la société de gestion, son instance de surveillance, qui a également la charge de sa supervision et de sa correcte mise en œuvre. Annuellement, le Conseil d'administration réexamine les principes généraux de ladite politique. Toute modification importante de la politique fait l'objet d'une approbation préalable par le Conseil d'administration.

La politique de rémunération favorise une gestion des risques saine et efficace et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque des OPCVM gérés. La société de gestion a par ailleurs mis en place les mesures adéquates permettant de prévenir les conflits d'intérêts.

L'objectif de la politique de rémunération est de disposer d'un cadre de rémunération raisonnable et approprié comprenant un salaire de base fixe, et une partie variable, déterminée par des critères quantitatifs et qualitatifs en conformité avec la réglementation en vigueur. Cette partie variable est le résultat d'un processus prenant en compte les résultats économiques de l'entité, la création de valeur dans le temps pour les clients de la société de gestion et les performances individuelles des collaborateurs, en ce compris le respect de la réglementation en matière de gestion des risques et de conformité.

## DETAIL DE LA REMUNERATION VERSEE AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

Catégorie	Effectifs au 31/12/2024	Rémunérations fixes	Rémunérations variables
<b>Preneurs de risque<sup>2</sup></b>			
Gérants, membres du Conseil d'administration et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	8	802 188 €	102 421 €
Personnes exerçant une fonction de contrôle et autres preneurs de risques <sup>3</sup>	2	140 168 €	3 000 €
<b>Non preneurs de risque</b>			
Autres collaborateurs non preneurs de risques	8	351 446 €	31 361 €
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>1 293 801 €</b>	<b>136 782 €</b>

Les rémunérations de la société de gestion pour la gestion du FCP comportent des frais de gestion fixes (1,40% TTC par an de l'actif net). Au titre de l'exercice clos au 31/12/2024, aucune commission de surperformance n'a été prélevée.

Les modalités de calcul de ces frais sont présentées dans le Prospectus.

Au cours du dernier exercice, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variable différées et non différées) versées par PATRIVAL à l'ensemble de son personnel (18 personnes) s'est élevé à 1 430 584 euros bruts.

Le montant total des rémunérations brutes versées en 2024 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

- o Preneurs de risque : 1 047 777 euros
- o Non-preneurs de risque : 382 807 euros

Il est à souligner que les rémunérations des gérants de PATRIVAL ne sont pas basées sur les performances des fonds ; leur système de rémunération est fixe, aucun bonus, ni octroie de part de fonds relatif aux performances. Les éventuelles primes discrétionnaires versées à l'équipe de gestion ne prennent ainsi pas en compte la performance financière mais la fidélisation de la clientèle sur la durée et la progression globale des encours sous gestion.

### **Méthode de calcul du risque global**

Le risque global est calculé selon la méthode de l'engagement.

### **Rappel des principaux risques**

Le FCP n'offre pas de garantie ou de protection. Le profil de risque est identique à celui du fonds maitre, SEXTANT QUALITY FOCUS.

<sup>2</sup> Personnel dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur les profils de risques de la société de gestion ou des OPCVM ou des FIA gérés.

<sup>3</sup> Dont les personnes impliquées dans la relation commerciale et qui pourraient de part une situation de conflit d'intérêts être amenées à agir d'une manière contraire à l'intérêt du client.

- **Risque de perte en capital :**

L'investisseur est averti que la performance de l'OPCVM peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, l'OPCVM ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

- **Risque discrétionnaire :**

La performance du fonds maître dépendra des sociétés choisies par AMIRAL GESTION. Il existe un risque que le gérant ne sélectionne pas les titres les plus performants.

- **Risque de concentration :**

En raison de sa stratégie d'investissement concentrée, le risque de gestion discrétionnaire est très important.

- **Risque actions :**

Du fait de sa stratégie de gestion et du niveau d'exposition minimum aux actions de 90%, le fonds maître est exposé à un risque action élevé. Les variations des marchés actions peuvent entraîner des variations importantes de l'actif net pouvant avoir un impact positif ou négatif sur l'évolution de la valeur liquidative du Compartiment. La baisse du cours des actions correspond au risque de marché.

- **Risque de change :**

Le fonds maître peut investir de manière significative dans des instruments libellés en devises étrangères hors zone euro. Les fluctuations de ces monnaies par rapport à l'euro peuvent avoir une influence négative sur la valeur liquidative du compartiment. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro correspond au risque de change. En raison de sa stratégie d'investissement le risque de change est important.

- **Risque de liquidité et risque lié à la taille de capitalisation des titres :**

Le fonds maître peut investir en actions de petites et moyennes capitalisations. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit. Les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du compartiment pourra donc être impacté. En raison de sa stratégie d'investissement le risque de liquidité est modéré.

- **Risque lié aux pays émergents :**

L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

- **Risque de crédit :**

Le risque de crédit représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative de l'OPC. En raison de sa stratégie d'investissement le risque de crédit est modéré.

- **Risque de contrepartie :**

Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Le compartiment pourra être exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré avec un établissement de crédit. Le Compartiment est donc exposé au risque que l'un de ces établissements de crédit ne puisse honorer ses engagements au titre de ces opérations.

- **Risque de taux :**

Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative de l'OPC. En raison de sa stratégie d'investissement le risque de crédit est modéré.

• **Risque en matière de durabilité :**

Il s'agit d'un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à un impact sur les décisions d'investissement, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. La recherche d'anticipation de ce type de risques de durabilité peut par ailleurs prendre la forme d'une intégration de critères ESG dans l'analyse fondamentale des portefeuilles actions Amiral Gestion, afin d'identifier les risques de durabilité les plus significatifs. Les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; 5) risques réputationnels et 6) amendes ou risques réglementaires. En raison de la prise de conscience croissante des enjeux développement durable et face à l'encadrement réglementaire et normatif de plus en plus strict de ces problématiques, en particulier sur des sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

**Gestion des risques liés aux activités**

Conformément aux dispositions de l'Article 9 de la directive 2011/61/UE sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (dite « directive AIFM ») et aux articles 12 à 15 du Règlement délégué (UE) n°231/2013 du 19 décembre 2012 (dit « règlement délégué AIFM »), pour couvrir ces risques éventuels en matière de responsabilité professionnelle auxquels elle est exposée dans le cadre de ses activités, PATRIVAL dispose de fonds propres ad hoc pour couvrir les risques éventuels en matière de responsabilité civile.

**INFORMATIONS RELATIVES AUX FRAIS (SCHEMA MAITRE-NOURRICIER)**

**Dernière information disponible relative aux frais directs et indirects du fonds nourricier**

- o Frais directs du FCP (au 31/12/2024, base actif net) : 0,40%\*
- o Frais indirects du FCP (au 31/12/2024) : 0,70%\*\*

\* Ces frais correspondent aux frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation du FCP ainsi qu'à la commission de surperformance éventuellement perçue.

\*\* Ces frais correspondent aux frais supportés par le FCP en investissant dans le fonds maître, (« SEXTANT QUALITY FOCUS »).

**Rappel des frais totaux du fonds nourricier et du fonds maître**

Libellé	Taux 31/12/2024
<b>Fonds nourricier : SELECTION ACTIONS INTERNATIONALES - FR0013049475</b>	
Commission de souscription (taux maximum)	2,00%
Commission de rachat (taux maximum)	1,00%
Frais de gestion financière	1,40%
Frais indirects	0,70%
Commission de mouvement	Néant
Commission de surperformance	0%
<b>Fonds maître : SEXTANT QUALITY FOCUS - FR001400CEJ8</b>	
Commission de souscription (taux maximum)	Néant
Commission de rachat (taux maximum)	Néant
Frais de gestion financière	0,70%
Frais de fonctionnement et autres services	0,00%
Frais indirects	Néant
Commission de mouvement	90€ TTC maximum sur chaque transaction
Commission de surperformance	Néant

### AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les derniers documents réglementaires, en ce compris le Prospectus, le Document d'Informations Clés, le Règlement, le dernier Rapport Annuel, le dernier Rapport périodique ainsi que la dernière Valeur Liquidative et les données relatives aux performances passées depuis la création du fonds, sont disponibles en langue française et gratuitement auprès de la Société de Gestion, à l'adresse suivante : PATRIVAL S.A., Parc des Trois Chênes, 29 bis Avenue de la Marne, 59290 Wasquehal, par mail à l'adresse suivante : [serviceclients@patrival.fr](mailto:serviceclients@patrival.fr) ou sur le site internet de la société de gestion : [www.patrival.fr](http://www.patrival.fr)

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

**Information pour les « US Persons » :** Ce fonds n'a pas été enregistré en vertu de la loi US Securities Act de 1933. En conséquence, il ne peut pas être offert ou vendu, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. Person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ». Par ailleurs, ce fonds ne peut non plus être offert ou vendu, directement ou indirectement, aux « U.S. Persons » et/ou à toutes entités détenues par une ou plusieurs « U.S. Persons » telles que définies par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) ».

**INFORMATIONS PERIODIQUES AU TITRE DU REGLEMENT SFDR**

## ANNEXE 1

### Informations périodiques requises pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis, du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : SELECTION ACTIONS INTERNATIONALES  
Identifiant d'entité juridique : 969500NNZ1TX278I6D95

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : \_\_%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de \_\_ d'investissements durables

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : \_\_%

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Il est rappelé que SELECTION ACTIONS INTERNATIONALES est un FCP nourricier investi en permanence au minimum à 85% et au maximum 100% de part SI du fonds maître, la SICAV SEXTANT, compartiment QUALITY FOCUS (FR001400CEJ8, 9695009DQ4GBBGXOH239 – ci-après, le « Fonds Maître » ou le « compartiment »). La stratégie extra-financière de SELECTION ACTIONS INTERNATIONALES réplique en ce sens celle du Fonds Maître. Les données et % indiquées dans la présente annexe partent du postulat que le FCP nourricier était investi à 100% dans le Fonds Maître au cours de la période.

Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

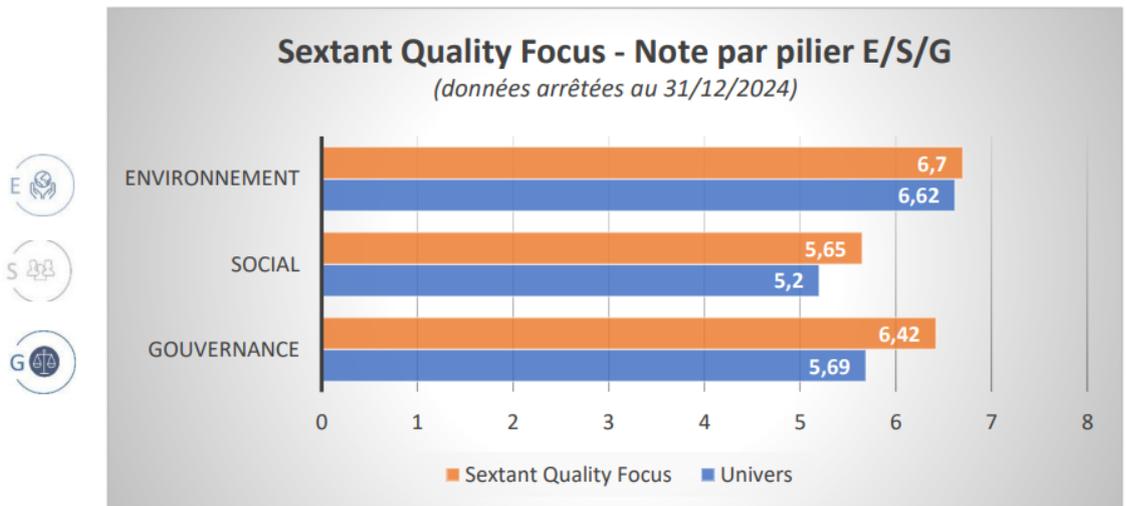
Suivi de la Note ESG moyenne du portefeuille comparée à celle de l'univers d'investissement  
Le compartiment applique dans son processus d'investissement le suivi d'un Score ESG issu du fournisseur de données MSCI ESG Ratings. Cette note identifie les risques et les opportunités ESG inhérents aux secteurs d'appartenance des entreprises évaluées. Cette évaluation constitue la notation de référence pour mesurer la performance ESG du portefeuille de Sextant Quality Focus par rapport à son univers de référence ESG.

**Score ESG<sup>2</sup> externe:**

(Source : MSCI ESG Ratings)<sup>3</sup>

Date	Compartiment	Note ESG (/100)	Couverture <sup>4</sup>	Performance relative du compartiment / univers
31/12/2024	Sextant Quality Focus	7,51	100%	+14,78%
	Univers	6,55	73,9%	
29/12/2023	Sextant Quality Focus	6,85	100%	+5,22%
	Univers	6,51	75%	

La performance ESG du compartiment Sextant Quality Focus est supérieure à celle de son univers de référence ESG (+15%), ainsi que sur deux des 3 piliers qui la composent : Social - Gouvernance, comme le montre les données figurant ci-dessous.



### Meilleures notes ESG du compartiment

Au 31/12/2024		
Nom	Note ESG /10	% de l'actif net
Diageo	10	3,5%
Adobe	10	3,5%
Edwards Lifesciences	10	1,5%
Admiral	9,7	6,5%
Rotork	9,7	1,7%

<sup>2</sup> La notation ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 10, 10 étant la meilleure note possible.

<sup>3</sup> En cas de non couverture d'analyse ESG par MSCI, un complément de couverture est réalisé à partir de la Note de performance ESG du référentiel Amiral issue de la base de données Gaïa d'Ethifinance

<sup>4</sup> Le compartiment est engagé à avoir un taux d'analyse et de notation extra-financière couvrant a minima 75% de ses investissements en actions (ce taux peut s'entendre en pourcentage de l'actif net du compartiment ou en nombre d'émetteurs de l'OPC).

### Notes ESG les moins élevées du compartiment

Au 31/12/2024		
Nom	Note ESG /10	% de l'actif net
Meta Platforms	2	4,3%
Alphabet	4,6	5,4%
Paradox Interactive	4,8	2,1%
Domino's Pizza Enterprises	4,8	0,7%
Hershey	5,8	1,0%

### Indicateur de qualité environnemental / changement climatique

Dans le cadre des caractéristiques environnementales promues par Sextant Quality Focus, le compartiment a pris un **engagement de meilleure performance du portefeuille par rapport à son univers** sur un indicateur de qualité environnemental en faveur du climat : l'empreinte carbone.

Les résultats de cet engagement au 31/12/2024 sont restitués ci-dessous.

## ENVIRONNEMENT : Empreinte Carbone

DATE	EMPREINTE CARBONE* SEXTANT QUALITY FOCUS				
	Couverture PTF / UNIV		Portefeuille	Univers	Performance relative PTF/UNIV (%)
	Portefeuille	Univers			
31/12/2024	100%	52%	4	71	-94%
29/12/2023	100%	21%	5	57,7	-91%

### \*LEGENDE

Source : Amiral Gestion – Données issues de la base de données S&P Trucost selon l'arrêté des données de la plupart des entreprises sur l'exercice 2022-2023, les données de l'exercice 2023 étant en cours de vérification.

Moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par M€ de valeurs d'entreprise investis (somme poids \* ratio d'empreinte pour chaque titre) – Émissions Scope 1, Scope 2 ;

N.B. : Seules les émissions de Gaz à effet de serre directes -similaires aux émissions de « Scope 1 » et les émissions indirectes (amont premier rang comprenant le Scope 2) ont été prises en compte dans ce calcul. Le reste des émissions indirectes dites "Scope 3" n'ont pas été incluses dans ce calcul à cause de la communication de données encore partielles des entreprises sur cet aspect et du double comptage significatif lié à cette inclusion.

L'empreinte carbone du compartiment Sextant Quality Focus est très significativement inférieure à celle de son univers de référence (-96%), conformément aux engagements pris.

### Suivi des métriques climat<sup>5</sup> et d'empreinte environnementale de Sextant Quality Focus<sup>6</sup>

Le compartiment produit a minima annuellement un suivi de métriques climat et d'empreinte environnementale conformes avec les exigences de la TCFD.

La synthèse des résultats sur les indicateurs clés du reporting sont restitués dans le tableau ci-dessous :

		Intensité carbone* (Tco2/m€ CA) Scope 1+2+3	Température et Alignement 2°C*	Empreinte environnementale EC/R (% CA)*	Part Verte (alignement à la Taxo_ EU?) ***	Part Brune (%CA)**	Risques de Transition (%EBITDA à risque/scénari o élevé) Horizon 2030*	Risques physiques (score compo ajusté / scénario élevé) Horizon 2030 (/100)*
2024	SEXTANT QUALITY FOCUS	126,6	>5°C <sup>8</sup>	3%	0,58 <sup>9</sup>	0%	0,3%	23,3
	Couverture	97%	100%	100%	92,8%	-	100%	100%
	Univers	604,6	2,7°C/3°C	5,26%	0,91% <sup>10</sup>	0,1%	0,5%	26,6
	Couverture	49%	36%	40%	19,3%	-	23%	25%
2023	SEXTANT QUALITY FOCUS	186,4	< 1.75°C	3,5%	8%	0%	0,3%	34,2
	Couverture	99%	100%	100%	17%	-	100%	100%
	Univers	339	> 5°C	5,5%	11,8%	0,1%	0,7%	32,8
	Couverture	21%	24%	27%	11%	-	24%	35%

\* Source : S&P - Trucost

\*\*Source : MSCI

\*\*\* Source : Sustainalytics

---

<sup>5</sup> La variation des résultats des indicateurs climatiques peut être influencée par les choix méthodologiques adoptés par le fournisseur de données, ainsi que par les perturbations significatives des conditions des différents marchés de consommation et de production de biens et services observés ces dernières années (par exemple : la pandémie de Covid-19, la guerre en Ukraine, etc.).

<sup>6</sup> L'intensité carbone est calculée pour la plupart des entreprises en portefeuille et de l'univers à partir des données de l'exercice 2022-2023. Pour les autres indicateurs climat et d'empreinte environnementale, les données sont issues de l'exercice 2023.

<sup>7</sup> Il s'agit de la donnée d'Alignement à la Taxonomie exprimée en % du chiffre d'affaires avec comme source les données de recherche de l'agence Sustainalytics.

Il est à noter que la part verte du portefeuille est calculée cette année à partir des données d'alignement reportées par les entreprises pour l'exercice 2023 et privilégiées aux données estimées par notre fournisseur de données sur cette recherche (Sustainalytics), conformément aux recommandations du régulateur. Le portefeuille étant composé d'investissements dans des entreprises basées en dehors de l'Union Européenne non soumises à l'obligation de reporting sur l'alignement à la taxonomie. Aussi, il n'est aujourd'hui pas pertinent de tirer des conclusions de ces données dont la publication par les entreprises peut s'avérer très partielles à l'échelle du portefeuille et non représentatives de sa part verte réelle.

<sup>8</sup> La température du portefeuille a largement augmenté par rapport à 2023 du fait de la donnée attribuée par le fournisseur de données ESG Trucost à l'émetteur Microsoft (38 millions de tonnes de CO2e au-delà d'un budget carbone aligné à 5°C).

<sup>9</sup> Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100%

<sup>10</sup> Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100%

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

*Cf. comparatif supra des données présentées pour les métriques climat et le score ESG externe.*

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le compartiment Sextant Quality Focus promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien qu'il n'ait pas une stratégie d'investissement centrée sur un objectif d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR, **le compartiment s'engage à présenter une proportion minimale de 20% d'investissements durables.**

L'investissement durable pour Amiral Gestion<sup>11</sup> est défini comme un investissement dans un instrument financier portant sur une ou plusieurs activités économiques :

- Contribuant substantiellement aux objectifs environnementaux :
  - d'atténuation du changement climatique afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 conformément aux Accords de Paris pour le Climat ;
  - d'adaptation aux effets du changement climatique ;
  
- Apportant une contribution positive nette à un ou plusieurs Objectifs du Développement Durable des Nations Unies (ODD) à caractère social à horizon 2030 ;

Pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun autres objectifs environnementaux ou sociaux, et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

## Part d'investissement durable

SEXTANT QUALITY FOCUS	(Données pondérées au 31/12/2024)	(Données pondérées au 29/12/2023)
<b>PART TOTALE D'INVESTISSEMENTS DURABLES</b> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin-top: 5px;">Part d'ID minimale : 20%</div>	<b>85,91%</b>	<b>57,2%</b>
Part d'investissements durables contribuant à l'objectif environnemental / Atténuation et adaptation au changement climatique	82,76%	55,7%
Part d'investissements durables contribuant à l'objectif social / ODD sociaux	3,16%	1,5%

Depuis l'exercice 2023, nous avons mis en place la mesure de la part d'investissements durables de nos compartiments selon la méthodologie définie et accessible sur le site internet d'Amiral Gestion, prenant en compte un faisceau de critères d'éligibilité afin de concrétiser auprès du porteur la réalité de l'engagement pris dans la détermination d'une part d'investissement durable pour nos compartiments. A ce titre, le compartiment dégage au 31/12/2024 **une part d'investissement durable représentant 85,91%** de l'actif net du portefeuille.

<sup>11</sup> Source : Note méthodologique Investissement durable Amiral Gestion ; <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>

### ● Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Par construction, l'Investissement Durable défini par Amiral Gestion est déterminé selon des critères de contribution positive tout en s'assurant que ces investissements ne nuisent pas à **des objectifs environnementaux ou sociaux**. Aussi, des critères d'éligibilité spécifiques pour chacun des objectifs à caractère social et environnemental sont déterminés à cette fin.

Par ailleurs, le compartiment suit différentes étapes dans son processus d'investissement permettant de démontrer la prise en considération des incidences négatives caractérisées par un **DNSH SFDR** applicable à tous les compartiments classifiés SFDR 8 et SFDR 9, et intégrant notamment la prise en compte depuis l'exercice 2023 de 16 indicateurs couvrant les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.

Sa stratégie d'investissement socialement responsable se traduit également par des exigences supplémentaires comme l'application d'une note ESG minimale et d'une sélectivité ESG sur l'univers d'investissement qui constitue des facteurs additionnels attestant d'une bonne qualité ESG des investissements.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

#### Conformité du compartiment à la politique d'exclusion sectorielle<sup>12</sup>

Armements  
controversés



Tabac



Energies fossiles



Charbon



Pornographie



13

Au 31/12/2024, et sur l'ensemble de l'année 2024, aucune entreprise du portefeuille ne présente une exposition directe ni indirecte aux secteurs visés par sa politique d'exclusion sectorielle.

Par ailleurs, **la part brune du compartiment, à savoir son exposition au charbon et aux énergies fossiles, est nulle.**

#### Non exposition du compartiment à des controverses de gravité forte à sévère<sup>14</sup>

**Aucune entreprise n'est exposée à des controverses de niveau de gravité 4 (forte) et 5 (sévère),** conformément à la politique d'exclusion du compartiment.

Toutefois, il est à noter que 5 entreprises ont fait l'objet d'une mise sous surveillance par le Comité de surveillance des controverses d'Amiral Gestion au cours de l'année 2024 :

- **META Platforms** dans le cadre de deux controverses qui l'ont amené à être inscrites en statut Watchlist du Pacte Mondial des Nations Unies et dont le cas est décrit dans la section suivante.

<sup>12</sup> La revue sectorielle est réalisée en interne via les données de l'agence MSCI ESG. Pour l'exposition au charbon et aux énergies fossiles, les données sont complétées par les informations des listes d'exposition GCEL / GOGEL d'Urgewald.

<sup>13</sup> Le détail des règles d'exclusion appliquées est disponible dans la rubrique Investissement Responsable du site internet d'Amiral Gestion.

<sup>14</sup> Taux de couverture : 100%

- **ALPHABET**

Alphabet est sous surveillance en raison d'accusations de pratiques anti-compétitives, avec deux procès en cours aux États-Unis.

Le premier concerne l'abus de position dominante dans la technologie publicitaire digitale (« AdTech »). Google est accusé d'avoir utilisé sa position pour favoriser son réseau publicitaire et réduire la concurrence, notamment via des acquisitions (DoubleClick en 2008 et Admeld en 2011). Google défend que son écosystème intégré améliore le retour sur investissement des annonceurs, réduit les prix pour les consommateurs, et reste compétitif face à de nombreuses alternatives.

Le second procès porte sur un monopole présumé sur la recherche en ligne (Search). Le département de la justice critique les accords de distribution conclus avec Apple et Samsung, qui restreindraient la concurrence. Une décision sur des mesures correctives, pouvant inclure la scission de Chrome, est attendue en 2025. Alphabet rejette cette proposition, estimant qu'elle nuirait à l'expérience utilisateur et à l'efficacité économique de ses services.

En Europe, Google fait face à des accusations similaires, mais soutient que ses services élargissent les choix offerts aux consommateurs tout en soutenant les commerçants locaux. En 2013, un accord avec la FTC avait déjà conclu que, bien que Google ait favorisé ses propres services, cela ne constituait pas une violation des lois sur la concurrence. Nous considérons qu'Alphabet maintient sa position grâce à l'innovation et l'utilité de ses produits, plutôt qu'en raison de pratiques déloyales. Son écosystème technologique unifié, soutenu par DeepMind, offre des avantages significatifs en termes d'efficacité économique et d'expérience utilisateur.

Par conséquent, notre analyse interne ne classe pas ces problèmes antitrust comme étant de gravité sévère. Cependant, nous maintenons une surveillance accrue de l'entreprise et suivons attentivement l'évolutions de ces différents dossiers.

- **Nestlé**

Nestlé, leader mondial de l'agroalimentaire, est régulièrement sujet à des controverses environnementales et sociales exposées par diverses ONG et médias. Parmi les accusations figurent des problématiques liées à l'approvisionnement en eau, au travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement en cacao, à la déforestation causée par l'huile de palme, à la pollution plastique.

- Approvisionnement en eau : Début 2024 en France, Nestlé a été accusée d'utiliser des traitements illégaux, comme la microfiltration et les filtres UV sur ses eaux minérales (Perrier, Vittel et Contrex), en violation des réglementations. Après reconnaissance, ces pratiques ont été cessées et des méthodes conformes adoptées. Nestlé Waters fait aussi l'objet d'une enquête pour neuf forages présumés illégaux dans les Vosges, ayant permis de prélever jusqu'à 19 milliards de litres d'eau en 20 ans. Nestlé conteste ces accusations, affirmant que tous ses forages sont autorisés. Entre 2016 et 2020 aux États-Unis, nous avons relevé un précédent : Nestlé avait dû faire face à des critiques pour le pompage d'eau dans des zones en pénurie ainsi qu'à des allégations de publicité trompeuse sur la pureté et l'origine de ses eaux l'ayant amené. Bien que l'entreprise affirmait réduire son impact environnemental en optimisant sa consommation et en collaborant avec les communautés locales, elle a cédé en 2021 ses activités eaux en bouteille en Amérique du Nord à deux fonds de capital investissement. Suite au scandale en France, la société a été condamnée le 11/09/2024 à une amende de 2 millions d'euros pour des pratiques non conformes après avoir conclu une convention judiciaire d'intérêt public avec la justice (accord de non poursuite).
- Travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement : Nestlé poursuit activement ses efforts pour améliorer les conditions de vie dans sa chaîne d'approvisionnement en cacao, avec des initiatives qui portent leurs fruits. Son plan Cacao, notamment grâce au système de surveillance et de remédiation du travail des enfants (CLMRS), a soutenu plus de 28 000 enfants en 2023. Parallèlement, son programme d'amélioration des revenus des familles agricoles contribue à réduire leur dépendance économique au travail des enfants, renforçant ainsi la résilience et le bien-être des communautés productrices. Ces actions illustrent des progrès significatifs et l'engagement de Nestlé à réduire les impacts négatifs issus de sa chaîne de valeur et en faveur d'un progrès social.
- Huile de palme et déforestation : Concernant l'huile de palme, Nestlé vise un approvisionnement 100% durable et sans déforestation. En 2022, 91% de son huile de palme était exempte de déforestation. L'entreprise utilise une surveillance satellitaire pour identifier les risques et a planté 27,1 millions d'arbres entre 2022 et 2023 pour restaurer les écosystèmes.
- Pollution plastique : Selon Break Free From Plastic, Nestlé était le deuxième plus grand pollueur plastique en 2023, malgré des efforts perceptibles. En effet, Nestlé s'efforce activement de réduire son utilisation de plastique vierge et d'augmenter la recyclabilité de ses emballages. En 2023, Nestlé a réduit son utilisation de plastique vierge de 14,9 % par rapport à 2018, avec un objectif d'atteindre une réduction de 33 % d'ici 2025. De plus, 84 % des emballages plastiques de Nestlé étaient conçus pour être recyclables en 2023, contre 82 % en 2022 et 75 % en 2021. Ces actions témoignent selon nous de l'engagement de Nestlé à réduire son empreinte plastique et à progresser vers une économie circulaire pour ses emballages.

Dans ce contexte, le cas Nestlé a été inscrit à l'ordre du jour de la réunion du comité de surveillance des controverses du 6 novembre 2024. Le comité de surveillance des controverses a statué pour que ces 4 controverses et 2 autres sur la qualité des produits et les pratiques marketing de l'entreprise soient maintenues à ce stade à des niveaux de gravité de modérée (niveau 2) à significative (niveau 3) évalués par notre fournisseur de données, l'agence Sustainalytics. En effet, nous prenons acte d'un changement de direction générale en septembre 2024 avec l'arrivée du français Laurent Freixe en réponse à ces controverses et annonçant une perspective d'efforts additionnels déployés par l'entreprise pour améliorer ses pratiques ESG. Dans ce contexte, nous maintenons Nestlé en portefeuille tout en restant vigilants sur l'évolution de la gestion de ces sujets centraux. Le comité a donc décidé de mettre sous surveillance pendant 12 mois le titre afin :

- d'une part, d'analyser l'évolution des actualités de Nestlé sur ces thèmes et plus globalement de la qualité globale de son profil ESG au regard de la gestion d'enjeux clés tels que la qualité et la sécurité sanitaire de ses produits,
- d'autre part de s'assurer, en corollaire, d'une trajectoire de progrès de l'entreprise.

▪ **Solventum**

Solventum, ex-filiale de 3M et fabricant du dispositif médical Bair Hugger, est confronté à un nombre croissant de poursuites. Le Bair Hugger, un dispositif conçu pour réguler la température des patients pendant les interventions chirurgicales, est mis en cause dans des études datant de 2023. Celles-ci suggèrent qu'il pourrait augmenter le risque d'infections en favorisant la propagation de bactéries dans l'organisme.

Ce litige, regroupé dans le cadre d'un recours collectif (class action MDL), a vu le nombre de plaignants augmenter de 6 858 à 7 187 entre juin et juillet 2024. Si le phénomène s'amplifie et que les efforts d'intermédiation échouent, la confiance des investisseurs pourrait être impactées. Face aux risques financiers et de réputation liés à ces poursuites, nous avons décidé de rehausser le niveau de gravité de la controverse établi par Sustainalytics en niveau 4-Fort au lieu de 2-Modéré. Cette décision est motivée par notre analyse de la double matérialité qui souligne l'importance des enjeux liés à la santé humaine associée à notre évaluation globale du risque ESG. En conséquence, nous avons décidé de retirer Solventum de notre portefeuille.

▪ **Reckitt**

Un jury de l'Illinois a ordonné à la filiale Mead Johnson de Reckitt Benckiser, le fabricant de produits d'hygiène et de santé grand public (Nurofen, Durex, Dettol), de verser 60 millions de dollars à la mère d'un bébé prématuré décédé après avoir reçu le lait maternisé Enfamil. Cela fait partie d'une class action lawsuit avec un grand nombre de plaignants. L'entreprise a été jugée négligente de ne pas avoir averti du risque d'entérocolite nécrosante (ECN).

A la suite de cela nous avons réévalué en interne cette controverse comme étant de gravité sévère catégorie 4, alors que nos fournisseurs de données ESG sur les controverses la notait en catégorie 2. En conséquence nous sommes sortis de la position.

**Par ailleurs, conformément à la méthodologie de qualification de l'investissement durable, aucun investissement permettant de totaliser la part d'investissement durable totale n'est exposé à des controverses de gravité 3 (significative).**

**Bilan global au 31/12/2024**

Au 31/12/2024, tous les investissements qualifiés de durable pour le compartiment sont conformes aux critères définis dans la méthodologie de l'investissement durable, attestant ainsi qu'aucun préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan social et environnemental a été identifié.

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?***

**Conformité du compartiment au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales**

Mensuellement, les entreprises présentes dans le portefeuille du compartiment Sextant Quality Focus sont passées en revue afin de vérifier leur conformité à la politique d'exclusion normative adoptée par Amiral Gestion pour l'ensemble de ses portefeuilles gérés et en lien avec les principes du Pacte Mondial et de l'OCDE. Cette revue est réalisée en interne à partir des données de l'agence de notation extra-financière Sustainalytics.

Le compartiment Sextant Quality Focus exclut de son portefeuille les entreprises qui seraient répertoriées comme étant non conformes au Pacte Mondial des Nations Unies. En cas d'entreprises répertoriées en « watchlist », elles sont mises sous surveillance : une analyse de la pratique controversée est réalisée, voire une action de dialogue-engagement initiée, le résultat pouvant conduire à une sortie du portefeuille.

En cas d'exclusion liée à nos politiques d'exclusion normative et sectorielle, le gérant du compartiment appliquera le processus prévu dans le cadre de la procédure d'escalade en cas de franchissement des règles d'éligibilité fixées par le compartiment.

**Bilan au 31/12/2024**



- **100% des entreprises couvertes sont conformes au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE**
- **1 entreprise au statut Watchlist : Meta Platforms**
- **Taux de couverture d'analyse : 100%**

## **META**

### Gravité élevée (Catégorie 4)

La société américaine Meta (ex Facebook) et maison mère des plateformes Instagram, Facebook, et WhatsApp, a été mise sous surveillance fin 2022 à la suite de deux controverses : gestion des données personnelles des utilisateurs, impact négatif de ses produits sur la santé mentale des adolescents. Ces sujets placent l'entreprise sous un double statut de Watchlist du Pacte Mondial des Nations Unies (Principe 1) et des Principes directeurs de l'OCDE (chapitre IV et VIII) pour atteinte à la protection des droits humains internationaux et d'atteintes aux intérêts des consommateurs. A ce titre, l'entreprise a été mise sous surveillance lors de la réunion du comité de surveillance des controverses qui s'est tenue le 12 octobre 2022. Cette mise sous surveillance et les éléments d'analyse ont été communiqués dans le rapport SFDR du fonds en date du 30/12/2022. Pour rappel :

- **Gestion des données** : Malgré les mesures prises en 2022, Meta a reçu de nouvelles amendes de la part de la DPC en 2021, 2022 et 2023 à la suite des enquêtes de la commission (condamnation de Meta à 1.2 milliards d'euro par la DPC-Commission de protection des données irlandaise au nom de l'UE en Mai 2023). Par ailleurs, les régulateurs aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Australie et dans l'UE envisagent tous une réglementation plus stricte ciblant l'entreprise. Initialement, Meta avait mis en place un abonnement payant, permettant aux utilisateurs de retirer toutes publicités. Le tarif de cet abonnement est passé récemment de 13 € à 8 € pour les appareils mobiles. Bien que les utilisateurs soient libres d'utiliser les plateformes Facebook et Instagram, cette solution n'a pas été validée par la commission européenne car elle ne correspondait pas aux critères du DMA.

Désormais, Meta offre aux utilisateurs deux options principales pour la publicité : les publicités contextuelles basées sur des données moins personnelles telles que l'âge, le genre et la localisation actuels de l'utilisateur, ou continuer à recevoir des publicités hautement ciblées en donnant leur consentement explicite. Ces publicités contextuelles proposées par Meta étant bien conformes aux exigences des régulateurs de l'UE, nous apprécions les efforts et nouvelles avancées de l'entreprise en matière de conformité RGPD. Nous continuons à suivre ses pratiques en matière de gestion des données, problème général à toutes les entreprises similaires.

- **Impact des réseaux sociaux sur la santé mentale des adolescents** : malgré des mesures correctives identifiées, Meta continue d'être exposée sur cette controverse avec une action en justice initiée par 40 Etats américains à l'automne 2023 pour nuisance à la santé mentale de la jeunesse. Cette action en justice représente l'aboutissement d'enquêtes menées depuis deux ans sur les méthodes "addictives" sur Facebook et Instagram. Les États, démocrates et républicains, affirment que le groupe californien a "dissimulé la façon dont ces plateformes exploitent et manipulent les consommateurs les plus vulnérables", et "négligé les dommages considérables" causés à la "santé mentale et physique des jeunes de notre pays".

Bien que ces questions soient légitimes et doivent être suivies avec attention, plusieurs éléments laissent penser que Meta cherche à adresser ce sujet de société complexe avec sérieux. Par ailleurs, le cas n'ayant pas été jugé, il est prématuré de conclure que Meta a un impact néfaste sur la santé mentale des jeunes sans pouvoir mettre en perspective plusieurs études. Par exemple, une étude scientifique menée par The National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine en 2023 montre des impacts négatifs mais aussi positifs des réseaux sociaux. Parmi les aspects positifs figurent :

1/ Le divertissement pour la majorité des jeunes,

2/ L'amélioration du bien-être de certains jeunes isolés ou en quête d'opportunités.

Ces éléments ne peuvent être ignorés, d'autant qu'aucune étude scientifique ne fait consensus pour établir une contribution globalement négative des réseaux

sociaux sur la santé des jeunes. L'innovation technologique s'accompagne inévitablement de bénéfices et de risques. L'enjeu consiste à atténuer ces derniers plutôt qu'à rejeter la technologie dans son ensemble.

Depuis janvier 2024, Meta a pris des initiatives plus claires en faveur de la santé mentale des adolescents. En septembre 2024, Instagram a annoncé mettre en place des restrictions supplémentaires en lançant des « **comptes adolescents** » réservés aux 13-17 ans, avec des fonctionnalités renforçant le contrôle parental. Toutefois, des préoccupations subsistent concernant les accusations de méthodes addictives, et nous continuons à surveiller de près les évolutions des procédures judiciaires.

C'est dans ce contexte de controverse sur la santé mentale des jeunes, Amiral Gestion a rejoint le 11 avril 2023 une coalition composée de 27 investisseurs sur le thème de la **Tech Responsable** (Tech & mental health) à l'initiative de Sycomore AM et Axa IM. L'objectif de cette coalition est d'engager les grandes entreprises du secteur technologique pour une meilleure prise en compte des enjeux liés à la santé mentale et au bien-être des utilisateurs finaux, tout en cherchant à limiter les impacts potentiellement négatifs des technologies. Les détails de cet engagement sont exposés dans la section dédiée du rapport.

Par ailleurs, Meta contribue activement à rendre la technologie plus sûre, notamment via son engagement pour les technologies **open source**, mises à disposition de la communauté scientifique et technologique. En 2024, dans la lignée du projet Open Compute en 2011, Meta a renouvelé cet engagement, à l'inverse des autres grandes entreprises de technologie, en ouvrant ses travaux de recherche en intelligence artificielle à la communauté scientifique. Les **modèles Llama**, développés par le laboratoire d'IA de Meta, sont devenus essentiels au développement de nombreuses applications par des petites structures.

Meta a également joué le rôle de lanceur d'alerte au sujet du cadre réglementaire Européen, qu'il estime contraignant, fragmenté et freinant l'innovation.

Compte tenu des évolutions positives au sujet de la promotion de bonnes pratiques sur les réseaux sociaux et en particulier pour les jeunes, ainsi que de sa nouvelle ligne de conduite adoptée sur la confidentialité des données, le comité de surveillance des controverses a décidé, en avril 2024, de maintenir en niveau de gravité 3 les controverses supra mentionnées ainsi que le statut de mise sous surveillance. En 2025, nous continuerons à suivre de près ces sujets.

#### Description détaillée :

*La Taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », selon lequel les investissements alignés sur la Taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la Taxonomie de l'UE et s'accompagnent de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas compte des critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



## Ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

**Le compartiment Sextant Quality Focus prend en compte depuis l'exercice 2023 les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.**

Dans ce cadre, le compartiment est engagé à suivre la performance ESG de 16 PAI SFDR (14 obligatoires et 2 facultatifs) de l'annexe 1 des RTS SFDR. La politique de prise en compte des PAI d'Amiral Gestion, incluant l'approche globale et les sources de chaque indicateur, est disponible sur son site internet, rubrique "Investissement Responsable" : <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>.

Les informations sur le suivi de performance du portefeuille sur les 16 indicateurs PAI en relatif de son univers de référence pour l'année 2024 sont restituées dans le reporting périodique annuel dédié du compartiment matérialisé par l'Annexe 1 des RTS SFDR disponible sur le site internet d'Amiral Gestion à la page dédiée au compartiment<sup>15</sup>.

A la suite de la production de ce reporting, une initiative de dialogue et d'engagement auprès des entreprises dont les indicateurs seraient en contre-performance relative à l'univers de référence retenu pour le compartiment pourra être initiée à partir de l'année 2025 afin d'améliorer en continu la performance du portefeuille et réduire les impacts négatifs de ses sous-jacents sur les facteurs de durabilité.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence au 29/12/2023.

SEXTANT QUALITY FOCUS			
Investissements les plus importants	Secteurs	% d'actifs	Pays
Admiral	Finance	6,5%	Royaume-Uni
Ishares Usd Treasury Bond 0-1Y	-	5,5%	Irlande
Alphabet	Services de communication	5,4%	États-Unis
Games Workshop	Consommation discrétionnaire	4,6%	Royaume-Uni
Amadeus It	Consommation discrétionnaire	4,5%	Espagne
Meta Platforms	Services de communication	4,3%	États-Unis
Pepsico	Consommation de base	4,0%	États-Unis
Nestle	Consommation de base	4,0%	Suisse
Coca-Cola Co/The	Consommation de base	4,0%	États-Unis
L'Oreal	Consommation de base	4,0%	France
Paypal Holdings	Finance	3,9%	États-Unis
<b>TOTAL</b>	<b>Consommation de base</b>	<b>50,7%</b>	

<sup>15</sup> SICAV Sextant – Amiral Gestion

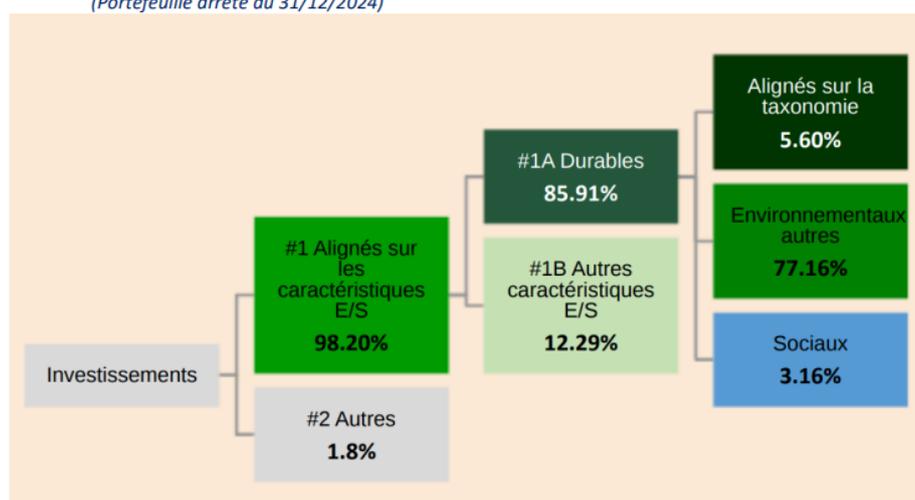
<sup>16</sup> Les principaux investissements retenus correspondent à la part investie au 31/12/2024 représentant plus de 50% en cumulé. Les liquidités ne sont pas présentées dans ce tableau, même dans le cas où elles représenteraient une part importante des capitaux du portefeuille.



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

### ● Quelle était l'allocation d'actifs ?

SEXTANT Quality Focus  
(Portefeuille arrêté au 31/12/2024)



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements

- **Des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements pour une transition vers une économie verte par exemple.

- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S couvre :

- La sous-catégorie #1A Durables couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteurs	% d'actifs
Consommation de base	31,2%
Consommation discrétionnaire	15,9%
Industrie	12,9%
Services de communication	11,8%
Finance	10,4%
Technologies de l'information	7,2%
Santé	1,5%



● **Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le compartiment Sextant Quality Focus n'est pas engagé à avoir une part verte minimale à ce jour. Aussi, elle a été fixée à 0%. En effet, en l'état actuel, la communication obligatoire des données d'alignement à la taxinomie verte reste encore partielle sur le marché : le Règlement Taxinomie est applicable aux entreprises de manière progressive selon un calendrier s'étalant entre 2022 et 2027 en fonction de leur taille.

Cependant, le compartiment communique en ex-post sa part verte ci-dessous sur la base des données reportées ou estimées par l'agence Sustanalytics actuellement disponibles et qui ne sont pour certaines pas alignées avec les exigences réglementaires des données équivalentes.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>17</sup> ?**

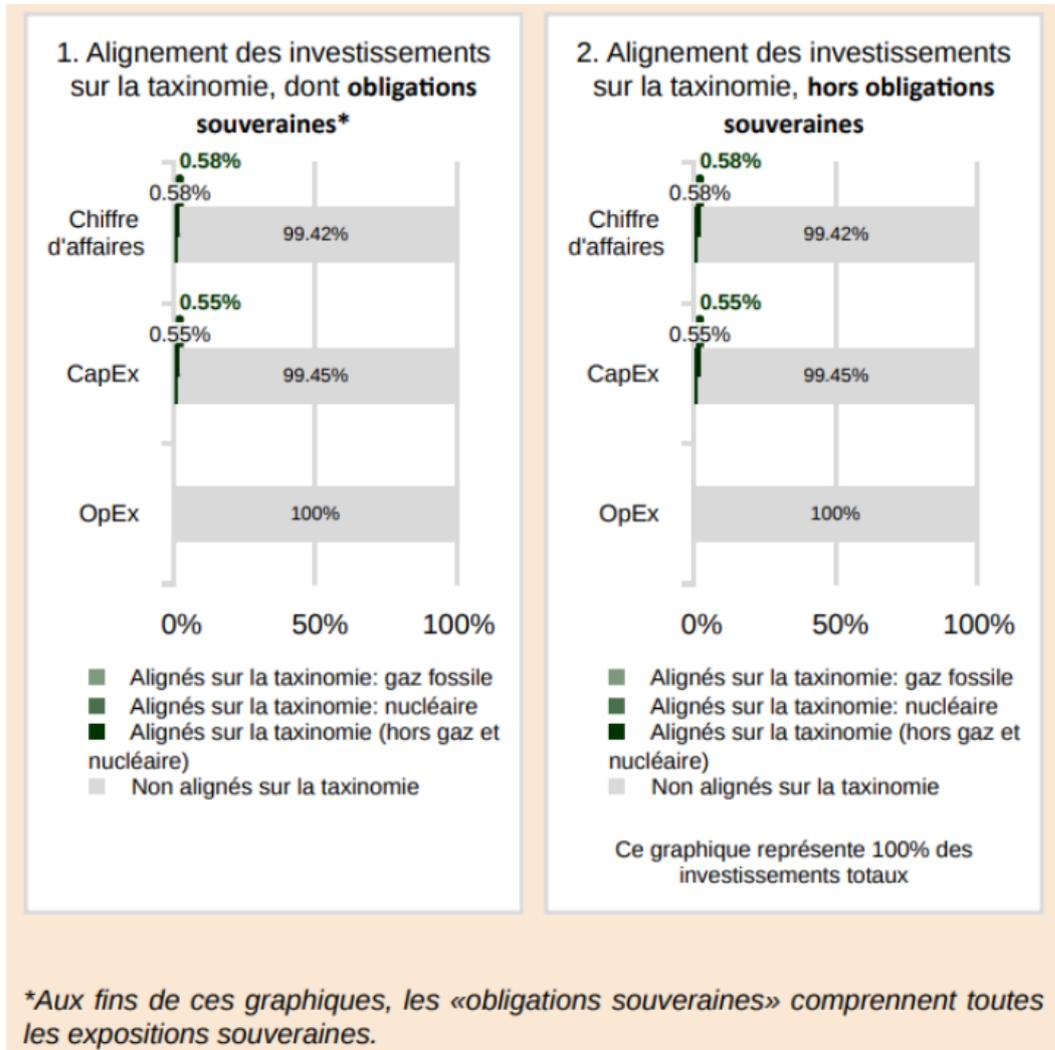
- Oui :
- Dans le gaz fossile     Dans l'énergie nucléaire
- Non

<sup>17</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

## SEXTANT QUALITY FOCUS

### Part des investissements alignés sur la taxinomie au 31/12/2024

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

PART VERTE

SEXTANT QUALITY FOCUS : 0,58%

Les principaux contributeurs de la taxonomie pour l'ensemble du portefeuille sur la base de l'alignement fondée sur la part du chiffre d'affaires sont mentionnés ci-dessous :

SEXTANT QUALITY FOCUS			
Entreprises les plus contributrices à la Part Verte	Secteur	% du chiffre d'affaires	Nature d'activité éligible
Kone	Industrie	14,1%	Habilitante
Rotork	Industrie	10%	Habilitante
Bureau Veritas	Industrie	3%	Habilitante

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Parmi les 0,58% d'investissements du portefeuille en part du chiffre d'affaires alignés à la taxonomie, la quasi-totalité (i.e. 0,57%) correspond à des activités habilitantes captées.

Part des investissements réalisés par types d'activités – Sextant Quality Focus				
Source : Sustainalytics		Activité contributrice <sup>18</sup>	Activité de transition	Activité habilitante
2024	Part des CAPEX alignés	0,45%	0%	0,05%
	Part des OPEX alignés	0%	0%	0%
	Part du Chiffre d'Affaires aligné	0%	0,02%	0,57%
	Couverture	92,84%		
2023	Part des CAPEX alignés	0%	0,27%	0%
	Part des OPEX alignés	0%	0%	0%
	Part du Chiffre d'Affaires aligné	0%	0,07%	7,89%
	Couverture	14,24%		

**A noter :** nous constatons une hausse conséquente du taux de couverture des émetteurs par rapport à l'alignement à taxonomie européenne. Nous reportons l'information collectée depuis notre fournisseur de données qui peut être involontairement surévaluée sur le taux de couverture, mais correcte sur le pourcentage d'alignement.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Cf tableau ci-dessus.

<sup>18</sup> Activités bas carbone (ex. : production d'électricité à partir d'énergie solaire ou éolienne)



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

**77,16%**

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité pour la contribution substantielle à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique correspondants<sup>19</sup>, le compartiment **Sextant Quality Focus** totalise **77,16% d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE**.

Parmi les entreprises éligibles, on dénombre notamment ADMIRAL GROUP PLC (6,48%), ALPHABET INC. (5,36%) et Games Workshop Group PLC (4,56%).



Quelle était la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social ?

**3,16%**

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité à la contribution nette positive à l'objectif social sur les ODD sociaux correspondants<sup>20</sup>, le compartiment **Sextant Quality Focus** totalise **3,16% d'investissements durables ayant un objectif social**.

Parmi les entreprises éligibles, on dénombre notamment PAYLOCITY HOLDING CORPORATION (1,89%).

Il est à noter que le compartiment n'est pas engagé à avoir une part minimale d'investissement durable sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements de la catégorie « #2 Autres » représentaient **1,8% de l'actif total** du compartiment au 31/12/2024 et correspondaient à des liquidités.

Ces liquidités permettent de gérer les flux de souscription et de rachats du portefeuille. Les liquidités ne peuvent pas être soumises aux garanties sociales et environnementales minimales du compartiment.

<sup>19</sup> <https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2195/doc.pdf>

<sup>20</sup> Source : MSCI ESG – Recherche Impact Metrics



## Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le compartiment étant engagé dans la promotion de caractéristiques environnementales et sociales, et outre les pratiques d'investissement responsable mentionnées supra, il intègre **une approche de responsabilité actionnariale qui se traduit par l'exercice de ses droits de votes en Assemblées générales d'actionnaires et la pratique de dialogue engagement actionnarial** afin d'inciter les entreprises à progresser en matière de transparence ESG et climat et sur le plan de leurs pratiques sous-jacentes.

Le rapport 2024 de l'activité de vote et d'engagement du compartiment vous est restitué ci-dessous.

### Rapport de vote 2024

	2024	2023
Nombre d'AG votables	29	28
Pourcentage d'AG votées	93,1%*	93%
Nombre de résolutions votées	450	480
Pourcentage de résolutions votées "abstention" ou "contre"	17%	19%
Nombre de résolutions d'actionnaire déposées	45	52
Nombre de résolutions d'actionnaires soutenues par Amiral Gestion	28	32
Taux d'opposition sur les résolutions sur le dividende	0%	0%
Taux d'opposition sur les résolutions sur la rémunération des dirigeants	31%	22%
Taux d'opposition sur les résolutions sur la nomination des administrateurs	15%	15%
Types de résolutions pour lesquelles un vote contre a été le plus fréquemment recommandé	Augmentation de capital : 100%	Augmentations de capital : 48%
	Nomination des administrateurs 15%	Nomination des administrateurs : 15%
	Rémunération des dirigeants : 31%	Rémunération des dirigeants : 22%
Entreprises dont le pourcentage moyen d'approbation des résolutions est le plus élevé	Amadeus IT Group SA, FactSet Research Systems Inc., Paradox Interactive AB : 100%	Amadeus, Choice Hotel, Domino's Pizza, NVR, Rational : 100%
Entreprises dont le pourcentage moyen d'approbation des résolutions est le plus faible	NVR, Inc. (50%), Alphabet Inc. (57%), The Estee Lauder Companies Inc. (60%)	Nintendo : 14%, Arista Networks : 25%, Alphabet : 56%

\*Amiral Gestion n'a pas pu voter à l'assemblée générale Nestlé et Compagnie Financière Richemont SA en 2024, en raison du pays de domiciliation de l'entreprise où la législation impose le blocage des titres. Se référer à la Politique de vote Amiral Gestion.

## Rapport de dialogue et engagement ESG 2024

Synthèse des démarches de dialogue & d'engagement sur l'année 2024 :			
3 Entreprises	12,3% du portefeuille	Engagements individuels et collaboratifs	Meta Platforms, Nestlé, Unilever

L'Engagement actionnarial mis en place par Amiral Gestion, rassemblant nos initiatives de dialogue-engagement ESG et d'exercice des droits de vote, s'inscrit dans notre approche d'investissement pour tous nos fonds mais également d'impact ESG dans l'incitation des entreprises à améliorer leurs pratiques en la matière, conformément à l'application de notre Politique d'investissement Responsable et de nos engagements en tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI).

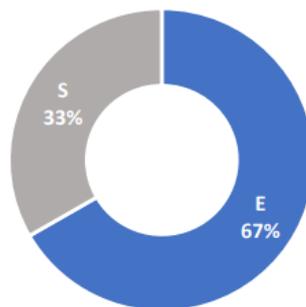
Sur l'année 2024, les gérants ont mené des actions de dialogue et d'engagement

- **Individuelles** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et les gérants d'Amiral Gestion seulement
- **Collaboratives** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et un groupe d'investisseurs dont Amiral Gestion fait partie

Sur l'année 2024, 100% des engagements ont été réalisés de manière collaborative.

### Répartition des démarches de dialogue et d'engagement individuelles par thématique

Ces actions de dialogue ont porté sur divers enjeux environnementaux, sociaux, de gouvernance, et de transparence :



2 thèmes liés à la thématique environnementale



1 thème lié à la thématique sociale



0 thème lié à la gouvernance

### Illustration d'engagements 2024

#### Climate Action 100+



En 2023 Amiral Gestion a rejoint la coalition d'investisseurs du Climate Action 100.

Cette initiative, regroupant plus de 700 investisseurs à travers le monde, a pour objectif d'inciter les entreprises les plus émettrices en gaz à effet de serre à réduire leurs émissions et à renforcer leurs engagements envers les objectifs climatiques de l'Accord de Paris.

#### Unilever

Depuis notre intégration au groupe de travail sur l'entreprise Unilever en novembre 2023, nous avons entamés plusieurs échanges riches autour du plan d'action climatique à horizon 2030 avec des objectifs de plus en plus ambitieux.

Les derniers échanges à fin 2024 portaient sur : la transition juste – comprendre au mieux comment l'entreprise peut prendre des objectifs sensés et réalisables ; l'intégration de ces enjeux climats clefs au niveau de la

gouvernance – avec une demande de transparence sur des critères précis ; ainsi que l'intégration des risques climatiques dans sa comptabilité.

Un entretien prévu en 2025 avec la participation de deux nouveaux co-lead investisseurs (Globalance bank et CCLA) visera à discuter des derniers Benchmark scores, du rapport 2024 incluant le nouveau plan d'action et à déterminer les prochaines étapes clés.

### **Nestlé**

Le dernier dialogue avec Nestlé, qui a eu lieu en novembre 2024, portait sur les trois engagements prioritaires de l'entreprise : (i) Amélioration de la transparence de sa stratégie de décarbonisation, (ii) Gouvernance climatique, et (iii) Transition juste et Droits de l'homme.

Un travail supplémentaire a été effectué avec Nestlé à la suite du changement de la gouvernance. Nestlé a indiqué que le responsable du développement durable rend désormais compte directement à l'administrateur délégué et que le développement durable est un élément essentiel de la stratégie de l'entreprise.

Des discussions détaillées ont ensuite eu lieu sur la stratégie de décarbonisation, la gouvernance et le lobbying et continueront en 2025.

### **Tech & Mental Health**



Dans un contexte où les questions de santé mentale, en particulier chez les jeunes, suscitent des préoccupations croissantes, Amiral Gestion a rejoint, le 11 avril 2023, une coalition pionnière sur le thème de la Tech Responsable (Tech & Mental Health). Cette initiative, pilotée par Sycomore Asset Management et AXA Investment Managers, rassemble désormais 33 investisseurs institutionnels mondiaux représentant plus de 2 622 milliards de dollars d'actifs sous gestion.

Son ambition est de dialoguer avec les grandes entreprises technologiques afin de les engager sur leur prise en compte des enjeux de santé mentale et de bien-être des utilisateurs finaux.

Alors que ces thématiques restent largement sous-estimées par les entreprises technologiques, souvent peu réceptives aux démarches individuelles des investisseurs, cette coalition offre une approche collective permettant de démultiplier l'impact et inciter les entreprises à adopter de bonnes pratiques. Parmi les mesures clés figurent l'élaboration de politiques pour réduire les risques d'addiction, la garantie de la sécurité en ligne pour les enfants, la mise en place de mécanismes de signalement de contenus préjudiciables, ainsi que la transparence et le suivi des progrès réalisés.

Avec l'appui de l'équipe ESG, une équipe de 3 gérants, représentant les fonds Sextant Tech, Sextant Quality Focus et Sextant Grand Large, s'implique activement dans les initiatives menées par la coalition. En 2024, Amiral Gestion a joué le rôle de Support investor pour META, UBISOFT et ALPHABET. Un focus particulier est accordé à META, en raison de son exposition à des controverses significatives et de son statut de "watchlist" du Pacte Mondial des Nations Unies.

Cette démarche reflète l'engagement d'Amiral Gestion à promouvoir une utilisation responsable et éthique des technologies en s'assurant que les entreprises concernées prennent des mesures concrètes pour limiter leur impact négatif sur la santé mentale et le bien-être des utilisateurs.

### **META**

Meta se trouve parmi les entreprises technologiques ciblées par la coalition. Vue sa taille et sa forte exposition aux controverses autour du bien-être et de la santé mentale des jeunes utilisateurs, cette entreprise attire une attention particulière des investisseurs tel qu'Amiral Gestion.

En 2024, notre groupe de travail a déployé plusieurs actions concrètes en préparation du dialogue avec l'entreprise : (i) une analyse comparative sur les mesures de protection de SNAPCHAT, Instagram et Tik Tok ainsi que le contenu des Guides pour les parents, (ii) identification des bonnes pratiques à préconiser

Ainsi, depuis janvier 2024, Meta a pris des initiatives plus claires en faveur de la santé mentale des adolescents en améliorant son rapport avec une partie complète dédiée à la santé mentale des utilisateurs et s'engage à développer le partenariat avec des experts dans la santé mentale, la psychologie et comportement en ligne pour s'assurer d'une expérience saine et positive. En septembre 2024, Instagram a annoncé mettre en place des restrictions supplémentaires en lançant des « comptes adolescents » réservés aux 13-17 ans, avec des fonctionnalités renforçant le contrôle parental

L'entreprise a également lancé une nouvelle fonctionnalité « Take a break » afin de sensibiliser les utilisateurs et leur permettre de mieux organiser leur temps d'utilisation des médias sociaux.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**  
Sans objet
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**  
Sans objet
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**  
Sans objet
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**  
Sans objet

Tableau 1

### Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

<b>Acteur des marchés financiers</b> SEXTANT QUALITY FOCUS, LEI: 9695009DQ4GBBGXOH239
<p><b>Résumé</b> SEXTANT QUALITY FOCUS, LEI: 9695009DQ4GBBGXOH239 prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Amiral Gestion.</p> <p>La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2024 au 31 décembre 2024.</p> <p><i>[Résumé prévu à l'article 5, dans les langues visées au paragraphe 1 dudit article]</i></p>
<p><b>Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b></p> <p><i>[Informations prévues à l'article 7, au format indiqué ci-dessous]</i></p>

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés					
Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b>					
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1				

Émissions de gaz à effet de serre		Émissions de GES de niveau 2				
		Émissions de GES de niveau 3				
		Émissions totales de GES	556 291,83 (couverture : 99,73%)	1 891 339,99 (couverture : 100,00%)	Il est à noter que la méthode de calcul a changé en 2024, prenant désormais en compte la notion d'ownership afin de calculer des émissions au niveau portefeuille plus pertinentes (selon la méthode SFDR). Ce changement méthodologique explique une baisse drastique de ce PAI en comparaison avec l'année 2023.	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	5 178,61 (couverture : 99,73%)	559,09 (couverture : 100,00%)	Variation N-1 : +89,20%	L'analyse des résultats de cet indicateur sera réalisée à l'issue d'une période de 3 ans afin d'assurer une interprétation

						pertinente des impacts identifiés, et initier si nécessaire et le cas échéant, les actions prévues dans notre <a href="#">Politique PAI</a> pour cet indicateur
	3. Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements	142,53 (couverture : 99,73%)	327,42 (couverture : 99,99%)	Variation N-1 : - 129,72% Performance du portefeuille sur cet indicateur en progression	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0,00% (couverture : 100,00%)	0,00% (couverture : 100,00%)	Résultat de l'indicateur conforme à la politique normative d'Amiral Gestion	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non	45,98% (couverture : 85,57%)	3043,44% (couverture : 59,07%)	Variation N-1 : - 6519,18%  Performance du portefeuille sur cet indicateur en progression	

		renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie				
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par millions d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,47 (couverture : 100,00%)	157,82 (couverture : 93,22%)	Variation N-1 : - 33535,77% Performance du portefeuille sur cet indicateur en progression	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	95,02% (couverture : 95,02%)	16,14% (couverture : 100,00%)	Variation N-1 : +83,01%	L'analyse des résultats de cet indicateur sera réalisée à l'issue d'une période de 3 ans afin d'assurer une interprétation pertinente des impacts identifiés, et initier si nécessaire et le cas échéant, les actions prévues dans notre <a href="#">Politique PAI</a> pour cet indicateur
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	30,93 (couverture : 8,89%)	13 761,68 (couverture : 37,86%)	Performance du portefeuille sur cet indicateur en progression	
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	26,85 (couverture : 9,50%)	153 661 109,97 (couverture : 100,00%)	Performance du portefeuille sur cet indicateur en progression	
<b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,00% (couverture : 100,00%)	0,00% (couverture : 100,00%)	Résultat de l'indicateur conforme à la politique normative d'Amiral Gestion	
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à	5,80% (couverture : 100,00%)	6,31% (couverture : 100,00%)	Variation N-1 : - 8,73%  Performance du portefeuille sur cet indicateur en progression	

	principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations				
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	-0,30% (couverture : 2,46%)	5,24% (couverture : 41,81%)	Variation N-1 : +1873,01% Performance du portefeuille sur cet indicateur en progression	
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	33,38% (couverture : 89,31%)	34,50% (couverture : 94,26%)	Variation N-1 : -3,36%	L'analyse des résultats de cet indicateur sera réalisée à l'issue d'une période de 3 ans afin d'assurer une interprétation pertinente des impacts identifiés, et initier si nécessaire et le cas échéant, les actions prévues dans notre <a href="#">Politique PAI</a>

						pour cet indicateur
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,00% (couverture : 100%)	0,00% (couverture : 100%)	Résultat de l'indicateur conforme à la politique normative d'Amiral Gestion	

**Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux**

	Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	Non applicable	Non applicable		
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et	Non applicable	Non applicable		

		conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national				
Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers						
Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	Non applicable	Non applicable		
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Non applicable	Non applicable		
Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité						
<i>[Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point a), suivant le modèle du tableau 2]</i>						
Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires	2 887 779,51 (couverture : 45,46%)	12 498 398,94 (couverture : 45,66%)	Performance du portefeuille sur cet indicateur en progression	
<i>[Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point b), suivant le modèle du tableau 3]</i>						
Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Droits de l'homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme	4,68% (couverture : 100,00%)	26,88% (couverture : 99,00%)	Variation N-1 : - 474,20% Performance du portefeuille sur cet indicateur en progression	
<i>[Informations sur toute autre incidence négative sur les facteurs de durabilité utilisée pour identifier et évaluer les principales incidences négatives supplémentaires sur un facteur de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point c), suivant le modèle du tableau 2 ou du tableau 3]</i>						
<b>Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b>						
<i>[Informations prévues par l'article 7]</i>						
Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a> .						
<b>Politiques d'engagement</b>						
<i>[Informations prévues par l'article 8]</i>						

Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : (<https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf>) et au sein de sa Politique d'engagement (<https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/758/doc.pdf>).

**Références aux normes internationales**

[Informations prévues par l'article 9]

Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : <https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf>.

**Comparaison historique**

[Informations prévues par l'article 10]

Non applicable

L'analyse des résultats sera réalisée à l'issue d'une période de 3 ans afin d'assurer une interprétation pertinente des impacts identifiés.

Tableau 2

**Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires**

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>		
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b>		
Émissions	1. Émissions de polluants inorganiques	Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> de polluants inorganiques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	2. Émissions de polluants atmosphériques	Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> de polluants atmosphériques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	3. Émission de substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> d'émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris
Performance énergétique	5. Ventilation des consommations d'énergie par type de sources d'énergie non renouvelables	Part d'énergie provenant de sources non renouvelables utilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements, ventilée par source d'énergie
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires 2. Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés bénéficiaires
	7. Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau
	8. Exposition à des zones de stress hydrique élevé	Part d'investissement dans des sociétés implantées dans des zones de stress hydrique élevé et n'appliquant pas de politique de gestion de l'eau
	9. Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2, du règlement (CE) n°1893/2006
	10. Dégradation des terres, désertification, imperméabilisation des sols	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités entraînent une dégradation des terres, une désertification ou une imperméabilisation des sols

	11. Investissements dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables	Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables
	12. Investissements dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers	Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers
	13. Ratio de déchets non recyclés	Tonnes de rejets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	14. Espèces naturelles et aires protégées	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Part d'investissement dans des sociétés dont les activités portent atteinte à des espèces menacées</li> <li>2. Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de protection de la biodiversité couvrant les sites opérationnels qu'elles possèdent, louent ou gèrent dans, ou à proximité d'une aire de grande valeur sur le plan de la biodiversité qui n'est pas une aire protégée</li> </ol>
	15. Déforestation	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de lutte contre la déforestation
Titres verts	16. Part de titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental	Part d'investissement dans des titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b>		
Titres verts	17. Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental	Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental
	obligations durables sur le plan environnemental	
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>		
Émissions de gaz à effet de serre	18. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 générées par des actifs immobiliers
		Émissions de GES de niveau 2 générées par des actifs immobiliers
		Émissions de GES de niveau 3 générées par des actifs immobiliers
		Total des émissions de GES générées par des actifs immobiliers
Consommation d'énergie	19. Intensité de consommation d'énergie	Consommation d'énergie des actifs immobiliers détenus, en GWh par mètre carré
Déchets	20. Production de déchets d'exploitation	Part des actifs immobiliers qui n'est pas équipée d'installations de tri des déchets ni couverte par un contrat de valorisation ou de recyclage des déchets
Consommation de ressources	21. Consommation de matières premières pour des constructions neuves et des rénovations importantes	Part des matières premières (hors matériaux récupérés, recyclés ou biosourcés) dans le poids total des matériaux de construction utilisés pour des constructions neuves ou des rénovations importantes
Biodiversité	22. Artificialisation des sols	Part de surface non végétale (surfaces des sols sans végétation, ainsi que des toitures, terrasses et façades non végétalisées) dans la surface totale des parcelles de tous les actifs

Tableau 3

**Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption**

INDICATEURS LIES AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION		
Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (quantitative ou qualitative)	Élément de mesure
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>		
Questions sociales et de personnel	1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail
	2. Taux d'accidents	Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée
	3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	Nombre de jours de travail perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée
	4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs	Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé)
	5. Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel	Part d'investissement dans des sociétés sans mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel
	6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte	Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte
	7. Cas de discrimination	1. Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée 2. Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction dans les
		sociétés concernées, en moyenne pondérée
	8. Ratio de rémunération excessif	Ratio moyen, pour les sociétés concernées, de rémunération annuelle de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés (hormis cette personne)
Droits de l'homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme
	10. Manque de diligence raisonnable	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'homme
	11. Absence de processus et de mesures de prévention de la traite des êtres humains	Part d'investissements dans des sociétés qui n'ont pas de politique de lutte contre la traite d'êtres humains
	12. Activités et fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail, par zone géographique ou type d'activité
	13. Activités et fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire, par zone géographique et/ou type d'activité
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme en lien avec les sociétés bénéficiaires des investissements, sur base d'une moyenne pondérée

Lutte contre la corruption et les actes de corruption	15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption
	16. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des sociétés qui présentent des lacunes avérées quant à l'adoption de mesures pour remédier au non-respect de procédures et de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	Nombre de condamnations, et montant des amendes infligées, pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises par les sociétés bénéficiaires des investissements
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b>		
Social	18. Score moyen en matière d'inégalités de revenus	Répartition des revenus et inégalité économiques entre les participants à une économie donnée (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)
	19. Score moyen en matière de liberté d'expression	Score mesurant le degré auquel les organisations politiques et les organisations de la société civile peuvent exercer librement leurs activités (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)
Droits de l'homme	20. Performance moyenne en matière de droits de l'homme	Performance moyenne, en matière de droits de l'homme, des pays d'investissement, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet
Gouvernance	21. Score moyen en matière de corruption	Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet
	22. Pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales	Investissements dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales
	23. Score moyen en matière de stabilité politique	Probabilité que le régime actuel soit renversé par la force, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif prévue à cet effet
	24. Score moyen en matière d'état de droit	Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de défiances de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet

**CERTIFICATION DONNEE PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET  
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**



**SELECTION ACTIONS INTERNATIONALES**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2024**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2024**

**SELECTION ACTIONS INTERNATIONALES  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régi par le Code monétaire et financier**

Société de gestion  
PATRIVAL SA  
Parc des Trois Chênes  
29 bis, avenue de la Marne  
59290 WASQUEHAL

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement SELECTION ACTIONS INTERNATIONALES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



## SELECTION ACTIONS INTERNATIONALES

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



## SELECTION ACTIONS INTERNATIONALES

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



## SELECTION ACTIONS INTERNATIONALES

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>0,00</b>
<b>Titres financiers</b>	
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Titres de créances (D)</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissement (E)</b>	<b>46 824 242,35</b>
OPCVM	46 824 242,35
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
<b>Dépôts (F)</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
<b>Prêts (I) (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>46 824 242,35</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>244 567,72</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>81 753,40</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>326 321,12</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>47 150 563,47</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Capitaux propres :</b>	
Capital	39 196 429,64
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	7 788 900,53
<b>Capitaux propres I</b>	<b>46 985 330,17</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>46 985 330,17</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>0,00</b>
<b>Emprunts (C) (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres passifs :</b>	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	165 233,30
Concours bancaires	0,00
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>165 233,30</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>47 150 563,47</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières :</b>	
Produits sur actions	5 766,70
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	10 038,86
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>15 805,56</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-83,32
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-83,32</b>
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>15 722,24</b>
<b>Autres produits :</b>	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	54 086,93
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
<b>Autres charges :</b>	
Frais de gestion de la société de gestion	-615 340,45
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>-561 253,52</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>	<b>-545 531,28</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-17 900,78</b>
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>-563 432,06</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	
Plus ou moins-values réalisées	10 523 485,16
Frais de transactions externes et frais de cession	-38 888,29
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>10 484 596,87</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>209 456,54</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>10 694 053,41</b>

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-2 382 376,07
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>	<b>-2 382 376,07</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>40 655,25</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>	<b>-2 341 720,82</b>
<b>Acomptes :</b>	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>	<b>0,00</b>
<b>Impôt sur le résultat V (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>7 788 900,53</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# Annexe des comptes annuels

## A. Informations générales

### A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

#### A1a.Stratégie et profil de gestion

Le fonds SELECTION ACTIONS INTERNATIONALES est un fonds nourricier du compartiment SEXTANT QUALITY FOCUS de la SICAV de droit français SEXTANT (le « fonds maître »).

L'objectif de gestion du fonds est identique à celui de son fonds maître, à savoir réaliser, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure au MSCI World Net Total Return EUR Index, par une sélection d'actions internationales de large et moyenne capitalisation. Il convient toutefois de noter que la performance du fonds sera inférieure à celle de son maître en raison notamment de ses propres frais.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

**A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices**

	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>30/12/2022</b>	<b>29/12/2023</b>	<b>31/12/2024</b>
Actif net en EUR	40 069 192,41	45 095 856,42	34 558 684,85	37 888 448,58	46 985 330,17
Nombre de titres	278 828	282 570	270 727	257 701	266 598
Valeur liquidative unitaire	143,70	159,59	127,65	147,02	176,24
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	9,84	1,92	-0,72	9,98	40,11
Capitalisation unitaire sur revenu	-2,70	-2,90	-1,94	-1,95	-2,11

## A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

### 2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus (antérieurement la comptabilisation était réalisée en incluant ces frais au prix d'achat ou de vente des titres. Cette option est dorénavant interdite par le Règlement ANC 2020-07).

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Evènements exceptionnels

Le FCP est depuis le 24/05/2024 un fonds nourricier du compartiment SEXTANT QUALITY FOCUS de la SICAV de droit français SEXTANT (le « fonds maitre » ou « compartiment ») : le fonds nourricier investissant dans l'action SI (FR001400CEJ8) du fonds maitre.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

**Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

**Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

**Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

**Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

**OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

**Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

**Instruments financiers à terme :****Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

**Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :****Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

## Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds : FR0013049475 - Part SELECTION ACTIONS INTERNATIONALES : Taux de frais maximum de 1,60% TTC jusqu'au 06/06/2024 puis de 1,40% TTC à partir du 07/06/2024.

## Modalité de calcul de la commission de surperformance :

Des frais de gestion variables seront prélevés au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance des parts du FCP et le seuil de référence (MSCI World Net Total Return EUR Index), sur l'exercice.

La performance du FCP est calculée selon les modalités suivantes :

- si, sur l'exercice, la performances des parts du FCP est positive et supérieure à son indice de référence (MSCI World Net Total Return EUR Index), la part variable des frais de gestion (commission de surperformance) représentera 20% TTC de la différence entre la performance du FCP et le seuil de référence (MSCI World Net Total Return EUR Index) ;
- si, sur l'exercice, la performances des parts du FCP est négative ou inférieure à son indice de référence, la part variable sera nulle.

Le calcul de la commission de surperformance s'effectue sur la base du montant de l'actif net sur lequel la performance a été réalisée ainsi que des souscriptions et des rachats effectuées sur les parts du FCP.

Cette méthode revient à comparer l'actif des parts du FCP à l'actif d'un fonds fictif suivant le seuil de référence en lui appliquant les mêmes flux de souscriptions et de rachats.

- si, au cours de l'exercice, la performances des parts du FCP, depuis le début de l'exercice, est positive et supérieure au seuil de référence calculée sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

- dans le cas d'une sous-performance des parts du FCP par rapport au seuil de référence entre deux valeurs liquidatives ou d'une performance négative, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

- Cette part variable ne sera définitivement perçue à la clôture de l'exercice (date de cristallisation, soit au 31 décembre de chaque année, étant précisé que cette date peut être modifiée en cas de fusion ou liquidation du FCP) que si sur l'exercice, la performance des parts du FCP est supérieure au seuil de référence et est positive.

- en cas de rachat d'actions, s'il y a une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée immédiatement à la société de gestion.

Ces frais (partie fixe et éventuellement variable) sont directement imputés au compte de résultat du FCP. Le prélèvement des frais de gestion variables par la société de gestion est effectué annuellement, le dernier jour de bourse ouvré du mois de décembre chaque année.

Toute sous-performance du FCP par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, la durée de la période de rattrapage est fixée à cinq ans. Si au cours de la période de rattrapage une nouvelle sous performance venait à être constatée, celle-ci ouvrirait une nouvelle période de rattrapage de 5 ans à partir de cette constatation au titre de cette sous-performance. Enfin, si la sous performance n'a pas été rattrapée au bout de 5 ans, elle n'est plus prise en compte pour l'exercice de la 6ème année.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le revenu :**

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation des revenus nets</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Part SELECTION ACTIONS INTERNATIONALES	Capitalisation	Capitalisation

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>37 888 448,58</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	7 241 797,98
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-5 701 605,91
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-545 531,28
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	10 484 596,87
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-2 382 376,07
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>46 985 330,17</b>

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	44 648	7 241 797,98
Parts rachetées durant l'exercice	-35 751	-5 701 605,91
Solde net des souscriptions/rachats	8 897	1 540 192,07
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	266 598	

**B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises**

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

**B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

**B5. Flux sur les passifs de financement**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

**B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts**

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
SELECTION ACTIONS INTERNATIONALES FR0013049475	Capitalisation	Capitalisation	EUR	46 985 330,17	266 598	176,24

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>0,00</b>					

#### C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
		<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux**

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	81,75	0,00	0,00	0,00	81,75
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>81,75</b>

**C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle**

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*) +/-	(*) +/-	(*) +/-	(*) +/-	(*) +/-	(*) +/-	(*) +/-
<b>Actif</b>							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	81,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>81,75</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

### C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
<b>Solde net</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b> Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé <b>Opérations figurant au passif du bilan</b> Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

### C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR001400CEJ8	SEXTANT QUALITY FOCUS PART SI	AMIRAL GESTION	Actions internationales	France	EUR	46 824 242,35
<b>Total</b>						<b>46 824 242,35</b>

### C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
<b>Créances</b>		
	Souscriptions à recevoir	204 322,40
	Rétrocession de frais de gestion	40 245,32
<b>Total des créances</b>		<b>244 567,72</b>
<b>Dettes</b>		
	Frais de gestion fixe	165 233,30
<b>Total des dettes</b>		<b>165 233,30</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>		<b>79 334,42</b>

### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	615 340,45
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,48
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	54 086,93

### D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

#### D4. Autres informations

##### D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

##### D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

## D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>-563 432,06</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter</b>	<b>-563 432,06</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-563 432,06</b>

### Part SELECTION ACTIONS INTERNATIONALES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>-563 432,06</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>-563 432,06</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-563 432,06</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-563 432,06
<b>Total</b>	<b>-563 432,06</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

**D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>10 694 053,41</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>10 694 053,41</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>10 694 053,41</b>

**Part SELECTION ACTIONS INTERNATIONALES**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>10 694 053,41</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>10 694 053,41</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>10 694 053,41</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	10 694 053,41
<b>Total</b>	<b>10 694 053,41</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>TITRES D'OPC</b>			<b>46 824 242,35</b>	<b>99,66</b>
<b>OPCVM</b>			<b>46 824 242,35</b>	<b>99,66</b>
<b>Gestion collective</b>			<b>46 824 242,35</b>	<b>99,66</b>
SEXTANT QUALITY FOCUS PART SI	EUR	29 415,908	46 824 242,35	99,66
<b>Total</b>			<b>46 824 242,35</b>	<b>99,66</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

### E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

### E3. Inventaire des instruments financiers à terme

#### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

**E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts**

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
<b>2. Options</b>				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		0,00	0,00	0,00

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

**E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change**

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
<b>2. Options</b>				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		0,00	0,00	0,00

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

**E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit**

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
<b>2. Options</b>				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		0,00	0,00	0,00

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	46 824 242,35
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	326 321,12
Autres passifs (-)	-165 233,30
Passifs de financement (-)	0,00
<b>Total = actif net</b>	<b>46 985 330,17</b>

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part SELECTION ACTIONS INTERNATIONALES	EUR	266 598	176,24

# **SELECTION ACTIONS INTERNATIONALES**

**COMPTES ANNUELS**

**29/12/2023**

## BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>37 700 368,74</b>	<b>33 955 822,74</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>4 970 127,15</b>	<b>3 655 651,16</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	4 970 127,15	3 655 651,16
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>32 730 241,59</b>	<b>30 300 171,58</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	32 730 241,59	30 300 171,58
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>25 844,07</b>	<b>5 984,12</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	25 844,07	5 984,12
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>306 456,51</b>	<b>733 657,86</b>
Liquidités	306 456,51	733 657,86
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>38 032 669,32</b>	<b>34 695 464,72</b>

## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	35 818 052,13	35 281 964,64
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	2 573 435,51	-195 622,98
Résultat de l'exercice (a,b)	-503 039,06	-527 656,81
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>37 888 448,58</b>	<b>34 558 684,85</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>144 220,74</b>	<b>136 779,87</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	144 220,74	136 779,87
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>38 032 669,32</b>	<b>34 695 464,72</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	6 506,98	428,35
Produits sur actions et valeurs assimilées	23 049,10	34 327,31
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>29 556,08</b>	<b>34 755,66</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	1 551,82
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>1 551,82</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>29 556,08</b>	<b>33 203,84</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	546 599,49	561 149,27
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-517 043,41</b>	<b>-527 945,43</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	14 004,35	288,62
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-503 039,06</b>	<b>-527 656,81</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

#### ***OPC détenus :***

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### ***Opérations temporaires sur titres :***

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

#### ***Instruments financiers à terme :***

##### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

##### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### ***Les Swaps :***

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### ***Engagements Hors Bilan :***

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

#### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC. Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net de la veille.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC. Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013049475 - Part SELECTION ACTIONS INTERNATIONALES : Taux de frais maximum de 1,60% TTC. La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

#### **Modalité de calcul de la commission de surperformance :**

Des frais de gestion variables seront prélevés au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :

- 10% de la performance au-delà de 7% net de frais de gestion.
- Cette commission est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celui d'un fonds fictif de référence réalisant la performance de son objectif de gestion (7%) et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que le fonds réel (« Indice de Référence »).
- La provision de frais de gestion variables correspond à 10% de la différence positive entre l'actif du fonds réel net de frais de gestion et celui du fonds fictif de référence réalisant une performance annualisée de 7%, appréciée sur la durée de l'exercice comptable. Cette différence fait l'objet d'une provision, ajustée à chaque établissement de la VL. cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations.
- La date de cristallisation est établie au 31 décembre de chaque année, ce qui correspond à la clôture de l'exercice du fonds. Compte tenu de la date d'entrée en application des orientations ESMA34-39-992 relatives aux commissions de surperformance, la première date de cristallisation potentielle est fixée au 31 décembre 2022.
- Les commissions de performance éventuelles ne seront définitivement perçues qu'à la date de cristallisation, uniquement si durant l'exercice comptable, la performance du fonds concerné est strictement supérieure à l'Indice de Référence.
- La date de cristallisation peut être modifiée en cas de fusion ou de liquidation du fonds.
- Si, sur l'exercice, cette performance est inférieure à l'évolution de l'indice de référence applicable, la commission de performance sera nulle.
- Le prélèvement des frais de gestion variables par la société de gestion est effectué annuellement, le dernier jour de bourse ouvré du mois de décembre de chaque année.

La commission de surperformance se calcule comme suit :

- Dans les points suivants, l'écart de performance s'entend comme étant la différence entre la performance réalisée par le fonds et la performance réalisée par l'Indice de Référence.
- En cas d'écart de performance positif durant l'exercice comptable, alors l'écart de performance constaté donne lieu à commission de surperformance de 10%.
- Si l'écart de performance durant l'exercice comptable est nul, alors aucune commission de performance ne sera due.
- En cas d'écart de performance négatif durant l'exercice, l'intégralité de l'écart de performance est reportée et impacte l'écart de performance de l'exercice comptable suivant comme un « report ».
- À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'Indice de Référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée de la période de référence de la performance est fixée à 5 ans.

- Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance. Les sous-performances non-compensées antérieures à 5 ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Parts SELECTION ACTIONS INTERNATIONALES	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>34 558 684,85</b>	<b>45 095 856,42</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	916 251,52	1 014 886,75
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-2 773 192,41	-2 727 300,23
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 746 968,48	79 430,72
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-79 330,80	-283 816,44
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	-119 848,72	175 942,49
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 155 959,07	-8 268 369,43
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>7 247 254,81</i>	<i>4 091 295,74</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-4 091 295,74</i>	<i>-12 359 665,17</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-517 043,41	-527 945,43
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>37 888 448,58</b>	<b>34 558 684,85</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	306 456,51	0,81
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	306 456,51	0,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CAD		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	3 989 113,63	10,53	981 013,52	2,59	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	6 544 855,66	17,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Rétrocession de frais de gestion	25 844,07
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>25 844,07</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	144 220,74
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>144 220,74</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-118 376,67</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	6 506	916 251,52
Parts rachetées durant l'exercice	-19 532	-2 773 192,41
Solde net des souscriptions/rachats	-13 026	-1 856 940,89
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	257 701	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	590 722,14
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,60
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	44 122,65

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-503 039,06	-527 656,81
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-503 039,06</b>	<b>-527 656,81</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-503 039,06	-527 656,81
<b>Total</b>	<b>-503 039,06</b>	<b>-527 656,81</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 573 435,51	-195 622,98
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>2 573 435,51</b>	<b>-195 622,98</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 573 435,51	-195 622,98
<b>Total</b>	<b>2 573 435,51</b>	<b>-195 622,98</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net en EUR	29 582 687,85	40 069 192,41	45 095 856,42	34 558 684,85	37 888 448,58
Nombre de titres	226 169	278 828	282 570	270 727	257 701
Valeur liquidative unitaire	130,79	143,70	159,59	127,65	147,02
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,74	9,84	1,92	-0,72	9,98
Capitalisation unitaire sur résultat	-3,52	-2,70	-2,90	-1,94	-1,95

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>CANADA</b>				
BARRICK GOLD CORP	CAD	60 000	981 013,52	2,59
<b>TOTAL CANADA</b>			<b>981 013,52</b>	<b>2,59</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
ALPHABET- A	USD	17 260	2 181 945,16	5,76
APPLE INC	USD	10 372	1 807 168,47	4,77
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>3 989 113,63</b>	<b>10,53</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>4 970 127,15</b>	<b>13,12</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>4 970 127,15</b>	<b>13,12</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
CONSTANCE BE WORLD-I	EUR	30	2 144 288,10	5,66
GEMCHINA F SICAV 3DEC	EUR	4 350	400 417,50	1,06
GemEquity I	EUR	12 227	2 220 790,01	5,86
H2O MULTIBONDS SP IC	EUR	19,07	98 674,47	0,26
H2O MULTISTRATEGIES SP I	EUR	3,88	24 556,21	0,07
KIRAO MULTICAPS KC FCP	EUR	9 842	1 782 484,62	4,70
MONETA MULTI CAPS C	EUR	6 188	2 282 258,16	6,02
SEXTANT ASIE F	EUR	22 300	2 453 669,00	6,47
SEXTANT ASIE I	EUR	4 450	487 586,50	1,29
SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT Part F	EUR	5 833	703 634,79	1,85
SEXTANT QUALITY FOCUS I	EUR	1 616	2 128 223,52	5,62
TIKEHAU 2027 I Acc EUR	EUR	18 850	2 122 887,00	5,61
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>16 849 469,88</b>	<b>44,47</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
BAKERSTEEL GLOBAL FUNDS PRECIOUS METAL D CAP	EUR	1 847	568 912,94	1,51
CHINA A SHARE OPPORTUNITIES FUND C EUR CAP	EUR	14 250	289 845,00	0,76
EDGEWOOD L SL-US SL G-I EURZ	EUR	11 549	5 026 009,31	13,27
Indép et Expans Europe Sm Classe I (C)	EUR	14 000	2 091 040,00	5,52
IND EXP SM ACC	EUR	1 852	1 360 108,80	3,59
MSIF GLOBAL OPPORTUNITY Z	USD	49 695	5 825 783,08	15,37
MS INV F ASIA OPPORTUNITY FUND I	USD	17 040	719 072,58	1,89
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>15 880 771,71</b>	<b>41,91</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>32 730 241,59</b>	<b>86,38</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>32 730 241,59</b>	<b>86,38</b>
<b>Créances</b>			<b>25 844,07</b>	<b>0,07</b>
<b>Dettes</b>			<b>-144 220,74</b>	<b>-0,38</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>306 456,51</b>	<b>0,81</b>
<b>Actif net</b>			<b>37 888 448,58</b>	<b>100,00</b>



**RAPPORT ANNUEL DU FONDS MAITRE  
SEXTANT QUALITY FOCUS (FR001400CEJ8)**



**SEXTANT**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2024**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2024**

**SEXTANT**

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE A  
COMPARTIMENTS  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
AMIRAL GESTION  
103 rue de Grenelle  
75007 PARIS

Aux actionnaires,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments SEXTANT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

### ***Rapport sur le gouvernement d'entreprise***

*Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.*

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

## Règles et méthodes comptables.

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement N° ANC 2020-07, modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Conformément à l'article 423-1 du Règlement ANC 2020-07 les comptes annuels de la SICAV comportent uniquement les éléments suivants :

- la liste des compartiments, avec pour chacun d'eux sa devise de comptabilité et le cours de change retenu pour la tenue de la comptabilité ;
- la liste des compartiments ouverts et des compartiments fermés au cours de l'exercice ;
- les comptes annuels établis comprenant un bilan, un compte de résultat et une annexe établis pour chacun des compartiments existant à la clôture, dans sa devise de comptabilité, conformément aux dispositions du règlement.

Pour les règles et méthodes comptables applicables par chacun des compartiments ainsi que les compléments d'information les concernant il convient de se reporter aux informations concernant chaque compartiment.

La SICAV SICAV SEXTANT est constituée de 14 compartiments :

SEXTANT 2027  
SEXTANT ASIA EX-JAPAN  
SEXTANT BOND PICKING  
SEXTANT CLIMATE TRANSITION EUROPE  
SEXTANT ENTREPRENEURS EUROPE  
SEXTANT FRANCE ENGAGEMENT  
SEXTANT GLOBAL SMALLER COMPANIES  
SEXTANT GRAND LARGE  
SEXTANT OPTIMAL INCOME  
SEXTANT PEA  
SEXTANT PME  
SEXTANT QUALITY FOCUS  
SEXTANT TECH  
SEXTANT REGATTA 2031

Note:

Le compartiment SEXTANT OPTIMAL INCOME a été créé en date du 04/12/2024.

Le compartiment SEXTANT REGATTA 2031 a été créé en date du 11/12/2024.

# **SEXTANT QUALITY FOCUS**

**COMPTES ANNUELS**  
**31/12/2024**

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>0,00</b>
<b>Titres financiers</b>	
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>190 964 653,77</b>
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	190 964 653,77
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	<b>0,00</b>
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	<b>0,00</b>
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00
<b>Titres de créances (D)</b>	<b>0,00</b>
Négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00
Non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>15 979 490,48</b>
OPCVM	15 979 490,48
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
<b>Dépôts (F)</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
<b>Prêts (I) (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>206 944 144,25</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>333 299,77</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>3 886 092,54</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>4 219 392,31</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>211 163 536,56</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Capitaux propres :</b>	
Capital	174 477 126,01
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	36 308 135,10
<b>Capitaux propres I</b>	<b>210 785 261,11</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>210 785 261,11</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>0,00</b>
<b>Emprunts (C) (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres passifs :</b>	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	378 275,45
Concours bancaires	0,00
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>378 275,45</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>211 163 536,56</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières :</b>	
Produits sur actions	1 714 917,09
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	260 268,91
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>1 975 186,00</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-6 257,25
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-6 257,25</b>
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>1 968 928,75</b>
<b>Autres produits :</b>	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
<b>Autres charges :</b>	
Frais de gestion de la société de gestion	-544 141,16
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>-544 141,16</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>	<b>1 424 787,59</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>1 016 197,75</b>
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>2 440 985,34</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	
Plus ou moins-values réalisées	15 361 063,64
Frais de transactions externes et frais de cession	-423 242,18
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>14 937 821,46</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>11 370 065,10</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>26 307 886,56</b>

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	5 764 688,37
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	40 072,12
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>	<b>5 804 760,49</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>1 754 502,71</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>	<b>7 559 263,20</b>
<b>Acomptes :</b>	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>	<b>0,00</b>
<b>Impôt sur le résultat V (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>36 308 135,10</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# Annexe des comptes annuels

## A. Informations générales

### A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

#### A1a.Stratégie et profil de gestion

Le compartiment SEXTANT QUALITY FOCUS est un OPC dynamique dont l'objectif est de réaliser, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure au MSCI World Net Total Return EUR Index, par une sélection d'actions internationales de large et moyenne capitalisation.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

**A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices**

	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>18 933 359,88</b>	<b>47 110 436,44</b>	<b>210 785 261,11</b>
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS A en EUR</b>			
Actif net	376 253,41	1 561 201,30	6 578 854,07
Nombre de titres	3 985,000	11 902,046	41 730,789
Valeur liquidative unitaire	94,41	131,17	157,64
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,31	17,46	19,72
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,07	1,36	1,09
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS F en EUR</b>			
Actif net	4 724 458,83	15 935 480,64	60 049 845,85
Nombre de titres	50 001,000	121 001,000	377 483,344
Valeur liquidative unitaire	94,48	131,69	159,07
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,31	17,55	19,85
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	1,69	1,83
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS I en EUR</b>			
Actif net	2 340 450,11	9 944 316,16	11 874 130,07
Nombre de titres	2 477,000	7 550,900	7 494,515
Valeur liquidative unitaire	944,87	1 316,97	1 584,37
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-3,11	175,55	198,16
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,01	16,93	12,44
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS N en EUR</b>			
Actif net	990 982,66	1 985 499,53	4 503 331,08
Nombre de titres	10 488,000	15 076,259	28 422,935
Valeur liquidative unitaire	94,48	131,69	158,44
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,31	17,55	19,81
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	1,69	1,24
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS SI en EUR</b>			
Actif net	944,92	1 317,78	104 647 823,46
Nombre de titres	1,000	1,000	65 741,748
Valeur liquidative unitaire	944,92	1 317,78	1 591,80
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-3,10	175,68	198,68
Capitalisation unitaire sur revenu	0,03	17,54	18,32
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS Z en EUR</b>			
Actif net	10 500 269,95	17 682 621,03	23 131 276,58
Nombre de titres	111 123,000	134 259,469	144 673,917
Valeur liquidative unitaire	94,49	131,70	159,88
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,31	17,55	19,90
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	1,69	2,56

## A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

### 2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### **Instruments financiers à terme :**

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

## Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR001400CEL4 - Action SEXTANT QUALITY FOCUS Z : Taux de frais maximum de NEANT

FR001400CEK6 - Action SEXTANT QUALITY FOCUS F : Taux de frais maximum de 0.50% TTC.

FR001400CEJ8 - Action SEXTANT QUALITY FOCUS SI : Taux de frais maximum de 0.70% TTC.

FR001400CEI0 - Action SEXTANT QUALITY FOCUS I : Taux de frais maximum de 0.90% TTC.

FR001400CEH2 - Action SEXTANT QUALITY FOCUS N : Taux de frais maximum de 1.10% TTC.

FR001400CEG4 - Action SEXTANT QUALITY FOCUS A : Taux de frais maximum de 1.80% TTC

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action SEXTANT QUALITY FOCUS Z	Capitalisation	Capitalisation
Action SEXTANT QUALITY FOCUS N	Capitalisation	Capitalisation
Action SEXTANT QUALITY FOCUS F	Capitalisation	Capitalisation
Action SEXTANT QUALITY FOCUS A	Capitalisation	Capitalisation
Action SEXTANT QUALITY FOCUS SI	Capitalisation	Capitalisation
Action SEXTANT QUALITY FOCUS I	Capitalisation	Capitalisation

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>47 110 436,44</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	161 379 465,26
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-19 872 010,13
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 424 787,59
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	14 937 821,46
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	5 804 760,49
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>210 785 261,11</b>

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS A</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	46 139,066	7 034 148,98
Actions rachetées durant l'exercice	-16 310,323	-2 514 538,89
Solde net des souscriptions/rachats	29 828,743	4 519 610,09
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	41 730,789	
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS F</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	292 903,344	43 250 796,89
Actions rachetées durant l'exercice	-36 421,000	-5 339 402,15
Solde net des souscriptions/rachats	256 482,344	37 911 394,74
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	377 483,344	
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS I</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	2 994,633	4 223 342,85
Actions rachetées durant l'exercice	-3 051,018	-4 242 626,79
Solde net des souscriptions/rachats	-56,385	-19 283,94
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	7 494,515	

**B3a.Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice**

	En action	En montant
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS N</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	17 108,738	2 513 067,00
Actions rachetées durant l'exercice	-3 762,062	-555 170,20
Solde net des souscriptions/rachats	13 346,676	1 957 896,80
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	28 422,935	
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS SI</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	68 421,799	99 748 316,39
Actions rachetées durant l'exercice	-2 681,051	-3 895 939,13
Solde net des souscriptions/rachats	65 740,748	95 852 377,26
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	65 741,748	
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS Z</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	33 242,598	4 609 793,15
Actions rachetées durant l'exercice	-22 828,150	-3 324 332,97
Solde net des souscriptions/rachats	10 414,448	1 285 460,18
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	144 673,917	

**B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises**

	En montant
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS A</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS F</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS N</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS SI</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS Z</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

#### B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

#### B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

#### B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
SEXTANT QUALITY FOCUS A FR001400CEG4	Capitalisation	Capitalisation	EUR	6 578 854,07	41 730,789	157,64
SEXTANT QUALITY FOCUS F FR001400CEK6	Capitalisation	Capitalisation	EUR	60 049 845,85	377 483,344	159,07
SEXTANT QUALITY FOCUS I FR001400CEI0	Capitalisation	Capitalisation	EUR	11 874 130,07	7 494,515	1 584,37
SEXTANT QUALITY FOCUS N FR001400CEH2	Capitalisation	Capitalisation	EUR	4 503 331,08	28 422,935	158,44
SEXTANT QUALITY FOCUS SI FR001400CEJ8	Capitalisation	Capitalisation	EUR	104 647 823,46	65 741,748	1 591,80
SEXTANT QUALITY FOCUS Z FR001400CEL4	Capitalisation	Capitalisation	EUR	23 131 276,58	144 673,917	159,88

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 ETATS-UNIS +/-	Pays 2 ROYAUME- UNI +/-	Pays 3 FRANCE +/-	Pays 4 SUISSE +/-	Pays 5 ESPAGNE +/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	190 964,65	78 492,87	47 164,02	19 702,58	16 127,94	9 495,90
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>190 964,65</b>					

#### C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux**

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	3 886,09	0,00	0,00	0,00	3 886,09
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 886,09</b>

**C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle**

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
	<b>Actif</b>						
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	3 886,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>3 886,09</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

### C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	USD	GBP	CHF	SEK	Autres devises
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	80 544,63	38 874,62	16 127,94	4 374,28	1 502,42
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	43,91	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 092,73	7,68	0,02	0,82	26,80
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>81 681,27</b>	<b>38 882,30</b>	<b>16 127,96</b>	<b>4 375,10</b>	<b>1 529,22</b>

### C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
<b>Solde net</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

## C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
<b>Créances</b>		
	Souscriptions à recevoir	289 386,65
	Coupons et dividendes en espèces	43 913,12
<b>Total des créances</b>		<b>333 299,77</b>
<b>Dettes</b>		
	Frais de gestion fixe	378 275,45
<b>Total des dettes</b>		<b>378 275,45</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>		<b>-44 975,68</b>

### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS A</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	29 925,86
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS F</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	161 000,93
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	97 056,65
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS N</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	27 480,29
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS SI</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	228 862,91
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS Z</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	-185,48
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

### D4. Autres informations

#### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

## D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>2 440 985,34</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter</b>	<b>2 440 985,34</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>2 440 985,34</b>

### Action SEXTANT QUALITY FOCUS A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>45 811,62</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>45 811,62</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>45 811,62</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	45 811,62
<b>Total</b>	<b>45 811,62</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

**Action SEXTANT QUALITY FOCUS F**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>691 403,59</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>691 403,59</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>691 403,59</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	691 403,59
<b>Total</b>	<b>691 403,59</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

**Action SEXTANT QUALITY FOCUS I**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>93 256,20</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>93 256,20</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>93 256,20</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	93 256,20
<b>Total</b>	<b>93 256,20</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

**Action SEXTANT QUALITY FOCUS N**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>35 430,68</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>35 430,68</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>35 430,68</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	35 430,68
<b>Total</b>	<b>35 430,68</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

**Action SEXTANT QUALITY FOCUS SI**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>1 204 626,53</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>1 204 626,53</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>1 204 626,53</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	1 204 626,53
<b>Total</b>	<b>1 204 626,53</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

**Action SEXTANT QUALITY FOCUS Z**

<b>Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Revenus nets</b>	<b>370 456,72</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>370 456,72</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>370 456,72</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	370 456,72
<b>Total</b>	<b>370 456,72</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

**D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>26 307 886,56</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>26 307 886,56</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>26 307 886,56</b>

**Action SEXTANT QUALITY FOCUS A**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>823 281,69</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>823 281,69</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>823 281,69</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	823 281,69
<b>Total</b>	<b>823 281,69</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

**Action SEXTANT QUALITY FOCUS F**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>7 494 762,98</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>7 494 762,98</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>7 494 762,98</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	7 494 762,98
<b>Total</b>	<b>7 494 762,98</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

**Action SEXTANT QUALITY FOCUS I**

<b>Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>1 485 158,51</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>1 485 158,51</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>1 485 158,51</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	1 485 158,51
<b>Total</b>	<b>1 485 158,51</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

**Action SEXTANT QUALITY FOCUS N**

<b>Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>563 250,33</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>563 250,33</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>563 250,33</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	563 250,33
<b>Total</b>	<b>563 250,33</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

**Action SEXTANT QUALITY FOCUS SI**

<b>Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>13 061 996,56</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>13 061 996,56</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>13 061 996,56</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	13 061 996,56
<b>Total</b>	<b>13 061 996,56</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

**Action SEXTANT QUALITY FOCUS Z**

<b>Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>2 879 436,49</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>2 879 436,49</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>2 879 436,49</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	2 879 436,49
<b>Total</b>	<b>2 879 436,49</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>			<b>190 964 653,77</b>	<b>90,60</b>
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			190 964 653,77	90,60
<b>Assurance</b>			<b>13 668 597,39</b>	<b>6,48</b>
ADMIRAL GROUP PLC	GBP	427 428	13 668 597,39	6,48
<b>Biens de consommation durables</b>			<b>4 983 955,48</b>	<b>2,36</b>
NVR INC	USD	631	4 983 955,48	2,36
<b>Boissons</b>			<b>32 137 360,27</b>	<b>15,24</b>
BROWN-FORMAN CORP-CLASS B	USD	104 797	3 843 737,38	1,82
COCA-COLA CO/THE	USD	140 158	8 427 075,89	4,00
DIAGEO PLC	GBP	237 080	7 276 130,87	3,45
PEPSICO INC	USD	56 968	8 365 576,13	3,97
PERNOD RICARD	EUR	38 760	4 224 840,00	2,00
<b>Epargne et prêts hypothécaires</b>			<b>3 973 989,47</b>	<b>1,89</b>
PAYLOCITY HOLDING CORP	USD	20 630	3 973 989,47	1,89
<b>Equipements et fournitures médicaux</b>			<b>3 209 420,34</b>	<b>1,52</b>
EDWARDS LIFESCIENCES CORP	USD	44 892	3 209 420,34	1,52
<b>Equipements et produits de loisirs</b>			<b>9 612 885,10</b>	<b>4,56</b>
GAMES WORKSHOP GROUP PLC	GBP	59 714	9 612 885,10	4,56
<b>Hôtels, restaurants et loisirs</b>			<b>10 998 321,84</b>	<b>5,22</b>
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	139 236	9 495 895,20	4,51
DOMINO'S PIZZA ENTERPRISES L	AUD	85 351	1 502 426,64	0,71
<b>Logiciels</b>			<b>11 399 369,72</b>	<b>5,41</b>
ADOBE INC	USD	17 080	7 334 750,75	3,49
ALLEGION PLC	USD	16 258	2 051 758,03	0,97
MICROSOFT CORP	USD	4 945	2 012 860,94	0,95
<b>Machines</b>			<b>9 278 154,32</b>	<b>4,40</b>
KONE OYJ-B	EUR	121 519	5 711 393,00	2,71
ROTORK PLC	GBP	939 770	3 566 761,32	1,69
<b>Médias</b>			<b>4 374 284,86</b>	<b>2,08</b>
PARADOX INTERACTIVE AB	SEK	243 663	4 374 284,86	2,08
<b>Médias et services interactifs</b>			<b>20 415 930,74</b>	<b>9,69</b>
ALPHABET INC-CL A	USD	61 763	11 290 908,64	5,36
META PLATFORMS INC-CLASS A	USD	16 138	9 125 022,10	4,33
<b>Produits alimentaires</b>			<b>18 815 385,76</b>	<b>8,93</b>
HERSHEY CO/THE	USD	12 933	2 115 116,90	1,00
NESTLE SA-REG	CHF	105 411	8 410 864,38	4,00
UNILEVER PLC	EUR	151 046	8 289 404,48	3,93
<b>Produits de soins personnels</b>			<b>14 768 086,50</b>	<b>7,01</b>
BEIERSDORF AG	EUR	51 141	6 341 484,00	3,01
L'OREAL	EUR	24 650	8 426 602,50	4,00

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Services aux professionnels</b>			<b>11 801 380,20</b>	<b>5,60</b>
BUREAU VERITAS SA	EUR	240 325	7 051 135,50	3,35
INTERTEK GROUP PLC	GBP	83 069	4 750 244,70	2,25
<b>Services liés aux technologies de l'information</b>			<b>13 810 451,17</b>	<b>6,55</b>
PAYPAL HOLDINGS INC	USD	98 509	8 119 500,87	3,85
VERISIGN INC	USD	28 474	5 690 950,30	2,70
<b>Textiles, habillement et produits de luxe</b>			<b>7 717 080,61</b>	<b>3,66</b>
CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG	CHF	52 517	7 717 080,61	3,66
<b>TITRES D'OPC</b>			<b>15 979 490,48</b>	<b>7,58</b>
<b>OPCVM</b>			<b>15 979 490,48</b>	<b>7,58</b>
<b>Gestion collective</b>			<b>15 979 490,48</b>	<b>7,58</b>
AMUNDI PRIME EURO GOV BONDS 0-1Y - UCITS ETF DR C	EUR	99 418	2 087 280,91	0,99
iShares Treasury Bond 01yr UCITS ETF USD Acc	USD	106 200	11 685 589,57	5,54
Xtrackers II Germany Government Bond 0-1 UCITS ETF 1C	EUR	65 000	2 206 620,00	1,05
<b>Total</b>			<b>206 944 144,25</b>	<b>98,18</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

## E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

### E3. Inventaire des instruments financiers à terme

#### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
<b>2. Options</b>				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		0,00	0,00	0,00

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

#### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
<b>2. Options</b>				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		0,00	0,00	0,00

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

#### E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
<b>2. Options</b>				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		0,00	0,00	0,00

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
<b>2. Options</b>				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		0,00	0,00	0,00

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
<b>2. Options</b>				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
<b>3. Swaps</b>				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
<b>4. Autres instruments</b>				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		0,00	0,00	0,00

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	206 944 144,25
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	4 219 392,31
Autres passifs (-)	-378 275,45
Passifs de financement (-)	0,00
<b>Total = actif net</b>	<b>210 785 261,11</b>

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action SEXTANT QUALITY FOCUS A	EUR	41 730,789	157,64
Action SEXTANT QUALITY FOCUS F	EUR	377 483,344	159,07
Action SEXTANT QUALITY FOCUS I	EUR	7 494,515	1 584,37
Action SEXTANT QUALITY FOCUS N	EUR	28 422,935	158,44
Action SEXTANT QUALITY FOCUS SI	EUR	65 741,748	1 591,80
Action SEXTANT QUALITY FOCUS Z	EUR	144 673,917	159,88

# **SEXTANT QUALITY FOCUS**

**COMPTES ANNUELS**

**29/12/2023**

## BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>42 496 909,50</b>	<b>19 260 179,60</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>42 496 909,50</b>	<b>19 260 179,60</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	42 496 909,50	19 260 179,60
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>42 246,55</b>	<b>744,45</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	42 246,55	744,45
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>5 118 876,53</b>	<b>207 702,87</b>
Liquidités	5 118 876,53	207 702,87
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>47 658 032,58</b>	<b>19 468 626,92</b>

## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	40 228 580,63	18 996 347,93
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	6 279 686,45	-62 421,76
Résultat de l'exercice (a,b)	602 169,36	-566,29
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>47 110 436,44</b>	<b>18 933 359,88</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>25 712,49</b>	<b>1 866,62</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	25 712,49	1 866,62
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>521 883,65</b>	<b>533 400,42</b>
Concours bancaires courants	521 883,65	533 400,42
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>47 658 032,58</b>	<b>19 468 626,92</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	60 198,15	556,07
Produits sur actions et valeurs assimilées	461 324,06	744,45
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>521 522,21</b>	<b>1 300,52</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	4 935,62	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>4 935,62</b>	<b>0,00</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>516 586,59</b>	<b>1 300,52</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	34 771,93	1 866,62
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>481 814,66</b>	<b>-566,10</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	120 354,70	-0,19
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>602 169,36</b>	<b>-566,29</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### **Instruments financiers à terme :**

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

##### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR001400CEL4 - Action SEXTANT QUALITY FOCUS Z : Taux de frais maximum de 0.10% TTC, à partir du 29/12/2023, les frais de la part Z sont à NEANT

FR001400CEK6 - Action SEXTANT QUALITY FOCUS F : Taux de frais maximum de 0.50% TTC.

FR001400CEJ8 - Action SEXTANT QUALITY FOCUS SI : Taux de frais maximum de 0.70% TTC.  
 FR001400CEI0 - Action SEXTANT QUALITY FOCUS I : Taux de frais maximum de 0.90% TTC.  
 FR001400CEH2 - Action SEXTANT QUALITY FOCUS N : Taux de frais maximum de 1.1% TTC.  
 FR001400CEG4 - Action SEXTANT QUALITY FOCUS A : Taux de frais maximum de 1.80% TTC

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Action(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Action SEXTANT QUALITY FOCUS A	Capitalisation	Capitalisation
Action SEXTANT QUALITY FOCUS F	Capitalisation	Capitalisation
Action SEXTANT QUALITY FOCUS I	Capitalisation	Capitalisation
Action SEXTANT QUALITY FOCUS N	Capitalisation	Capitalisation
Action SEXTANT QUALITY FOCUS SI	Capitalisation	Capitalisation
Action SEXTANT QUALITY FOCUS Z	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>18 933 359,88</b>	<b>0,00</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	23 553 529,14	20 037 385,12
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-4 895 260,05	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 199 599,64	3 352,85
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-533 054,23	-29 693,57
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-88 338,68	-25 178,09
Différences de change	-420 178,91	-320 802,71
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 878 964,99	-731 137,62
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	3 147 827,37	-731 137,62
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	731 137,62	0,00
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	481 814,66	-566,10
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>47 110 436,44</b>	<b>18 933 359,88</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 118 876,53	10,87
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	521 883,65	1,11
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	5 118 876,53	10,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	521 883,65	1,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 CHF		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	19 476 226,19	41,34	11 247 540,23	23,87	3 645 904,98	7,74	1 899 178,68	4,03
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	5 249,42	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 228 334,35	4,73	0,00	0,00	0,00	0,00	118 434,37	0,25
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	231 539,96	0,49	239 322,42	0,51	51 021,27	0,11
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	36 997,13
	Coupons et dividendes en espèces	5 249,42
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>42 246,55</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	25 712,49
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>25 712,49</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>16 534,06</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS A</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	9 013,640	1 010 473,78
Actions rachetées durant l'exercice	-1 096,594	-125 416,76
Solde net des souscriptions/rachats	7 917,046	885 057,02
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	11 902,046	
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS F</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	71 000,000	8 770 130,00
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	71 000,000	8 770 130,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	121 001,000	
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS I</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	8 675,080	10 070 972,27
Actions rachetées durant l'exercice	-3 601,180	-4 228 673,91
Solde net des souscriptions/rachats	5 073,900	5 842 298,36
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	7 550,900	
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS N</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	6 027,579	704 208,32
Actions rachetées durant l'exercice	-1 439,320	-173 988,03
Solde net des souscriptions/rachats	4 588,259	530 220,29
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	15 076,259	
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS SI</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS Z</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	26 708,164	2 997 744,77
Actions rachetées durant l'exercice	-3 571,695	-367 181,35
Solde net des souscriptions/rachats	23 136,469	2 630 563,42
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	134 259,469	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS A</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS F</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS N</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS SI</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS Z</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS A</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 692,69
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,25
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS F</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	8 276,25
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	7 467,92
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS N</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 548,09
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS SI</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,57
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS Z</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	14 786,41
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	602 169,36	-566,29
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>602 169,36</b>	<b>-566,29</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	16 210,40	-289,05
<b>Total</b>	<b>16 210,40</b>	<b>-289,05</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	204 965,24	-70,60
<b>Total</b>	<b>204 965,24</b>	<b>-70,60</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	127 905,61	-34,97
<b>Total</b>	<b>127 905,61</b>	<b>-34,97</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS N</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	25 537,85	-14,84
<b>Total</b>	<b>25 537,85</b>	<b>-14,84</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS SI</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	17,54	0,03
<b>Total</b>	<b>17,54</b>	<b>0,03</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS Z</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	227 532,72	-156,86
<b>Total</b>	<b>227 532,72</b>	<b>-156,86</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	6 279 686,45	-62 421,76
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>6 279 686,45</b>	<b>-62 421,76</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	207 853,48	-1 241,04
<b>Total</b>	<b>207 853,48</b>	<b>-1 241,04</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 124 246,03	-15 576,20
<b>Total</b>	<b>2 124 246,03</b>	<b>-15 576,20</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 325 606,51	-7 716,29
<b>Total</b>	<b>1 325 606,51</b>	<b>-7 716,29</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS N</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	264 673,05	-3 267,19
<b>Total</b>	<b>264 673,05</b>	<b>-3 267,19</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS SI</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	175,68	-3,10
<b>Total</b>	<b>175,68</b>	<b>-3,10</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS Z</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 357 131,70	-34 617,94
<b>Total</b>	<b>2 357 131,70</b>	<b>-34 617,94</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>18 933 359,88</b>	<b>47 110 436,44</b>
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS A en EUR</b>		
Actif net	376 253,41	1 561 201,30
Nombre de titres	3 985,000	11 902,046
Valeur liquidative unitaire	94,41	131,17
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,31	17,46
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,07	1,36
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS F en EUR</b>		
Actif net	4 724 458,83	15 935 480,64
Nombre de titres	50 001,000	121 001,000
Valeur liquidative unitaire	94,48	131,69
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,31	17,55
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	1,69
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS I en EUR</b>		
Actif net	2 340 450,11	9 944 316,16
Nombre de titres	2 477,000	7 550,900
Valeur liquidative unitaire	944,87	1 316,97
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-3,11	175,55
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,01	16,93
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS N en EUR</b>		
Actif net	990 982,66	1 985 499,53
Nombre de titres	10 488,000	15 076,259
Valeur liquidative unitaire	94,48	131,69
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,31	17,55
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	1,69

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2022	29/12/2023
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS SI en EUR</b>		
Actif net	944,92	1 317,78
Nombre de titres	1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire	944,92	1 317,78
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-3,10	175,68
Capitalisation unitaire sur résultat	0,03	17,54
<b>Action SEXTANT QUALITY FOCUS Z en EUR</b>		
Actif net	10 500 269,95	17 682 621,03
Nombre de titres	111 123,000	134 259,469
Valeur liquidative unitaire	94,49	131,70
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,31	17,55
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	1,69

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
RATIONAL AG	EUR	1 031	721 184,50	1,53
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>721 184,50</b>	<b>1,53</b>
<b>AUSTRALIE</b>				
DOMINO'S PIZZA ENTERPRISES	AUD	26 564	967 127,16	2,05
<b>TOTAL AUSTRALIE</b>			<b>967 127,16</b>	<b>2,05</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
ALPHABET- A	USD	11 319	1 431 359,35	3,04
ARISTA NETWORKS INC	USD	4 291	914 835,84	1,95
COLGATE PALMOLIVE	USD	9 845	710 401,44	1,51
EDWARDS LIFESCIENCES CORP	USD	15 395	1 062 661,25	2,26
HERSHEY FOODS CORP	USD	11 244	1 897 733,54	4,02
MCCORMICK CO INC	USD	7 567	468 686,14	0,99
Meta Platforms - A	USD	14 124	4 525 714,97	9,60
NVR	USD	186	1 178 729,64	2,50
OTIS WORLDWIDE CORP-WI	USD	5 725	463 690,54	0,98
PAYPAL HOLDINGS INC	USD	25 005	1 390 084,69	2,96
PEPSICO INC	USD	3 033	466 323,92	0,99
PROCTER & GAMBLE CO	USD	7 010	929 928,39	1,97
SALESFORCE INC	USD	3 304	787 049,80	1,67
STARBUCKS CORP	USD	21 224	1 844 671,38	3,92
THE COCA COLA COMPANY	USD	8 681	463 107,17	0,98
VISA INC CLASS A	USD	1 983	467 364,37	1,00
WATERS CORPORATION	USD	1 590	473 883,76	1,01
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>19 476 226,19</b>	<b>41,35</b>
<b>FINLANDE</b>				
KONE OY B NEW	EUR	44 018	1 987 852,88	4,22
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>1 987 852,88</b>	<b>4,22</b>
<b>FRANCE</b>				
BUREAU VERITAS SA	EUR	52 470	1 199 988,90	2,55
PERNOD RICARD	EUR	7 163	1 144 289,25	2,43
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>2 344 278,15</b>	<b>4,98</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
ADMIRAL GROUP PLC	GBP	83 193	2 576 770,09	5,46
DIAGEO	GBP	42 455	1 399 243,90	2,97
DOMINO'S PIZZA GROUP PLC	GBP	518 064	2 252 686,11	4,78
GAMES WORKSHOP GROUP	GBP	17 147	1 953 042,41	4,15
INTERTEK GROUP	GBP	24 607	1 205 716,02	2,56
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	GBP	29 739	1 860 081,70	3,95
UNILEVER PLC	EUR	26 787	1 174 743,89	2,49
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>12 422 284,12</b>	<b>26,36</b>
<b>SUEDE</b>				
PARADOX INTERACTIVE AB	SEK	46 034	932 051,52	1,98
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>932 051,52</b>	<b>1,98</b>
<b>SUISSE</b>				

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CIE FIN RICHEMONT N	CHF	19 692	2 451 703,78	5,21
NESTLE SA-REG	CHF	11 386	1 194 201,20	2,53
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>3 645 904,98</b>	<b>7,74</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>42 496 909,50</b>	<b>90,21</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>42 496 909,50</b>	<b>90,21</b>
Créances			42 246,55	0,09
Dettes			-25 712,49	-0,06
Comptes financiers			4 596 992,88	9,76
<b>Actif net</b>			<b>47 110 436,44</b>	<b>100,00</b>

Action SEXTANT QUALITY FOCUS I	EUR	7 550,900	1 316,97
Action SEXTANT QUALITY FOCUS SI	EUR	1,000	1 317,78
Action SEXTANT QUALITY FOCUS A	EUR	11 902,046	131,17
Action SEXTANT QUALITY FOCUS Z	EUR	134 259,469	131,70
Action SEXTANT QUALITY FOCUS N	EUR	15 076,259	131,69
Action SEXTANT QUALITY FOCUS F	EUR	121 001,000	131,69

Le compartiment SEXTANT QUALITY FOCUS est un OPC dynamique dont l'objectif est de réaliser, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure au MSCI World Net Total Return EUR Index, par une sélection d'actions internationales de large et moyenne capitalisation.

## CHIFFRES CLÉS

Actif net	210,79M€
VL part	1 591,80€
Capitalisation moyenne des actions	307,8Mds€
Capitalisation médiane des actions	42,7Mds€
Nombre de lignes	30
Profil de risque	<b>1</b> 2 3 4 5 6 7

Echelle allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps.

## PROFIL ESG\*

	Note ESG globale	Empreinte Carbone (teqCO2/M€ VE)
Fonds	7,5/10	4,24
Indice de référence	6,5/10	70,5

## PERFORMANCES HISTORIQUES

● Sextant Quality Focus +59,2% ● MSCI World Net TR EUR +39,5%



## PERFORMANCES

	Performances cumulées								Performances annualisées		
	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	Depuis création	3 ans	5 ans	Depuis création
Fonds	+1,6%	+5,0%	+11,7%	+20,8%	+20,8%	-	-	+59,2%	-	-	+24,9%
Indice de référence	-0,7%	+7,6%	+9,9%	+26,6%	+26,6%	-	-	+39,5%	-	-	+17,3%

## PERFORMANCES MENSUELLES

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année	Indice de référence
2024	2,5%	2,8%	3,0%	-2,2%	0,8%	1,1%	1,6%	1,4%	3,3%	-0,8%	4,1%	1,6%	20,8%	26,6%
2023	8,2%	2,2%	6,9%	2,7%	3,2%	1,2%	4,4%	2,0%	-3,0%	-1,6%	4,6%	3,3%	39,5%	19,2%
2022												-5,5%	-5,5%	-7,6%

## INDICATEURS STATISTIQUES

	1 an	3 ans	Depuis création
Volatilité fonds (indice)	9,5% (11,9%)	- (-)	11,8% (11,8%)
Ecart de suivi	7,0%	-	7,8%
Ratio d'information	-0,9	-	0,8
Ratio de Sharpe	1,8	-	1,8
Max drawdown	-4,56%	-	-7,19%

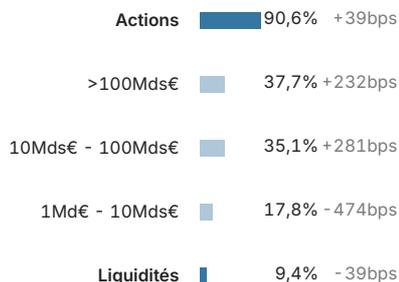
## PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

Top 5	Bottom 5
Meta Platforms	524bps Domino'S Pizza Enterprises -112bps
Alphabet	295bps Reckitt Benckiser -84bps
Arista Networks	276bps Nestle -82bps
Games Workshop	214bps Pernod Ricard -80bps
Paypal Holdings	152bps Starbucks -60bps

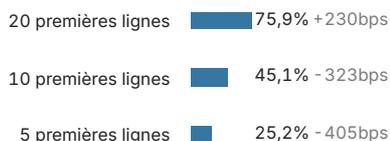
\* Note ESG globale : notes ESG moyennes pondérées / Source : MSCI ESG / Taux de couverture fonds : 100% - Taux de couverture Indice de référence : 73.89%  
 Empreinte Carbone : moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par M€ de valeurs d'entreprise investis (somme poids \* ratio d'empreinte pour chaque titre) - Émissions Scope 1, Scope 2 - Source : MSCI ESG / Taux de couverture fonds : 96.19% - Taux de couverture Indice de référence : 48.73%

## ALLOCATION PAR TYPE D'ACTIFS

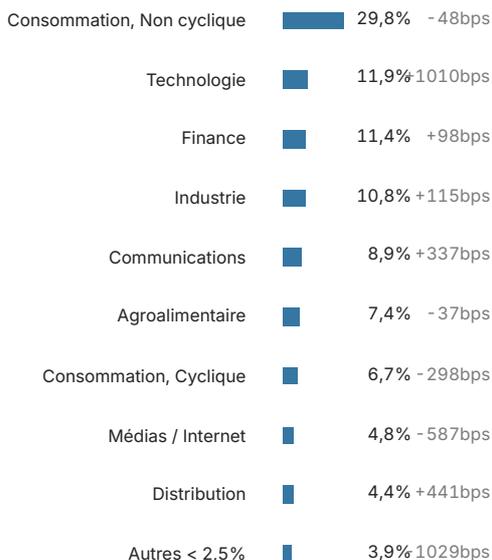
(ÉVOLUTION N / N - 1)



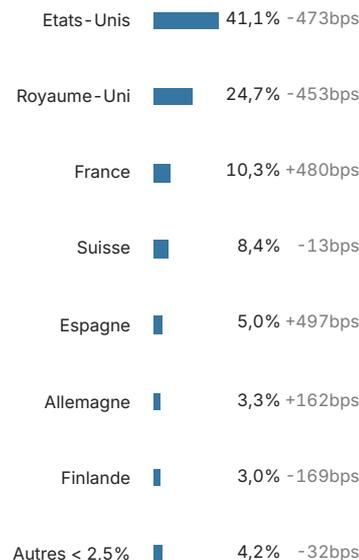
## PAR PRINCIPALES LIGNES



## PAR SECTEUR



## PAR PAYS



## PRINCIPALES LIGNES (HORS LIQUIDITÉS)

Nom	Type	Secteur	Pays	% de l'actif net
Admiral	Actions	Finance	Royaume-Uni	6,5%
Alphabet	Actions	Communications	Etats-Unis	5,4%
Games Workshop	Actions	Consommation, Non cyclique	Royaume-Uni	4,6%
Amadeus It	Actions	Technologie	Espagne	4,5%
Meta Platforms	Actions	Médias / Internet	Etats-Unis	4,3%

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Forme juridique : OPCVM, compartiment de SICAV française
- Catégorie de part : Part SI
- Code ISIN : FR001400CEJ8
- Code Bloomberg : AGQUASI FP
- Classification AMF : OPCVM 'Actions Internationales'
- Ind. de référence a posteriori : MSCI World Net TR EUR
- Périodicité de valorisation : Quotidienne sur les cours de clôture des marchés
- Date de lancement : Fonds : 30/11/2022 Part : 30/11/2022
- Horizon d'investissement : Supérieure à 5 ans
- Centralisation- Règlement/Livraison : J à 11 h / J + 2
- Agent centralisateur : Caceis Bank
- Dépositaire : Caceis Bank
- Frais d'entrée : 0% TTC maximum
- Frais de sortie : 0% TTC maximum
- Frais de gestion fixes : 0,70% TTC maximum

Amiral Gestion au 31/12/2024



## COMMENTAIRE DE GESTION

En décembre 2024, Sextant Quality Focus a réalisé une performance de +1,6%, surperformant son indice de référence qui a baissé de -0,7% sur la même période. Au quatrième trimestre 2024, Sextant Quality Focus a enregistré une hausse de +5,0%, inférieure à son indice de référence qui a progressé de +7,6% sur la même période. La performance cumulée depuis le début de l'année jusqu'à fin décembre s'élève à +20,8%, contre +26,6% pour son indice de référence. La sous-performance de 2024 vient principalement d'un positionnement plus défensif avec des liquidités et des valeurs de consommations ayant moins de sensibilité au marché.

Les principaux contributeurs à la performance durant l'année 2024 ont été **Meta, Alphabet, et Arista**, tirées par l'engouement pour l'IA, avec respectivement +5,5 %, +3,1% et +2,8%.

À l'inverse, **Domino's Pizza Enterprise, Pernod Ricard et Nestlé** ont contribué négativement à la performance du fonds en 2024, pénalisées par un moindre intérêt pour le secteur de la consommation de base, avec respectivement -1.2%, -0.8% et -0.8%.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Principales modifications intervenues au cours de l'exercice ou à intervenir :

01/07/24 : Introduction de la possibilité d'investir jusqu'à 10% de l'actif du fonds en titres OPCVM ou FIA français ou européens, principalement dans le cadre du placement de la trésorerie via des OPCVM/FIA monétaires et OPCVM/FIA monétaires court terme.

01/10/24 : Suppression d'une mention au prospectus qui prévoyait une vocation du compartiment à être en permanence investi à hauteur de 100% en actions.

04/12/24 : Reformulation du paragraphe dédié à l'approche extra-financière lors des investissements en OPCVM, ainsi le recours à des OPC de même classification SFDR que le compartiment interviendra si possible

### Modification du prospectus et/ou DICI :

oui

Niveau de la trésorerie à la fin de l'exercice : 1.82%

### Pourcentage du portefeuille cessible en plus de 30 jours : 0%

- Contrôle de la liquidité réalisé via l'outil de suivi des portefeuilles Density Technologies.

### Estimation des coûts de rotation sur la période :

426743.29€

Ce montant prend en compte la commission broker, la TVA, les impôts de bourse, les frais de dépouillement du dépositaire ainsi que la recherche payée via les frais de transaction.

### Evaluation des performances des sociétés en portefeuille :

Les cas d'investissement sont analysés au regard de l'estimation de la valeur intrinsèque de l'entreprise, ainsi que de la note qualité :

1. Amiral Gestion considère que la valorisation d'une société est liée à la mesure de sa capacité de générer des cash-flows libres, raison pour laquelle l'équipe de gestion utilise un modèle DCF pour évaluer la valeur intrinsèque d'une société.

1. La note qualité interne afin de quantifier le risque sur la base d'éléments liés aux fondamentaux de l'entreprises (modèle économique, qualité de la direction, qualité de la structure financière, et critères relatifs aux aspects ESG).

L'évaluation de nos investissements et des valeurs en portefeuille du Fonds, à moyen et long terme, fait l'objet d'un commentaire de gestion qui est inséré dans chacun des rapports périodiques du Fonds.

### Principaux mouvements :

Achats : Admiral, Amadeus, Pepsi, Nestlé (OPA 03/01/2022 0.0012%), Coca-Cola

Ventes : Domino's Pizza Group (UK), Arista Networks, Starbucks, Reckitt, Salesforce Inc

Eventuelles dispositions prises par le dépositaire pour s'exonérer de sa responsabilité : NA

### Politique de sélection des intermédiaires :

En sa qualité de société de gestion, Amiral Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Cette politique est disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Frais intermédiation:

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est consultable sur le site internet d'Amiral Gestion : [www.Amiralgestion.com](http://www.Amiralgestion.com).

### Politique d'engagement actionnarial :

Conformément aux articles L.533-22 et R.533-16 et suivants du Code Monétaire et Financiers, Amiral Gestion a mis en place une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement et publie chaque année un compte rendu de la mise en œuvre de cette politique dont notamment la façon dont elle a exercé ses droits de vote. Amiral Gestion applique sa propre politique de vote et exerce directement, depuis 2021, le vote pour toutes les sociétés dont elle détient plus de 1% du capital. En deçà de 1% du capital, Amiral Gestion automatise l'exercice de ses droits de vote via la plateforme par procuration qui applique la Politique de vote 2023 d'Amiral Gestion. En cas de résolutions non prévues par notre politique ou à évaluer au cas par cas, nous appliquons les recommandations de la politique de vote d'ISS par défaut ou justifiées des décisions de vote que nous aurions prises selon l'analyse du gérant en charge du vote.

La politique d'engagement actionnarial et la politique de vote d'Amiral Gestion sont disponibles sur le site d'Amiral Gestion : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com).

Le rapport annuel des votes et d'engagement actionnarial est rendu disponible sur simple demande auprès d'Amiral Gestion.

### Catégorie SFDR :

« Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », ce qui permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité. En effet, le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable et son approche extra-financière n'est pas adossée à un benchmark durable spécifique, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises.

### Catégorie AMF :

Le compartiment applique une approche d'investissement responsable non significativement engageante selon la segmentation de la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03. Catégorie 2

**Communication des critères Environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :**

Le compartiment SEXTANT QUALITY FOCUS promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières appliquées au fonds. Ces exigences ESG sont notamment intégrées dans le cadre d'un suivi de performance ESG ex - post du portefeuille dont l'analyse ESG appliquée au compartiment et à son univers de référence est fondée sur la méthodologie de notation « MSCI ESG Ratings » de l'agence MSCI. Les approches extra-financières appliquées par le compartiment ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. L'équipe de gestion suit les caractéristiques et performances ESG du Compartiment en relatif par rapport à un univers de référence cohérent avec la stratégie d'investissement, et composé d'environ 8200 entreprises internationales de grandes et moyennes capitalisations boursières, couvertes par la recherche ESG de notre partenaire agence de notation extra-financière MSCI, sans considération de performance ESG pour le constituer. Le compartiment est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (armement controversé, charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles conventionnelles et non conventionnelles, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité sévère (niveau 5) etc.). Davantage d'informations sont disponibles dans l'annexe II du document précontractuel SFDR.

**Méthode de calcul du risque global :**

La méthode d'évaluation du risque Global utilisée pour SEXTANT QUALITY FOCUS est la méthode du calcul de l'engagement.

**Montant du levier auquel le fonds a recours :** néant

**Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR ») :**

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat - revente ou de vente - achat, opération de prêt avec appel de marche et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

**Politique de rémunération :**

Amiral Gestion a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences des directives AIFM et UCITS V et aux Orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère. Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs.

Le personnel d'Amiral Gestion peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable. Néanmoins, la part variable demeure marginale sur l'ensemble de la rémunération versée aux personnes identifiées en tant que preneur de risque ou équivalent au sens de ces réglementations. Par ailleurs, compte tenu de l'importance croissante des enjeux extra-financiers, Amiral Gestion a décidé de responsabiliser chaque membre de son équipe quant à la prise en compte des dimensions ESG. Chaque collaborateur, en particulier au sein de l'équipe de gestion, et ainsi incité à contribuer à la Stratégie d'Investissement Responsable, selon les spécificités de ses fonctions. Cette implication est prise en compte dans le cadre de l'évaluation annuelle des collaborateurs et dans la définition de leur rémunération variable.

L'ensemble du personnel bénéficie de la participation et de l'intéressement aux résultats. La totalité des salariés sont également actionnaires d'Amiral Gestion. La montée dans le capital est progressive et dépend de l'apport individuel de chacun à l'entreprise. Ainsi, les intérêts des porteurs et des employés d'Amiral Gestion sont alignés : il s'agit d'atteindre la meilleure performance possible à long - terme, et de pérenniser la société.

L'ensemble des membres de la société est directement intéressé au succès de l'ensemble des fonds et au résultat de l'entreprise afin d'éviter toute prise de risque inconsidérée.

La politique complète de rémunération des employés d'Amiral Gestion ainsi que le montant total des rémunérations versées au titre de l'exercice, ventilé suivant les critères réglementaires, sont disponibles sans frais et sur simple demande écrite adressée à votre gestionnaire : AMIRAL GESTION, 103 rue de Grenelle, 75007 Paris.

**DÉTAIL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2024**

Catégorie de collaborateurs/Typologie de Rémunération	Nombre d'effectifs au 30/12/2024	Rémunérations Fixes	Rémunération variable totale par catégorie
Gérant et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque ou une rémunération équivalente	23	Comprises entre 30K€ et 200K€	1 403.5K€ de bonus (maximum individuel de 200K€)
Direction non gérants, RCCI, Responsables clés	8	Comprises entre 30K€ et 200K€	420 K€
Autres collaborateurs non preneurs de risques (dont 2 en Espagne)	23	Comprises entre 30K€ et 200K€	687.5 K€

## AVERTISSEMENT

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DIC)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts ou actions de l'OPC. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion de l'OPC ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts ou actions de l'OPC peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau de l'OPC (ex:commission de gestion) mais ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

**Information pour les US persons :** Les parts ou actions de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ou actions ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

**Informations destinées aux Investisseurs Français :** Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe pré-contractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPC, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Amiral Gestion - Service Commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris - France.

**Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les statuts ou le règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe précontractuelle SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe post-contractuelle SFDR) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Amiral Gestion ou l'OPC sera publiée dans un média local luxembourgeois.

**Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse** (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays). Les OPC d'Amiral Gestion (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Amiral Gestion ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document. Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Amiral Gestion recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Amiral Gestion avant de prendre la décision d'investir. FundRock Switzerland SA, Route de Cité-Ouest 2, 1196, Gland, Suisse a été nommé comme représentant du Fonds pour la Suisse. CACEIS Bank, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon a été nommé comme service de paiement du Fonds en Suisse. Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient. Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Amiral Gestion ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com), qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

**Site Internet :** Les statuts ou règlement de l'OPC, le Document d'Information Clé (« DIC »), le Prospectus, l'annexe périodique SFDR et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels, annexe périodique SFDR) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [www.amiralgestion.com](http://www.amiralgestion.com)

ANNEXE IV<sup>1</sup>

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

**Dénomination du produit : SEXTANT QUALITY FOCUS**

**Identifiant d'entité juridique : 9695009DQ4GDBGXOH239**

**Nom de la société de gestion : AMIRAL GESTION**

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ? <small>[cocher et remplir le cas échéant, le pourcentage représente l'engagement minimal en faveur des investissements durables]</small>	
<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ___ % <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> </ul> <input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ___ %	<input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif un investissement durable, il présentera une proportion minimale de 20% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul> <input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne fera aucun investissement durable

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

#### Suivi de la Note ESG moyenne du portefeuille comparée à celle de l'univers d'investissement

Le compartiment applique dans son processus d'investissement le suivi d'un Score ESG issu du fournisseur de données MSCI ESG Ratings. Cette note identifie les risques et les opportunités ESG inhérents aux secteurs d'appartenance des entreprises évaluées. Cette évaluation constitue la notation de référence pour mesurer la performance ESG du portefeuille de Sextant Quality Focus par rapport à son univers de référence ESG.

<sup>1</sup> Données arrêtées au 31/12/2024 selon les caractéristiques présentées dans l'annexe II précontractuelle SFDR du compartiment accessible sur le site internet d'Amiral Gestion.

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La Taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

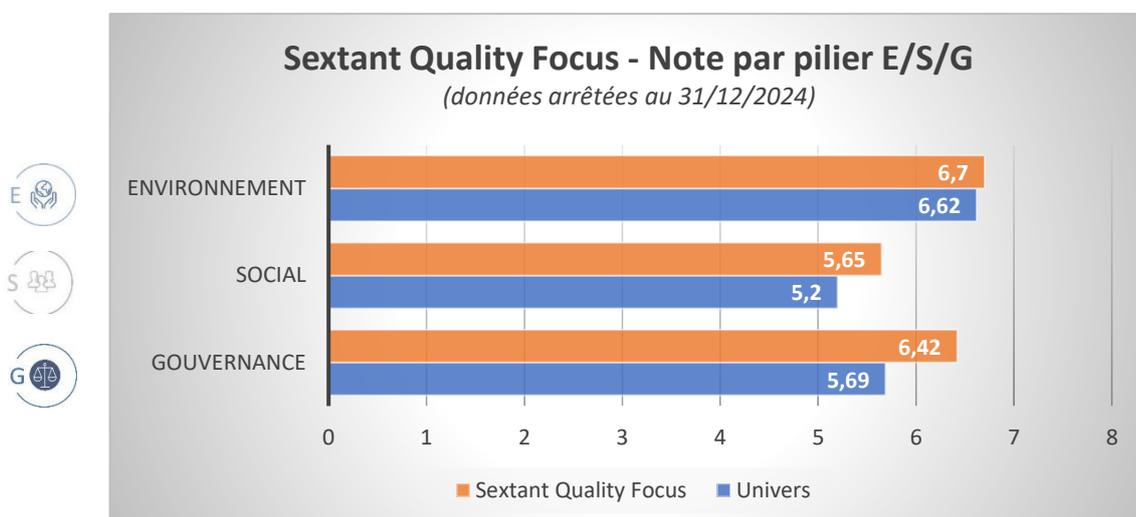
Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

**Score ESG<sup>2</sup> externe:**

(Source : MSCI ESG Ratings)<sup>3</sup>

Date	Compartiment	Note ESG (/100)	Couverture <sup>4</sup>	Performance relative du compartiment / univers
31/12/2024	Sextant Quality Focus	7,51	100%	+14,78%
	Univers	6,55	73,9%	
29/12/2023	Sextant Quality Focus	6,85	100%	+5,22%
	Univers	6,51	75%	

La performance ESG du compartiment **Sextant Quality Focus** est supérieure à celle de son univers de référence ESG (+15%), ainsi que sur deux des 3 piliers qui la composent : Social - Gouvernance, comme le montre les données figurant ci-dessous.



**Meilleures notes ESG du compartiment**

Au 31/12/2024		
Nom	Note ESG /10	% de l'actif net
Diageo	10	3,5%
Adobe	10	3,5%
Edwards Lifesciences	10	1,5%
Admiral	9,7	6,5%
Rotork	9,7	1,7%

<sup>2</sup> La notation ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 10, 10 étant la meilleure note possible.

<sup>3</sup> En cas de non couverture d'analyse ESG par MSCI, un complément de couverture est réalisé à partir de la Note de performance ESG du référentiel Amiral issue de la base de données Gaïa d'Ethifinance

<sup>4</sup> Le compartiment est engagé à avoir un taux d'analyse et de notation extra-financière couvrant a minima 75% de ses investissements en actions (ce taux peut s'entendre en pourcentage de l'actif net du compartiment ou en nombre d'émetteurs de l'OPC).

Notes ESG les moins élevées du compartiment

Au 31/12/2024		
Nom	Note ESG /10	% de l'actif net
Meta Platforms	2	4,3%
Alphabet	4,6	5,4%
Paradox Interactive	4,8	2,1%
Domino's Pizza Enterprises	4,8	0,7%
Hershey	5,8	1,0%

Indicateur de qualité environnemental / changement climatique

Dans le cadre des caractéristiques environnementales promues par Sextant Quality Focus, le compartiment a pris un **engagement de meilleure performance du portefeuille par rapport à son univers** sur un indicateur de qualité environnemental en faveur du climat : l'empreinte carbone.

Les résultats de cet engagement au 31/12/2024 sont restitués ci-dessous.

ENVIRONNEMENT : Empreinte Carbone

DATE	EMPREINTE CARBONE* SEXTANT QUALITY FOCUS				
	Couverture PTF /UNIV		Portefeuille	Univers	Performance relative PTF/UNIV (%)
	Portefeuille	Univers			
31/12/2024	100%	52%	4	71	-94%
29/12/2023	100%	21%	5	57,7	-91%

\*LEGENDE

Source : Amiral Gestion – Données issues de la base de données S&P Trucost selon l'arrêté des données de la plupart des entreprises sur l'exercice 2022-2023, les données de l'exercice 2023 étant en cours de vérification.

Moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par M€ de valeurs d'entreprise investis (somme poids \* ratio d'empreinte pour chaque titre) – Émissions Scope 1, Scope 2 ;

N.B. : Seules les émissions de Gaz à effet de serre directes -similaires aux émissions de « Scope 1 » et les émissions indirectes (amont premier rang comprenant le Scope 2) ont été prises en compte dans ce calcul. Le reste des émissions indirectes dites "Scope 3" n'ont pas été incluses dans ce calcul à cause de la communication de données encore partielles des entreprises sur cet aspect et du double comptage significatif lié à cette inclusion.

L'empreinte carbone du compartiment Sextant Quality Focus est très significativement inférieure à celle de son univers de référence (-96%), conformément aux engagements pris.

**Suivi des métriques climat<sup>5</sup> et d'empreinte environnementale de Sextant Quality Focus<sup>6</sup>**

Le compartiment produit a minima annuellement un suivi de métriques climat et d'empreinte environnementale conformes avec les exigences de la TCFD.

La synthèse des résultats sur les indicateurs clés du reporting sont restitués dans le tableau ci-dessous :

		Intensité carbone* (Tco2/m€ CA) Scope 1+2+3	Température et Alignement 2°C*	Empreinte environnementale EC/R (% CA)*	Part Verte (alignement à la Taxo_ EU <sup>7</sup> ) ***	Part Brune (%CA)**	Risques de Transition (%EBITDA à risque/scénario élevé) Horizon 2030*	Risques physiques (score composé ajusté / scénario élevé) Horizon 2030 (/100)*
<b>2024</b>	<b>SEXTANT QUALITY FOCUS</b>	<b>126,6</b>	<b>&gt;5°C<sup>8</sup></b>	<b>3%</b>	<b>0,58<sup>9</sup></b>	<b>0%</b>	<b>0,3%</b>	<b>23,3</b>
	<i>Couverture</i>	<i>97%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>92,8%</i>	<i>-</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>
	<b>Univers</b>	<b>604,6</b>	<b>2,7°C/3°C</b>	<b>5,26%</b>	<b>0,91%<sup>10</sup></b>	<b>0,1%</b>	<b>0,5%</b>	<b>26,6</b>
	<i>Couverture</i>	<i>49%</i>	<i>36%</i>	<i>40%</i>	<i>19,3%</i>	<i>-</i>	<i>23%</i>	<i>25%</i>
<b>2023</b>	<b>SEXTANT QUALITY FOCUS</b>	<b>186,4</b>	<b>&lt; 1.75°C</b>	<b>3,5%</b>	<b>8%</b>	<b>0%</b>	<b>0,3%</b>	<b>34,2</b>
	<i>Couverture</i>	<i>99%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>17%</i>	<i>-</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>
	<b>Univers</b>	<b>339</b>	<b>&gt; 5°C</b>	<b>5,5%</b>	<b>11,8%</b>	<b>0,1%</b>	<b>0,7%</b>	<b>32,8</b>
	<i>Couverture</i>	<i>21%</i>	<i>24%</i>	<i>27%</i>	<i>11%</i>	<i>-</i>	<i>24%</i>	<i>35%</i>

\* Source : S&P - Trucost

\*\*Source : MSCI

\*\*\* Source : Sustainalytics

**... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Cf. comparatif supra des données présentées pour les métriques climat et le score ESG externe.

<sup>5</sup> La variation des résultats des indicateurs climatiques peut être influencée par les choix méthodologiques adoptés par le fournisseur de données, ainsi que par les perturbations significatives des conditions des différents marchés de consommation et de production de biens et services observées ces dernières années (par exemple : la pandémie de Covid-19, la guerre en Ukraine, etc.).

<sup>6</sup> L'intensité carbone est calculée pour la plupart des entreprises en portefeuille et de l'univers à partir des données de l'exercice 2022-2023. Pour les autres indicateurs climat et d'empreinte environnementale, les données sont issues de l'exercice 2023.

<sup>7</sup> Il s'agit de la donnée d'Alignement à la Taxonomie exprimée en % du chiffre d'affaires avec comme source les données de recherche de l'agence Sustainalytics.

Il est à noter que la part verte du portefeuille est calculée cette année à partir des données d'alignement reportées par les entreprises pour l'exercice 2023 et privilégiées aux données estimées par notre fournisseur de données sur cette recherche (Sustainalytics), conformément aux recommandations du régulateur. Le portefeuille étant composé d'investissements dans des entreprises basées en dehors de l'Union Européenne non soumises à l'obligation de reporting sur l'alignement à la taxonomie. Aussi, il n'est aujourd'hui pas pertinent de tirer des conclusions de ces données dont la publication par les entreprises peut s'avérer très partielles à l'échelle du portefeuille et non représentatives de sa part verte réelle.

<sup>8</sup> La température du portefeuille a largement augmenté par rapport à 2023 du fait de la donnée attribuée par le fournisseur de données ESG Trucost à l'émetteur Microsoft (38 millions de tonnes de CO2e au-delà d'un budget carbone aligné à 5°C).

<sup>9</sup> Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100%

<sup>10</sup> Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100%

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le compartiment Sextant Quality Focus promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien qu'il n'ait pas une stratégie d'investissement centrée sur un objectif d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR, **le compartiment s'engage à présenter une proportion minimale de 20% d'investissements durables.**

L'investissement durable pour Amiral Gestion<sup>11</sup> est défini comme un investissement dans un instrument financier portant sur une ou plusieurs activités économiques :

- Contribuant substantiellement aux objectifs environnementaux :
  - d'atténuation du changement climatique afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 conformément aux Accords de Paris pour le Climat ;
  - d'adaptation aux effets du changement climatique ;
- Apportant une contribution positive nette à un ou plusieurs Objectifs du Développement Durable des Nations Unies (ODD) à caractère social à horizon 2030 ;

Pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun autres objectifs environnementaux ou sociaux, et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

#### Part d'investissement durable

SEXTANT QUALITY FOCUS	(Données pondérées au 31/12/2024)	(Données pondérées au 29/12/2023)
<b>PART TOTALE D'INVESTISSEMENTS DURABLES</b>  <i>Part d'ID minimale : 20%</i>	<b>85,91%</b>	<b>57,2%</b>
Part d'investissements durables contribuant à l'objectif environnemental / Atténuation et adaptation au changement climatique	82,76%	55,7%
Part d'investissements durables contribuant à l'objectif social / ODD sociaux	3,16%	1,5%

Depuis l'exercice 2023, nous avons mis en place la mesure de la part d'investissements durables de nos compartiments selon la méthodologie définie et accessible sur le site internet d'Amiral Gestion, prenant en compte un faisceau de critères d'éligibilité afin de concrétiser auprès du porteur la réalité de l'engagement pris dans la détermination d'une part d'investissement durable pour nos compartiments. A ce titre, le compartiment dégage au 31/12/2024 **une part d'investissement durable représentant 85,91%** de l'actif net du portefeuille.

<sup>11</sup> Source : Note méthodologique Investissement durable Amiral Gestion ; <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions "investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Par construction, l'Investissement Durable défini par Amiral Gestion est déterminé selon des critères de contribution positive tout en s'assurant que ces investissements ne nuisent pas à **des objectifs environnementaux ou sociaux**. Aussi, des critères d'éligibilité spécifiques pour chacun des objectifs à caractère social et environnemental sont déterminés à cette fin.

Par ailleurs, le compartiment suit différentes étapes dans son processus d'investissement permettant de démontrer la prise en considération des incidences négatives caractérisées par un **DNSH SFDR** applicable à tous les compartiments classifiés SFDR 8 et SFDR 9, et intégrant notamment la prise en compte depuis l'exercice 2023 de 16 indicateurs couvrant les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.

Sa stratégie d'investissement socialement responsable se traduit également par des exigences supplémentaires comme l'application d'une note ESG minimale et d'une sélectivité ESG sur l'univers d'investissement qui constitue des facteurs additionnels attestant d'une bonne qualité ESG des investissements.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

#### Conformité du compartiment à la politique d'exclusion sectorielle<sup>12</sup>

Armements  
controversés



Tabac



Energies fossiles



Charbon



Pornographie



13

Au 31/12/2024, et sur l'ensemble de l'année 2024, aucune entreprise du portefeuille ne présente une exposition directe ni indirecte aux secteurs visés par sa politique d'exclusion sectorielle.

Par ailleurs, **la part brune du compartiment, à savoir son exposition au charbon et aux énergies fossiles, est nulle.**

#### Non exposition du compartiment à des controverses de gravité forte à sévère<sup>14</sup>

**Aucune entreprise n'est exposée à des controverses de niveau de gravité 4 (forte) et 5 (sévère),** conformément à la politique d'exclusion du compartiment.

Toutefois, il est à noter que 5 entreprises ont fait l'objet d'une mise sous surveillance par le Comité de surveillance des controverses d'Amiral Gestion au cours de l'année 2024 :

- **META Platforms** dans le cadre de deux controverses qui l'ont amené à être inscrites en statut Watchlist du Pacte Mondial des Nations Unies et dont le cas est décrit dans la section suivante.

<sup>12</sup> La revue sectorielle est réalisée en interne via les données de l'agence MSCI ESG. Pour l'exposition au charbon et aux énergies fossiles, les données sont complétées par les informations des listes d'exposition GCEL / GOGEL d'Urgewald.

<sup>13</sup> Le détail des règles d'exclusion appliquées est disponible dans la rubrique Investissement Responsable du site internet d'Amiral Gestion.

<sup>14</sup> Taux de couverture : 100%

- **ALPHABET**

Alphabet est sous surveillance en raison d'accusations de pratiques anti-compétitives, avec deux procès en cours aux États-Unis.

Le premier concerne l'abus de position dominante dans la technologie publicitaire digitale (« AdTech »). Google est accusé d'avoir utilisé sa position pour favoriser son réseau publicitaire et réduire la concurrence, notamment via des acquisitions (DoubleClick en 2008 et Admeld en 2011). Google défend que son écosystème intégré améliore le retour sur investissement des annonceurs, réduit les prix pour les consommateurs, et reste compétitif face à de nombreuses alternatives.

Le second procès porte sur un monopole présumé sur la recherche en ligne (Search). Le département de la justice critique les accords de distribution conclus avec Apple et Samsung, qui restreindrait la concurrence. Une décision sur des mesures correctives, pouvant inclure la scission de Chrome, est attendue en 2025. Alphabet rejette cette proposition, estimant qu'elle nuirait à l'expérience utilisateur et à l'efficacité économique de ses services.

En Europe, Google fait face à des accusations similaires, mais soutient que ses services élargissent les choix offerts aux consommateurs tout en soutenant les commerçants locaux. En 2013, un accord avec la FTC avait déjà conclu que, bien que Google ait favorisé ses propres services, cela ne constituait pas une violation des lois sur la concurrence. Nous considérons qu'Alphabet maintient sa position grâce à l'innovation et l'utilité de ses produits, plutôt qu'en raison de pratiques déloyales. Son écosystème technologique unifié, soutenu par DeepMind, offre des avantages significatifs en termes d'efficacité économique et d'expérience utilisateur.

Par conséquent, notre analyse interne ne classe pas ces problèmes antitrust comme étant de gravité sévère. Cependant, nous maintenons une surveillance accrue de l'entreprise et suivons attentivement l'évolutions de ces différents dossiers.

- **Nestlé**

Nestlé, leader mondial de l'agroalimentaire, est régulièrement sujet à des controverses environnementales et sociales exposées par diverses ONG et médias. Parmi les accusations figurent des problématiques liées à l'approvisionnement en eau, au travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement en cacao, à la déforestation causée par l'huile de palme, à la pollution plastique.

- Approvisionnement en eau : Début 2024 en France, Nestlé a été accusée d'utiliser des traitements illégaux, comme la microfiltration et les filtres UV sur ses eaux minérales (Perrier, Vittel et Contrex), en violation des réglementations. Après reconnaissance, ces pratiques ont été cessées et des méthodes conformes adoptées. Nestlé Waters fait aussi l'objet d'une enquête pour neuf forages présumés illégaux dans les Vosges, ayant permis de prélever jusqu'à 19 milliards de litres d'eau en 20 ans. Nestlé conteste ces accusations, affirmant que tous ses forages sont autorisés. Entre 2016 et 2020 aux États-Unis, nous avons relevé un précédent : Nestlé avait dû faire face à des critiques pour le pompage d'eau dans des zones en pénurie ainsi qu'à des allégations de publicité trompeuse sur la pureté et l'origine de ses eaux l'ayant amené. Bien que l'entreprise affirmait réduire son impact environnemental en optimisant sa consommation et en collaborant avec les communautés locales, elle a cédé en 2021 ses activités eaux en bouteille en Amérique du Nord à deux fonds de capital investissement. Suite au scandale en France, la société a été condamnée le 11/09/2024 à une amende de 2 millions d'euros pour des pratiques non conformes après avoir conclu une convention judiciaire d'intérêt public avec la justice (accord de non poursuite).
- Travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement : Nestlé poursuit activement ses efforts pour améliorer les conditions de vie dans sa chaîne

d'approvisionnement en cacao, avec des initiatives qui portent leurs fruits. Son plan Cacao, notamment grâce au système de surveillance et de remédiation du travail des enfants (CLMRS), a soutenu plus de 28 000 enfants en 2023. Parallèlement, son programme d'amélioration des revenus des familles agricoles contribue à réduire leur dépendance économique au travail des enfants, renforçant ainsi la résilience et le bien-être des communautés productrices. Ces actions illustrent des progrès significatifs et l'engagement de Nestlé à réduire les impacts négatifs issus de sa chaîne de valeur et en faveur d'un progrès social.

- Huile de palme et déforestation : Concernant l'huile de palme, Nestlé vise un approvisionnement 100% durable et sans déforestation. En 2022, 91% de son huile de palme était exempte de déforestation. L'entreprise utilise une surveillance satellitaire pour identifier les risques et a planté 27,1 millions d'arbres entre 2022 et 2023 pour restaurer les écosystèmes.
- Pollution plastique : Selon Break Free From Plastic, Nestlé était le deuxième plus grand pollueur plastique en 2023, malgré des efforts perceptibles. En effet, Nestlé s'efforce activement de réduire son utilisation de plastique vierge et d'augmenter la recyclabilité de ses emballages. En 2023, Nestlé a réduit son utilisation de plastique vierge de 14,9 % par rapport à 2018, avec un objectif d'atteindre une réduction de 33 % d'ici 2025. De plus, 84 % des emballages plastiques de Nestlé étaient conçus pour être recyclables en 2023, contre 82 % en 2022 et 75 % en 2021. Ces actions témoignent selon nous de l'engagement de Nestlé à réduire son empreinte plastique et à progresser vers une économie circulaire pour ses emballages.

Dans ce contexte, le cas Nestlé a été inscrit à l'ordre du jour de la réunion du comité de surveillance des controverses du 6 novembre 2024. Le comité de surveillance des controverses a statué pour que ces 4 controverses et 2 autres sur la qualité des produits et les pratiques marketing de l'entreprise soient maintenues à ce stade à des niveaux de gravité de modérée (niveau 2) à significative (niveau 3) évalués par notre fournisseur de données, l'agence Sustainalytics. En effet, nous prenons acte d'un changement de direction générale en septembre 2024 avec l'arrivée du français Laurent Freixe en réponse à ces controverses et annonçant une perspective d'efforts additionnels déployés par l'entreprise pour améliorer ses pratiques ESG. Dans ce contexte, nous maintenons Nestlé en portefeuille tout en restant vigilants sur l'évolution de la gestion de ces sujets centraux. Le comité a donc décidé de mettre sous surveillance pendant 12 mois le titre afin :

- d'une part, d'analyser l'évolution des actualités de Nestlé sur ces thèmes et plus globalement de la qualité globale de son profil ESG au regard de la gestion d'enjeux clés tels que la qualité et la sécurité sanitaire de ses produits,
- d'autre part de s'assurer, en corollaire, d'une trajectoire de progrès de l'entreprise.

#### ▪ **Solventum**

Solventum, ex-filiale de 3M et fabricant du dispositif médical Bair Hugger, est confronté à un nombre croissant de poursuites. Le Bair Hugger, un dispositif conçu pour réguler la température des patients pendant les interventions chirurgicales, est mis en cause dans des études datant de 2023. Celles-ci suggèrent qu'il pourrait augmenter le risque d'infections en favorisant la propagation de bactéries dans l'organisme.

Ce litige, regroupé dans le cadre d'un recours collectif (class action MDL), a vu le nombre de plaignants augmenter de 6 858 à 7 187 entre juin et juillet 2024. Si le phénomène s'amplifie et que les efforts d'intermédiation échouent, la confiance des investisseurs pourrait être impactée. Face aux risques financiers et de réputation liés à ces poursuites, nous avons décidé de rehausser le niveau de gravité de la controverse établi par Sustainalytics en niveau 4-Fort au lieu de 2-Modéré. Cette décision est motivée par notre analyse de la double matérialité qui souligne l'importance des enjeux liés à la santé humaine associée à notre évaluation globale du risque ESG. En conséquence, nous avons décidé de retirer Solventum de notre portefeuille.

▪ **Reckitt**

Un jury de l'Illinois a ordonné à la filiale Mead Johnson de Reckitt Benckiser, le fabricant de produits d'hygiène et de santé grand public (Nurofen, Durex, Dettol), de verser 60 millions de dollars à la mère d'un bébé prématuré décédé après avoir reçu le lait maternisé Enfamil. Cela fait partie d'une class action lawsuit avec un grand nombre de plaignants. L'entreprise a été jugée négligente de ne pas avoir averti du risque d'entérocolite nécrosante (ECN).

A la suite de cela nous avons réévalué en interne cette controverse comme étant de gravité sévère catégorie 4, alors que nos fournisseurs de données ESG sur les controverses la notait en catégorie 2. En conséquence nous sommes sortis de la position.

**Par ailleurs, conformément à la méthodologie de qualification de l'investissement durable, aucun investissement permettant de totaliser la part d'investissement durable totale n'est exposé à des controverses de gravité 3 (significative).**

**Bilan global au 31/12/2024**

Au 31/12/2024, tous les investissements qualifiés de durable pour le compartiment sont conformes aux critères définis dans la méthodologie de l'investissement durable, attestant ainsi qu'aucun préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan social et environnemental a été identifié.

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**

**Conformité du compartiment au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales**

Mensuellement, les entreprises présentes dans le portefeuille du compartiment Sextant Quality Focus sont passées en revue afin de vérifier leur conformité à la politique d'exclusion normative adoptée par Amiral Gestion pour l'ensemble de ses portefeuilles gérés et en lien avec les principes du Pacte Mondial et de l'OCDE. Cette revue est réalisée en interne à partir des données de l'agence de notation extra-financière Sustainalytics.

Le compartiment Sextant Quality Focus exclut de son portefeuille les entreprises qui seraient répertoriées comme étant non conformes au Pacte Mondial des Nations Unies. En cas d'entreprises répertoriées en « watchlist », elles sont mises sous surveillance : une analyse de la pratique controversée est réalisée, voire une action de dialogue-engagement initiée, le résultat pouvant conduire à une sortie du portefeuille.

En cas d'exclusion liée à nos politiques d'exclusion normative et sectorielle, le gérant du compartiment appliquera le processus prévu dans le cadre de la procédure d'escalade en cas de franchissement des règles d'éligibilité fixées par le compartiment.

**Bilan au 31/12/2024**



- **100% des entreprises couvertes sont conformes au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE**
- **1 entreprise au statut Watchlist : Meta Platforms**
- **Taux de couverture d'analyse : 100%**

## META

Gravité élevée (Catégorie 4)

La société américaine Meta (ex Facebook) et maison mère des plateformes Instagram, Facebook, et WhatsApp, a été mise sous surveillance fin 2022 à la suite de deux controverses : gestion des données personnelles des utilisateurs, impact négatif de ses produits sur la santé mentale des adolescents. Ces sujets placent l'entreprise sous un double statut de Watchlist du Pacte Mondial des Nations Unies (Principe 1) et des Principes directeurs de l'OCDE (chapitre IV et VIII) pour atteinte à la protection des droits humains internationaux et d'atteintes aux intérêts des consommateurs. A ce titre, l'entreprise a été mise sous surveillance lors de la réunion du comité de surveillance des controverses qui s'est tenue le 12 octobre 2022. Cette mise sous surveillance et les éléments d'analyse ont été communiqués dans le rapport SFDR du fonds en date du 30/12/2022. Pour rappel :

- **Gestion des données** : Malgré les mesures prises en 2022, Meta a reçu de nouvelles amendes de la part de la DPC en 2021, 2022 et 2023 à la suite des enquêtes de la commission (condamnation de Meta à 1.2 milliards d'euro par la DPC-Commission de protection des données irlandaise au nom de l'UE en Mai 2023). Par ailleurs, les régulateurs aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Australie et dans l'UE envisagent tous une réglementation plus stricte ciblant l'entreprise. Initialement, Meta avait mis en place un abonnement payant, permettant aux utilisateurs de retirer toutes publicités. Le tarif de cet abonnement est passé récemment de 13 € à 8 € pour les appareils mobiles. Bien que les utilisateurs soient libres d'utiliser les plateformes Facebook et Instagram, cette solution n'a pas été validée par la commission européenne car elle ne correspondait pas aux critères du DMA.

Désormais, Meta offre aux utilisateurs deux options principales pour la publicité : les publicités contextuelles basées sur des données moins personnelles telles que l'âge, le genre et la localisation actuels de l'utilisateur, ou continuer à recevoir des publicités hautement ciblées en donnant leur consentement explicite. Ces publicités contextuelles proposées par Meta étant bien conformes aux exigences des régulateurs de l'UE, nous apprécions les efforts et nouvelles avancées de l'entreprise en matière de conformité RGPD. Nous continuons à suivre ses pratiques en matière de gestion des données, problème général à toutes les entreprises similaires.

- **Impact des réseaux sociaux sur la santé mentale des adolescents** : malgré des mesures correctives identifiées, Meta continue d'être exposée sur cette controverse avec une action en justice initiée par 40 États américains à l'automne 2023 pour nuisance à la santé mentale de la jeunesse. Cette action en justice représente l'aboutissement d'enquêtes menées depuis deux ans sur les méthodes "addictives" sur Facebook et Instagram. Les États, démocrates et républicains, affirment que le groupe californien a "dissimulé la façon dont ces plateformes exploitent et manipulent les consommateurs les plus vulnérables", et "négligé les dommages considérables" causés à la "santé mentale et physique des jeunes de notre pays".

Bien que ces questions soient légitimes et doivent être suivies avec attention, plusieurs éléments laissent penser que Meta cherche à adresser ce sujet de société complexe avec sérieux. Par ailleurs, le cas n'ayant pas été jugé, il est prématuré de conclure que Meta a un impact néfaste sur la santé mentale des jeunes sans pouvoir mettre en perspective plusieurs études. Par exemple, une étude scientifique menée par The National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine en 2023 montre des impacts négatifs mais aussi positifs des réseaux sociaux. Parmi les aspects positifs figurent :

- 1/ Le divertissement pour la majorité des jeunes,
- 2/ L'amélioration du bien-être de certains jeunes isolés ou en quête d'opportunités.

Ces éléments ne peuvent être ignorés, d'autant qu'aucune étude scientifique ne fait consensus pour établir une contribution globalement négative des réseaux

sociaux sur la santé des jeunes. L'innovation technologique s'accompagne inévitablement de bénéfices et de risques. L'enjeu consiste à atténuer ces derniers plutôt qu'à rejeter la technologie dans son ensemble.

Depuis janvier 2024, Meta a pris des initiatives plus claires en faveur de la santé mentale des adolescents. En septembre 2024, Instagram a annoncé mettre en place des restrictions supplémentaires en lançant des « **comptes adolescents** » réservés aux 13-17 ans, avec des fonctionnalités renforçant le contrôle parental. Toutefois, des préoccupations subsistent concernant les accusations de méthodes addictives, et nous continuons à surveiller de près les évolutions des procédures judiciaires.

C'est dans ce contexte de controverse sur la santé mentale des jeunes, Amiral Gestion a rejoint le 11 avril 2023 une coalition composée de 27 investisseurs sur le thème de la **Tech Responsable** (Tech & mental health) à l'initiative de Sycomore AM et Axa IM. L'objectif de cette coalition est d'engager les grandes entreprises du secteur technologique pour une meilleure prise en compte des enjeux liés à la santé mentale et au bien-être des utilisateurs finaux, tout en cherchant à limiter les impacts potentiellement négatifs des technologies. Les détails de cet engagement sont exposés dans la section dédiée du rapport.

Par ailleurs, Meta contribue activement à rendre la technologie plus sûre, notamment via son engagement pour les technologies **open source**, mises à disposition de la communauté scientifique et technologique. En 2024, dans la lignée du projet Open Compute en 2011, Meta a renouvelé cet engagement, à l'inverse des autres grandes entreprises de technologie, en ouvrant ses travaux de recherche en intelligence artificielle à la communauté scientifique. Les **modèles Llama**, développés par le laboratoire d'IA de Meta, sont devenus essentiels au développement de nombreuses applications par des petites structures.

Meta a également joué le rôle de lanceur d'alerte au sujet du cadre réglementaire Européen, qu'il estime contraignant, fragmenté et freinant l'innovation.

Compte tenu des évolutions positives au sujet de la promotion de bonnes pratiques sur les réseaux sociaux et en particulier pour les jeunes, ainsi que de sa nouvelle ligne de conduite adoptée sur la confidentialité des données, le comité de surveillance des controverses a décidé, en avril 2024, de maintenir en niveau de gravité 3 les controverses supra mentionnées ainsi que le statut de mise sous surveillance. En 2025, nous continuerons à suivre de près ces sujets.

*Description détaillée :*

*La Taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », selon lequel les investissements alignés sur la Taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la Taxonomie de l'UE et s'accompagnent de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas compte des critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

**Le compartiment Sextant Quality Focus prend en compte depuis l'exercice 2023 les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.**

Dans ce cadre, le compartiment est engagé à suivre la performance ESG de 16 PAI SFDR (14 obligatoires et 2 facultatifs) de l'annexe 1 des RTS SFDR. La politique de prise en compte des PAI d'Amiral Gestion, incluant l'approche globale et les sources de chaque indicateur, est disponible sur son site internet, rubrique "Investissement Responsable" : <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>.

Les informations sur le suivi de performance du portefeuille sur les 16 indicateurs PAI en relatif de son univers de référence pour l'année 2024 sont restituées dans le reporting périodique annuel dédié du compartiment matérialisé par l'Annexe 1 des RTS SFDR disponible sur le site internet d'Amiral Gestion à la page dédiée au compartiment<sup>15</sup>.

A la suite de la production de ce reporting, une initiative de dialogue et d'engagement auprès des entreprises dont les indicateurs seraient en contre-performance relative à l'univers de référence retenu pour le compartiment pourra être initiée à partir de l'année 2025 afin d'améliorer en continu la performance du portefeuille et réduire les impacts négatifs de ses sous-jacents sur les facteurs de durabilité.

### Quels ont été les principaux investissements<sup>16</sup> de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

SEXTANT QUALITY FOCUS			
Investissements les plus importants	Secteurs	% d'actifs	Pays
Admiral	Finance	6,5%	Royaume-Uni
Ishares Usd Treasury Bond 0-1Y	-	5,5%	Irlande
Alphabet	Services de communication	5,4%	États-Unis
Games Workshop	Consommation discrétionnaire	4,6%	Royaume-Uni
Amadeus It	Consommation discrétionnaire	4,5%	Espagne
Meta Platforms	Services de communication	4,3%	États-Unis
Pepsico	Consommation de base	4,0%	États-Unis
Nestle	Consommation de base	4,0%	Suisse
Coca-Cola Co/The	Consommation de base	4,0%	États-Unis
L'Oreal	Consommation de base	4,0%	France
Paypal Holdings	Finance	3,9%	États-Unis
<b>TOTAL</b>	<b>Consommation de base</b>	<b>50,7%</b>	

<sup>15</sup> SICAV Sextant – Amiral Gestion

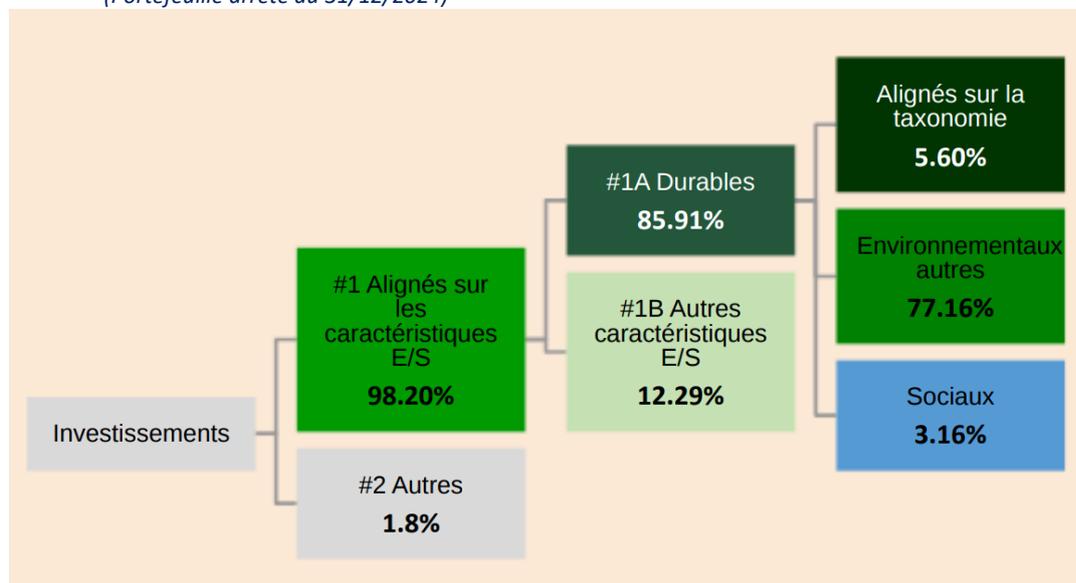
<sup>16</sup> Les principaux investissements retenus correspondent à la part investie au 31/12/2024 représentant plus de 50% en cumulé. Les liquidités ne sont pas présentées dans ce tableau, même dans le cas où elles représenteraient une part importante des capitaux du portefeuille.

**Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?**

L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

- **Quelle était l'allocation des actifs ?**

**SEXTANT Quality Focus**  
(Portefeuille arrêté au 31/12/2024)



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S couvre :

- La sous-catégorie #1A Durables couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteurs	% d'actifs
Consommation de base	31,2%
Consommation discrétionnaire	15,9%
Industrie	12,9%
Services de communication	11,8%
Finance	10,4%
Technologies de l'information	7,2%
Santé	1,5%

**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le compartiment Sextant Quality Focus n'est pas engagé à avoir une part verte minimale à ce jour. Aussi, elle a été fixée à 0%. En effet, en l'état actuel, la communication obligatoire des données d'alignement à la taxinomie verte reste encore partielle sur le marché : le Règlement Taxinomie est applicable aux entreprises de manière progressive selon un calendrier s'étalant entre 2022 et 2027 en fonction de leur taille.

Cependant, le compartiment communique en ex-post sa part verte ci-dessous sur la base des données reportées ou estimées par l'agence Sustainalytics actuellement disponibles et qui ne sont pour certaines pas alignées avec les exigences réglementaires des données équivalentes.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>17</sup> ?**

Oui :

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

---

<sup>17</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

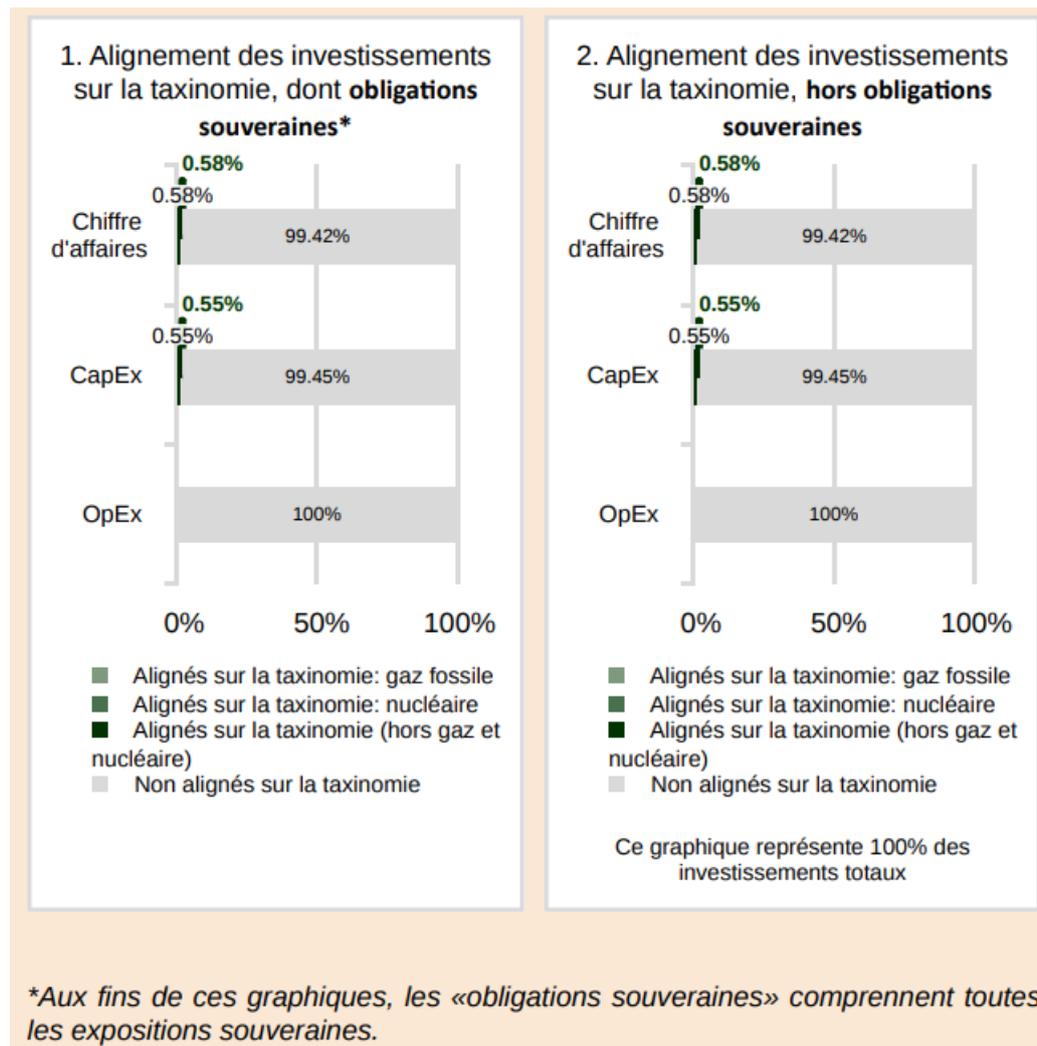
**SEXTANT QUALITY FOCUS**

**Part des investissements alignées sur la taxinomie au 31/12/2024**

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

Les activités alignées sur la Taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires**, pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **Des dépenses d'investissement (CapEx)**, pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés des investissements, pour une transition vers une économie verte ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)**, pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

**PART VERTE**  
**SEXTANT QUALITY FOCUS : 0,58%**

Les principaux contributeurs de la taxonomie pour l'ensemble du portefeuille sur la base de l'alignement fondée sur la part du chiffre d'affaires sont mentionnés ci-dessous :

SEXTANT QUALITY FOCUS			
Entreprises les plus contributrices à la Part Verte	Secteur	% du chiffre d'affaires	Nature d'activité éligible
Kone	Industrie	14,1%	Habilitante
Rotork	Industrie	10%	Habilitante
Bureau Veritas	Industrie	3%	Habilitante

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

• **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Parmi les 0,58% d'investissements du portefeuille en part du chiffre d'affaires alignés à la taxonomie, la quasi-totalité (i.e. 0,57%) correspond à des activités habilitantes captées.

Part des investissements réalisés par types d'activités – Sextant Quality Focus				
Source : Sustainalytics		Activité contributrice <sup>18</sup>	Activité de transition	Activité habilitante
2024	Part des CAPEX alignés	0,45%	0%	0,05%
	Part des OPEX alignés	0%	0%	0%
	Part du Chiffre d'Affaires aligné	0%	0,02%	0,57%
	Couverture	92,84%		
2023	Part des CAPEX alignés	0%	0,27%	0%
	Part des OPEX alignés	0%	0%	0%
	Part du Chiffre d'Affaires aligné	0%	0,07%	7,89%
	Couverture	14,24%		

**A noter :** nous constatons une hausse conséquente du taux de couverture des émetteurs par rapport à l'alignement à taxonomie européenne. Nous reportons l'information collectée depuis notre fournisseur de données qui peut être involontairement surévaluée sur le taux de couverture, mais correcte sur le pourcentage d'alignement.

• **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Cf tableau ci-dessus.

<sup>18</sup> Activités bas carbone (ex. : production d'électricité à partir d'énergie solaire ou éolienne)



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent **pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental aux titres du règlement (UE) 2020/852.



### Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la Taxinomie de l'UE ?

**77,16%**

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité pour la contribution substantielle à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique correspondants<sup>19</sup>, **le compartiment Sextant Quality Focus totalise 77,16% d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.**

Parmi les entreprises éligibles, on dénombre notamment ADMIRAL GROUP PLC (6,48%), ALPHABET INC. (5,36%) et Games Workshop Group PLC (4,56%).

### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

**3,16%**

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité à la contribution nette positive à l'objectif social sur les ODD sociaux correspondants<sup>20</sup>, **le compartiment Sextant Quality Focus totalise 3,16% d'investissements durables ayant un objectif social.**

Parmi les entreprises éligibles, on dénombre notamment PAYLOCITY HOLDING CORPORATION (1,89%).

Il est à noter que le compartiment n'est pas engagé à avoir une part minimale d'investissement durable sur le plan social.

### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et existait-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements de la catégorie « #2 Autres » représentaient **1,8% de l'actif total** du compartiment au 31/12/2024 et correspondaient à des liquidités.

Ces liquidités permettent de gérer les flux de souscription et de rachats du portefeuille. Les liquidités ne peuvent pas être soumises aux garanties sociales et environnementales minimales du compartiment.

<sup>19</sup> <https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2195/doc.pdf>

<sup>20</sup> Source : MSCI ESG – Recherche Impact Metrics

**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le compartiment étant engagé dans la promotion de caractéristiques environnementales et sociales, et outre les pratiques d'investissement responsable mentionnées supra, il intègre **une approche de responsabilité actionnariale qui se traduit par l'exercice de ses droits de votes en Assemblées générales d'actionnaires et la pratique de dialogue engagement actionnarial** afin d'inciter les entreprises à progresser en matière de transparence ESG et climat et sur le plan de leurs pratiques sous-jacentes.

Le rapport 2024 de l'activité de vote et d'engagement du compartiment vous est restitué ci-dessous.

**Rapport de vote 2024**

	2024	2023
Nombre d'AG votables	29	28
Pourcentage d'AG votées	93,1%*	93%
Nombre de résolutions votées	450	480
Pourcentage de résolutions votées "abstention" ou "contre"	17%	19%
Nombre de résolutions d'actionnaire déposées	45	52
Nombre de résolutions d'actionnaires soutenues par Amiral Gestion	28	32
Taux d'opposition sur les résolutions sur le dividende	0%	0%
Taux d'opposition sur les résolutions sur la rémunération des dirigeants	31%	22%
Taux d'opposition sur les résolutions sur la nomination des administrateurs	15%	15%
Types de résolutions pour lesquelles un vote contre a été le plus fréquemment recommandé	Augmentation de capital : 100%	Augmentations de capital : 48%
	Nomination des administrateurs 15%	Nomination des administrateurs : 15%
	Rémunération des dirigeants : 31%	Rémunération des dirigeants : 22%
Entreprises dont le pourcentage moyen d'approbation des résolutions est le plus élevé	Amadeus IT Group SA, FactSet Research Systems Inc., Paradox Interactive AB : 100%	Amadeus, Choice Hotel, Domino's Pizza, NVR, Rational : 100%
Entreprises dont le pourcentage moyen d'approbation des résolutions est le plus faible	NVR, Inc. (50%), Alphabet Inc. (57%), The Estee Lauder Companies Inc. (60%)	Nintendo : 14%, Arista Networks : 25%, Alphabet : 56%

\*Amiral Gestion n'a pas pu voter à l'assemblée générale Nestlé et Compagnie Financière Richemont SA en 2024, en raison du pays de domiciliation de l'entreprise où la législation impose le blocage des titres. Se référer à la Politique de vote Amiral Gestion, disponible [ici](#).

## Rapport de dialogue et engagement ESG 2024

Synthèse des démarches de dialogue & d'engagement sur l'année 2024 :			
3 Entreprises	12,3% du portefeuille	Engagements individuels et collaboratifs	Meta Platforms, Nestlé, Unilever

L'Engagement actionnarial mis en place par Amiral Gestion, rassemblant nos initiatives de dialogue-engagement ESG et d'exercice des droits de vote, s'inscrit dans notre approche d'investissement pour tous nos fonds mais également d'impact ESG dans l'incitation des entreprises à améliorer leurs pratiques en la matière, conformément à l'application de notre Politique d'investissement Responsable et de nos engagements en tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI).

Sur l'année 2024, les gérants ont mené des actions de dialogue et d'engagement

- **Individuelles** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et les gérants d'Amiral Gestion seulement
- **Collaboratives** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et un groupe d'investisseurs dont Amiral Gestion fait partie

Sur l'année 2024, 100% des engagements ont été réalisés de manière collaborative.

### Répartition des démarches de dialogue et d'engagement individuelles par thématique

Ces actions de dialogue ont porté sur divers enjeux environnementaux, sociaux, de gouvernance, et de transparence :



### Illustration d'engagements 2024

#### Climate Action 100+



En 2023 Amiral Gestion a rejoint la coalition d'investisseurs du Climate Action 100.

Cette initiative, regroupant plus de 700 investisseurs à travers le monde, a pour objectif d'inciter les entreprises les plus émettrices en gaz à effet de serre à réduire leurs émissions et à renforcer leurs engagements envers les objectifs climatiques de l'Accord de Paris.

#### Unilever

Depuis notre intégration au groupe de travail sur l'entreprise Unilever en novembre 2023, nous avons entamé plusieurs échanges riches autour du plan d'action climatique à horizon 2030 avec des objectifs de plus en plus ambitieux.

Les derniers échanges à fin 2024 portaient sur : la transition juste – comprendre au mieux comment l'entreprise peut prendre des objectifs sensés et réalisables ; l'intégration de ces enjeux climats clefs au niveau de la

gouvernance – avec une demande de transparence sur des critères précis ; ainsi que l'intégration des risques climatiques dans sa comptabilité.

Un entretien prévu en 2025 avec la participation de deux nouveaux co-lead investisseurs (Globalance bank et CCLA) visera à discuter des derniers Benchmark scores, du rapport 2024 incluant le nouveau plan d'action et à déterminer les prochaines étapes clés.

### Nestlé

Le dernier dialogue avec Nestlé, qui a eu lieu en novembre 2024, portait sur les trois engagements prioritaires de l'entreprise : (i) Amélioration de la transparence de sa stratégie de décarbonisation, (ii) Gouvernance climatique, et (iii) Transition juste et Droits de l'homme.

Un travail supplémentaire a été effectué avec Nestlé à la suite du changement de la gouvernance. Nestlé a indiqué que le responsable du développement durable rend désormais compte directement à l'administrateur délégué et que le développement durable est un élément essentiel de la stratégie de l'entreprise.

Des discussions détaillées ont ensuite eu lieu sur la stratégie de décarbonisation, la gouvernance et le lobbying et continueront en 2025.

### Tech & Mental Health



Dans un contexte où les questions de santé mentale, en particulier chez les jeunes, suscitent des préoccupations croissantes, Amiral Gestion a rejoint, le 11 avril 2023, une coalition pionnière sur le thème de la Tech Responsable (Tech & Mental Health). Cette initiative, pilotée par Sycomore Asset Management et AXA Investment Managers, rassemble désormais 33 investisseurs institutionnels mondiaux représentant plus de 2 622 milliards de dollars d'actifs sous gestion.

Son ambition est de dialoguer avec les grandes entreprises technologiques afin de les engager sur leur prise en compte des enjeux de santé mentale et de bien-être des utilisateurs finaux.

Alors que ces thématiques restent largement sous-estimées par les entreprises technologiques, souvent peu réceptives aux démarches individuelles des investisseurs, cette coalition offre une approche collective permettant de démultiplier l'impact et inciter les entreprises à adopter de bonnes pratiques. Parmi les mesures clés figurent l'élaboration de politiques pour réduire les risques d'addiction, la garantie de la sécurité en ligne pour les enfants, la mise en place de mécanismes de signalement de contenus préjudiciables, ainsi que la transparence et le suivi des progrès réalisés.

Avec l'appui de l'équipe ESG, une équipe de 3 gérants, représentant les fonds Sextant Tech, Sextant Quality Focus et Sextant Grand Large, s'implique activement dans les initiatives menées par la coalition. En 2024, Amiral Gestion a joué le rôle de Support investor pour META, UBISOFT et ALPHABET. Un focus particulier est accordé à META, en raison de son exposition à des controverses significatives et de son statut de "watchlist" du Pacte Mondial des Nations Unies.

Cette démarche reflète l'engagement d'Amiral Gestion à promouvoir une utilisation responsable et éthique des technologies en s'assurant que les entreprises concernées prennent des mesures concrètes pour limiter leur impact négatif sur la santé mentale et le bien-être des utilisateurs.

### META

Meta se trouve parmi les entreprises technologiques ciblées par la coalition. Vu sa taille et sa forte exposition aux controverses autour du bien-être et de la santé mentale des jeunes utilisateurs, cette entreprise attire une attention particulière des investisseurs tel qu'Amiral Gestion.

En 2024, notre groupe de travail a déployé plusieurs actions concrètes en préparation du dialogue avec l'entreprise : (i) une analyse comparative sur les mesures de protection de SNAPCHAT, Instagram et Tik Tok ainsi que le contenu des Guides pour les parents, (ii) identification des bonnes pratiques à préconiser. Ainsi, depuis janvier 2024, Meta a pris des initiatives plus claires en faveur de la santé mentale des adolescents en améliorant son rapport avec une partie complète dédiée à la santé mentale des utilisateurs et s'engage à développer le partenariat avec des experts dans la santé mentale, la psychologie et comportement en ligne pour s'assurer d'une expérience saine et positive. En septembre 2024, Instagram a annoncé mettre en place des restrictions supplémentaires en lançant des « comptes adolescents » réservés aux 13-17 ans, avec des fonctionnalités renforçant le contrôle parental.

L'entreprise a également lancé une nouvelle fonctionnalité « Take a break » afin de sensibiliser les utilisateurs et leur permettre de mieux organiser leur temps d'utilisation des médias sociaux.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**  
Non applicable

**AVERTISSEMENT – Janvier 2025**

Le présent document est émis par Amiral Gestion.

Ce document n'a pas de valeur contractuelle, il est conçu exclusivement à des fins d'information. Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation d'Amiral Gestion. Les informations figurant dans ce document ne sauraient être assimilées à une offre ou une sollicitation de transaction dans une juridiction dans laquelle ladite offre ou sollicitation serait illégale ou dans laquelle la personne à l'origine de cette offre ou sollicitation n'est pas autorisée à agir. Ce document ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme un conseil en investissement, un conseil fiscal ou juridique, ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de continuer à détenir un investissement. Amiral Gestion ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base des informations figurant dans ce document. Ce document n'a pas été revu ou approuvé par un régulateur d'une quelconque juridiction.

Certains points de données sont désormais calculés avec l'outil ESG Connect depuis janvier 2024 en application des méthodologies conçues par Amiral Gestion et sur la base des données fournies par plusieurs fournisseurs de données extra-financières. Il est possible que des écarts puissent subsister à la marge par rapport à nos calculs internes, la complexité des bases de données et référentiels sous-jacents pouvant expliquer ces écarts temporaires, mais qui ne remettent toutefois pas en cause les conclusions générales ni la conformité de nos fonds, compartiments et mandats à leurs engagements précontractuels.

Les données chiffrées, commentaires, projections, et autres éléments figurant dans ce document s'appuient sur les données rendues disponibles par différentes sources à un moment donné, et peuvent ne plus être pertinentes au jour où l'investisseur en prend connaissance. Amiral Gestion ne saurait être tenu responsable de la qualité ou l'exactitude des informations et données issues de ces tiers. En particulier, compte tenu de la faible disponibilité, qualité et homogénéité des informations fournies par les prestataires de données extra-financières, les estimations fournies par Amiral Gestion sont à lire avec précaution.

**CE DOCUMENT EST ÉMIS PAR :**

Amiral Gestion

Société par actions simplifiée au capital social de 629 983 euros

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-04000038

Société de courtage en assurances immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 12065490

<https://www.amiralgestion.com>

Tableau 1

**Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité**

<b>Acteur des marchés financiers</b> SEXTANT QUALITY FOCUS, LEI: 9695009DQ4GBBGXOH239
<p><b>Résumé</b>                  SEXTANT QUALITY FOCUS, LEI: 9695009DQ4GBBGXOH239 prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Amiral Gestion.</p> <p>La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2024 au 31 décembre 2024.</p> <p><i>[Résumé prévu à l'article 5, dans les langues visées au paragraphe 1 dudit article]</i></p>
<p><b>Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b></p> <p><i>[Informations prévues à l'article 7, au format indiqué ci-dessous]</i></p>

<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>					
<b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>	<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences [année n]</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Explication</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b>					
	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1			

Émissions de gaz à effet de serre		Émissions de GES de niveau 2				
		Émissions de GES de niveau 3				
		Émissions totales de GES	556 291,83 <i>(couverture : 99,73%)</i>	1 891 339,99 <i>(couverture : 100,00%)</i>	Il est à noter que la méthode de calcul a changé en 2024, prenant désormais en compte la notion d'ownership afin de calculer des émissions au niveau portefeuille plus pertinentes (selon la méthode SFDR). Ce changement méthodologique explique une baisse drastique de ce PAI en comparaison avec l'année 2023.	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	5 178,61 <i>(couverture : 99,73%)</i>	559,09 <i>(couverture : 100,00%)</i>	Variation N-1 : +89,20%	L'analyse des résultats de cet indicateur sera réalisée à l'issue d'une période de 3 ans afin d'assurer une interprétation

						pertinente des impacts identifiés, et initier si nécessaire et le cas échéant, les actions prévues dans notre <a href="#">Politique PAI</a> pour cet indicateur
	3. Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements	142,53 (couverture : 99,73%)	327,42 (couverture : 99,99%)	Variation N-1 : - 129,72% Performance du portefeuille sur cet indicateur en progression	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0,00% (couverture : 100,00%)	0,00% (couverture : 100,00%)	Résultat de l'indicateur conforme à la politique normative d'Amiral Gestion	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non	45,98% (couverture : 85,57%)	3043,44% (couverture : 59,07%)	Variation N-1 : - 6519,18%  Performance du portefeuille sur cet indicateur en progression	

		renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie				
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par millions d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,47 (couverture : 100,00%)	157,82 (couverture : 93,22%)	Variation N-1 : -33535,77% Performance du portefeuille sur cet indicateur en progression	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	95,02% (couverture : 95,02%)	16,14% (couverture : 100,00%)	Variation N-1 : +83,01%	L'analyse des résultats de cet indicateur sera réalisée à l'issue d'une période de 3 ans afin d'assurer une interprétation pertinente des impacts identifiés, et initier si nécessaire et le cas échéant, les actions prévues dans notre <a href="#">Politique PAI</a> pour cet indicateur

Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	30,93 (couverture : 8,89%)	13 761,68 (couverture : 37,86%)	Performance du portefeuille sur cet indicateur en progression	
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	26,85 (couverture : 9,50%)	153 661 109,97 (couverture : 100,00%)	Performance du portefeuille sur cet indicateur en progression	
<b>INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,00% (couverture : 100,00%)	0,00% (couverture : 100,00%)	Résultat de l'indicateur conforme à la politique normative d'Amiral Gestion	
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à	5,80% (couverture : 100,00%)	6,31% (couverture : 100,00%)	Variation N-1 : - 8,73%  Performance du portefeuille sur cet indicateur en progression	

	principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations				
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	-0,30% (couverture : 2,46%)	5,24% (couverture : 41,81%)	Variation N-1 : +1873,01% Performance du portefeuille sur cet indicateur en progression	
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	33,38% (couverture : 89,31%)	34,50% (couverture : 94,26%)	Variation N-1 : -3,36%	L'analyse des résultats de cet indicateur sera réalisée à l'issue d'une période de 3 ans afin d'assurer une interprétation pertinente des impacts identifiés, et initier si nécessaire et le cas échéant, les actions prévues dans notre <a href="#">Politique PAI</a>

						pour cet indicateur
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des société qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,00% (couverture : 100%)	0,00% (couverture : 100%)	Résultat de l'indicateur conforme à la politique normative d'Amiral Gestion	
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux</b>						
<b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>		<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences [année n]</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Explication</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	Non applicable	Non applicable		
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et	Non applicable	Non applicable		

		conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national				
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>						
<b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>		<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences [année n]</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Explication</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	Non applicable	Non applicable		
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Non applicable	Non applicable		
<b>Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité</b>						
<i>[Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point a), suivant le modèle du tableau 2]</i>						
<b>Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité</b>		<b>Élément de mesure</b>	<b>Incidences [année n]</b>	<b>Incidences [année n-1]</b>	<b>Explication</b>	<b>Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante</b>

Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires	2 887 779,51 (couverture : 45,46%)	12 498 398,94 (couverture : 45,66%)	Performance du portefeuille sur cet indicateur en progression	
---------------------------------	--------------------------------------	---	---------------------------------------	--	---	--

*[Informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point b), suivant le modèle du tableau 3]*

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Droits de l'homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme	4,68% (couverture : 100,00%)	26,88% (couverture : 99,00%)	Variation N-1 : - 474,20% Performance du portefeuille sur cet indicateur en progression	

*[Informations sur toute autre incidence négative sur les facteurs de durabilité utilisée pour identifier et évaluer les principales incidences négatives supplémentaires sur un facteur de durabilité requises par l'article 6, paragraphe 1, point c), suivant le modèle du tableau 2 ou du tableau 3]*

**Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité**

*[Informations prévues par l'article 7]*

Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion :

<https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf>.

**Politiques d'engagement**

*[Informations prévues par l'article 8]*

<p>Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : (<a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a>) et au sein de sa Politique d'engagement (<a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/758/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/758/doc.pdf</a>).</p>
<p><b>Références aux normes internationales</b>  [Informations prévues par l'article 9]  Cette information est décrite dans la Politique de prise en compte des PAI disponible sur le site internet d'Amiral Gestion : (<a href="https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf">https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2693/doc.pdf</a>).</p>
<p><b>Comparaison historique</b>  [Informations prévues par l'article 10]  Non applicable  L'analyse des résultats sera réalisée à l'issue d'une période de 3 ans afin d'assurer une interprétation pertinente des impacts identifiés.</p>

Tableau 2

**Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires**

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>		
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT</b>		
Émissions	1. Émissions de polluants inorganiques	Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> de polluants inorganiques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	2. Émissions de polluants atmosphériques	Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> de polluants atmosphériques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée

	3. Émission de substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> d'émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris
Performance énergétique	5. Ventilation des consommations d'énergie par type de sources d'énergie non renouvelables	Part d'énergie provenant de sources non renouvelables utilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements, ventilée par source d'énergie
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires</li> <li>2. Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés bénéficiaires</li> </ol>
	7. Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau
	8. Exposition à des zones de stress hydrique élevé	Part d'investissement dans des sociétés implantées dans des zones de stress hydrique élevé et n'appliquant pas de politique de gestion de l'eau
	9. Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2, du règlement (CE) n°1893/2006
	10. Dégradation des terres, désertification, imperméabilisation des sols	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités entraînent une dégradation des terres, une désertification ou une imperméabilisation des sols

	11. Investissements dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables	Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables
	12. Investissements dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers	Part d'investissement dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers
	13. Ratio de déchets non recyclés	Tonnes de rejets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée
	14. Espèces naturelles et aires protégées	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Part d'investissement dans des sociétés dont les activités portent atteinte à des espèces menacées</li> <li>2. Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de protection de la biodiversité couvrant les sites opérationnels qu'elles possèdent, louent ou gèrent dans, ou à proximité d'une aire de grande valeur sur le plan de la biodiversité qui n'est pas une aire protégée</li> </ol>
	15. Déforestation	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de lutte contre la déforestation
Titres verts	16. Part de titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental	Part d'investissement dans des titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b>		
Titres verts	17. Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les	Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental

	obligations durables sur le plan environnemental	
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>		
Émissions de gaz à effet de serre	18. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 générées par des actifs immobiliers
		Émissions de GES de niveau 2 générées par des actifs immobiliers
		Émissions de GES de niveau 3 générées par des actifs immobiliers
		Total des émissions de GES générées par des actifs immobiliers
Consommation d'énergie	19. Intensité de consommation d'énergie	Consommation d'énergie des actifs immobiliers détenus, en GWh par mètre carré
Déchets	20. Production de déchets d'exploitation	Part des actifs immobiliers qui n'est pas équipée d'installations de tri des déchets ni couverte par un contrat de valorisation ou de recyclage des déchets
Consommation de ressources	21. Consommation de matières premières pour des constructions neuves et des rénovations importantes	Part des matières premières (hors matériaux récupérés, recyclés ou biosourcés) dans le poids total des matériaux de construction utilisés pour des constructions neuves ou des rénovations importantes
Biodiversité	22. Artificialisation des sols	Part de surface non végétale (surfaces des sols sans végétation, ainsi que des toitures, terrasses et façades non végétalisées) dans la surface totale des parcelles de tous les actifs

Tableau 3

**Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption**

<b>INDICATEURS LIES AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>		
<b>Incidence négative sur la durabilité</b>	<b>Incidence négative sur des facteurs de durabilité (quantitative ou qualitative)</b>	<b>Élément de mesure</b>
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>		
Questions sociales et de personnel	1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail
	2. Taux d'accidents	Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée
	3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	Nombre de jours de travail perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée
	4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs	Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé)
	5. Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel	Part d'investissement dans des sociétés sans mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel
	6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte	Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte
	7. Cas de discrimination	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée</li> <li>2. Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction dans les</li> </ol>

		sociétés concernées, en moyenne pondérée
	8. Ratio de rémunération excessif	Ratio moyen, pour les sociétés concernées, de rémunération annuelle de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés (hormis cette personne)
Droits de l'homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme
	10. Manque de diligence raisonnable	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'homme
	11. Absence de processus et de mesures de prévention de la traite des êtres humains	Part d'investissements dans des sociétés qui n'ont pas de politique de lutte contre la traite d'êtres humains
	12. Activités et fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail, par zone géographique ou type d'activité
	13. Activités et fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire, par zone géographique et/ou type d'activité
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme	Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme en lien avec les sociétés bénéficiaires des investissements, sur base d'une moyenne pondérée

Lutte contre la corruption et les actes de corruption	15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption
	16. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des sociétés qui présentent des lacunes avérées quant à l'adoption de mesures pour remédier au non-respect de procédures et de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption
	17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	Nombre de condamnations, et montant des amendes infligées, pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises par les sociétés bénéficiaires des investissements
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b>		
Social	18. Score moyen en matière d'inégalités de revenus	Répartition des revenus et inégalité économiques entre les participants à une économie donnée (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)
	19. Score moyen en matière de liberté d'expression	Score mesurant le degré auquel les organisations politiques et les organisations de la société civile peuvent exercer librement leurs activités (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)
Droits de l'homme	20. Performance moyenne en matière de droits de l'homme	Performance moyenne, en matière de droits de l'homme, des pays d'investissement, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet
Gouvernance	21. Score moyen en matière de corruption	Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet

	22. Pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales	Investissements dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales
	23. Score moyen en matière de stabilité politique	Probabilité que le régime actuel soit renversé par la force, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif prévue à cet effet
	24. Score moyen en matière d'état de droit	Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de défiances de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet